



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 73-F
26 février 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Points de l'ordre du jour: 1.2, 1.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Bureau de développement des télécommunications

PROJETS DE NOUVELLES QUESTIONS ET SUIVI DES QUESTIONS
EXISTANTES POUR LA PROCHAINE PÉRIODE D'ÉTUDES

(TEXTE INTÉGRAL)

- 1 Rôle des techniques de télécommunication et d'information dans le développement économique
- 2 Service/accès universel
 - 3.1 Interconnexion
 - 3.2 Interconnexion des réseaux dans un environnement faisant intervenir plusieurs opérateurs
 - 3.3 Problèmes d'interconnexion auxquels les pays en développement doivent faire face dans un environnement multiopérateur
- 4 Etablissement d'un organe de réglementation indépendant
- 5 Incidences réglementaires du phénomène de convergence, des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions
- 6 Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion mettant l'accent en particulier sur les pays en développement
- 7 Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications
- 8 Facteurs propices à la création d'un climat favorable à l'investissement
 - 9.1 Politiques tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication
 - 9.2 Modèles de tarification et méthodes de calcul des coûts
- 10 Transfert de technologie, industrialisation et information
- 11 Obstacles économiques à l'accès aux services télématiques

- 12 Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activité annuels, de l'état d'avancement de ces questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile
- 13 Analyser les technologies et les systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques
- 14 Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes sur les aspects des technologies, des systèmes et des applications
- 15 Comment améliorer la mise en oeuvre des satellites dans les pays en développement
- 16 Elaboration des Manuels à l'intention des pays en développement:
 - Manuel sur les nouveaux développements pour les télécommunications rurales
 - Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services
 - Manuel sur les aspects légaux, économiques et structurels pour l'implantation d'un système de gestion et contrôle des fréquences
- 17 Investissements axés sur la maintenance - Outils d'information et assistés par ordinateur pour l'évaluation des besoins d'expansion/de maintenance dans le cadre des appels d'offres pour les marchés d'équipement
- 18 Directives/procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance du logiciel des commutateurs SPC
- 19 Outils informatiques et procédures d'acquisition de données de trafic exemptes d'erreurs pour renforcer les systèmes de gestion du trafic des commutateurs SPC afin de satisfaire les besoins des marchés de télécommunication soumis à la concurrence
- 20.1 Communications dans les zones rurales et isolées (suite de l'étude commencée pendant la dernière période)
- 20.2 Développement des centres communautaires polyvalents
- 20.3 Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales
- 20.4 Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays
- 20.5 Radiodiffusion et télévision rurales et communications pour les zones rurales et isolées
- 20.6 Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication (ICT) dans les zones rurales et isolées
- 21.1 Faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles grâce aux ressources humaines
- 21.2 Développement et gestion des ressources humaines avec une attention particulière pour les questions d'emploi et d'égalité des sexes
- 22 Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé dans les pays en développement
- 23 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement

- 24 Les télécommunications et la télématique au service de l'apprentissage pour le développement
- 25 Elaboration de plans stratégiques à long terme pour l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement
- 26 Collaboration entre les secteurs d'intérêt public et les exploitants de télécommunication
- 27 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement

[Repris du SG 1 1995 Doc. 1/214(Rév.1)]

1 Rôle des techniques de télécommunication et d'information dans le développement économique

1 Exposé du problème ou de la situation

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) a mis à l'étude la Question 1/1, intitulée "Rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel", qui est libellée comme suit:

"Pour permettre aux décideurs politiques d'avoir une vue d'ensemble du rôle des télécommunications sur le développement économique, social et culturel d'un pays, il convient d'établir une synthèse des études et informations disponibles à ce sujet, et de l'expérience acquise par d'autres pays, dans le but notamment de quantifier les avantages économiques d'une intégration du secteur des télécommunications dans les plans globaux de développement nationaux ou régionaux."

L'objectif était de rassembler les renseignements disponibles actuellement, afin d'aider les décideurs à évaluer l'incidence des investissements consentis par un pays dans le domaine des télécommunications sur son développement économique. L'évaluation quantitative des avantages permettrait de déterminer avec précision la nature et l'importance des investissements à effectuer dans ce secteur, pour répartir de manière efficace les ressources nationales.

La Commission d'études 1 réaffirme l'importance de cette étude, étant donné que ces résultats seront utiles pour la formulation de politiques générales, notamment dans les pays en développement. En outre, elle recommande que les travaux au titre de la Question se poursuivent régulièrement et que l'accent soit mis sur les avantages économiques des télécommunications en tant qu'activité commerciale à part entière.

Toutefois, il faut modifier le champ d'application de l'étude, afin de tenir compte de la convergence des technologies et du développement des télécommunications en tant qu'activité commerciale à part entière. En conséquence, il est souhaitable d'étendre ce champ d'application, afin que l'étude porte aussi sur les technologies de l'information, tout en le limitant à l'incidence des techniques de télécommunication et d'information sur le développement économique en tant que secteur à part entière et à l'analyse de cette incidence sur d'autres secteurs, en particulier l'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'éducation, la santé, les transports, l'environnement, etc.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Faut-il poursuivre l'analyse des éléments d'information disponibles pour étudier l'incidence des techniques d'information et de télécommunication sur le développement économique? Cette tâche supposera implicitement un examen des techniques et des outils d'analyse permettant d'évaluer quantitativement les avantages que présentent les télécommunications à l'ère de l'information.

Quelles sont les lacunes des renseignements disponibles actuellement et quels nouveaux éléments d'information convient-il de recueillir? Quels types de renseignements faut-il rassembler dans les pays en développement, afin d'obtenir des résultats généralisables et comparables?

Comment faire en sorte que les différentes catégories de population en différents emplacements géographiques retirent le maximum d'avantages des télécommunications?

3 Description des résultats escomptés

Élaboration d'un Rapport à jour comprenant un résumé analytique (voir le Document 1/183).

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3-4 ans.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soient mis à l'étude

Commission d'études 1.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Rapports d'études de cas menées dans des pays en développement, rapports élaborés par des experts d'universités et d'instituts de recherche; organisations nationales participant à l'évaluation de l'incidence de l'information et des télécommunications; organisations internationales s'occupant de santé, d'éducation, d'agriculture, d'environnement, d'industrie, etc.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude.

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	X	X	X
Instances de réglementation des télécommunications	X	X	X
Prestataires de services (opérateurs)	X	X	X
Fabricants	X	X	X

b) Destinataires de l'étude - qui précisément en utilisera les résultats?

Les décideurs au niveau politique, les responsables nationaux de la planification et les décideurs chargés d'autres secteurs socio-économiques seront les principaux destinataires de l'étude au titre de la Question 1/1. Viendront ensuite les pays en développement et les PMA, toutes catégories confondues. Il se peut en outre que le rapport intéresse les pays développés, notamment parce que les questions et les techniques quantitatives concernant les pays en développement ont aussi une incidence sur les pays industrialisés qui sont confrontés aux problèmes liés aux banlieues et aux quartiers déshérités ainsi qu'au chômage dans les secteurs traditionnels. Quatrièmement, le public en général.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Large diffusion des résultats, notamment dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT
 - programmes
 - projets X
 - étude confiée à des consultants spécialisés X
- 3) D'une autre manière - préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) X (UNESCO)

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'étude doit être menée dans le cadre de projets, avec le concours de consultants.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il convient de recenser les besoins en matière d'étude de cas dans tel ou tel secteur d'un pays, avec la participation des autorités nationales et avec le concours des organismes compétents, par exemple les instituts de recherche et les universités.

Organisations régionales; organisations internationales comme l'UNESCO, l'OMM, l'OMS, la FAO, le PNUD, la CNUCED (pôles commerciaux). Organismes nationaux ayant mené à bien des études dans ce domaine, par exemple les études de l'USAID sur l'évaluation des télécommunications par satellite dans la Région du Pacifique; l'étude faite par l'Indian Space Research Organization au sujet de l'évaluation du programme SITE, Chine, ETDRC. Activités du BDT, en particulier sur les questions d'évaluation de l'incidence des projets et des programmes mis en oeuvre, par exemple les télécentres communautaires.

10 Autres informations utiles

[Nouveau texte]

2 Accès/service universel

1 Exposé du problème

L'un des plus grand défis que doivent relever tous les pays est de faire en sorte qu'un nombre toujours plus grand de leurs habitants puisse avoir accès, à un prix raisonnable, aux services de télécommunication, en d'autres termes, assurer l'universalité de l'accès/du service. Que l'objectif particulier de faire accéder telle ou telle tranche de la population aux télécommunications, d'atteindre un certain niveau de pénétration des télécommunications, d'offrir à tel ou tel groupe des services

particuliers, tous les décideurs en matière de télécommunication doivent satisfaire aux besoins de leurs pays dans le domaine de l'accès/du service universel. On se reportera à l'Annexe pour de plus amples détails.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait établir un ensemble de lignes directrices des meilleures pratiques sur lesquelles les pays se fonderont pour élaborer la politique générale, la législation ou la réglementation nécessaires pour traiter de questions d'importance critique ayant trait au service/à l'accès universel. Pour étudier efficacement ce thème, la Commission d'études devrait recourir aux travaux déjà effectués au titre des Questions 2/1, 3/1, 4/2 et 6/2 pendant la période d'études 1994-1998 et à d'autres documents disponibles. Pour établir les lignes directrices des meilleures pratiques, la Commission d'études doit:

- 1) Recenser les objectifs, les incidences et les avantages escomptés des politiques existantes relatives à l'accès/au service universel, en fournissant une justification.
- 2) Décrire l'utilisation et les incidences, sur le plan de la réglementation, des nouvelles technologies et des nouveaux services, afin de tirer profit au maximum des avantages que ces technologies peuvent offrir pour le développement et l'amélioration des services de télécommunication.
- 3) Indiquer les méthodes les plus courantes mais aussi les plus novatrices permettant d'atteindre les objectifs d'accès/de service universel au moment où le secteur privé doit mettre en oeuvre les initiatives de développement des télécommunications, en décrivant les avantages et les inconvénients de chaque méthode.
- 4) Identifier les principes directeurs régissant l'établissement, l'attribution et la gestion des programmes relatifs à l'accès/au service universel: par exemple, transparence, répartition et accès équitable, attribution sans parti pris sur le plan de la concurrence et de la technologie, avec les utilisateurs comme bénéficiaires.
- 5) Décrire les cadres législatifs et réglementaires qui seraient nécessaires pour mettre en oeuvre des programmes ou initiatives concernant l'accès/le service universel.
- 6) Identifier et analyser les relations que les politiques en matière d'accès/de service universel ont sur d'autres questions fondamentales qui se posent dans le domaine des télécommunications du fait que les pays s'orientent vers une concurrence accrue: taxes d'accès, cadres et accords d'interconnexion, taxes de répartition et rééquilibrage des tarifs.

3 Description des résultats escomptés

Les résultats de l'étude de cette question devraient être présentés en deux phases: dans un premier temps, ils seraient essentiellement descriptifs et permettraient d'avoir un aperçu général des mécanismes actuels d'accès/de service universel décrits dans les tâches 1-4 ci-dessus. Ces données permettraient aux responsables publics et aux fournisseurs de services de télécommunication d'avoir les éléments de base et les informations nécessaires sur les autres mécanismes d'accès/de service universel. Il s'agirait essentiellement de définir un cadre qui pourrait servir à élaborer les procédures détaillées de mise en oeuvre d'un programme d'accès/de service universel. Les données recueillies dans cette première étape inciteraient le législateur à se pencher sur les problèmes que pose la fourniture du service/de l'accès universel.

Dans un second temps on s'attacherait à recueillir des données pratiques directement utiles aux responsables de la réglementation, aux administrateurs et aux fournisseurs de services de

télécommunication pour la mise en oeuvre et l'application de programmes d'accès/de service universel. Les données obtenues pendant la première phase seraient utilisées pendant la seconde pour définir les lignes directrices des meilleures pratiques et formuler, à l'intention des responsables de la réglementation, des administrateurs et des fournisseurs de services de télécommunication, des recommandations pour la mise en oeuvre de programmes d'accès/de service universel.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Etant donné qu'elles seront utiles aux pays qui actuellement mettent en oeuvre ou réévaluent leurs programmes d'accès/de service universel, les données recueillies pour la question à l'étude devraient être diffusées dans les meilleurs délais sans attendre un produit final. Les premiers résultats devraient être fournis avant la fin du premier tiers de la période d'études. Les données qui seront recueillies pendant la seconde phase devraient être diffusées dès que possible après la première phase mais au plus tard à la dernière réunion de la Commission d'études pendant la période d'études 1998-2002.

5 Auteurs de propositions

Cette Question découle directement de l'étude des Questions 2/1 et 4/2 pendant la période d'études 1994-1998. Tout le monde s'est accordé à reconnaître que la question de l'accès/du service universel était extrêmement importante pour de nombreux pays, en particulier pour les pays en développement, et qu'il fallait poursuivre l'étude des aspects particuliers des Questions 2/1 et 4/2 et d'autres Questions connexes, par exemple les Questions 3/1 et 6/2. Les Rapporteurs pour les Questions 2/1 et 4/2 ont proposé la Question à proprement parler et de nombreux Etats Membres et Membres des Secteurs se sont eux aussi prononcés en faveur de la poursuite de l'étude de cette question.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

L'expérience des pays qui ont tiré le meilleur parti de l'application des principes d'accès/de service universel sera une source d'information importante notamment en ce qui concerne les technologies nouvelles, les programmes et les mécanismes de financement qu'ils ont utilisés. Les contributions des Membres et des Membres des Secteurs seront elles aussi essentielles à la réussite de l'étude de cette question. Les interviews, les rapports existants, les documents de l'UIT, en particulier les travaux qui ont déjà été faits au titre des Questions confiées à la Commission d'études, les colloques et les études devraient permettre de rassembler des données et des informations qui serviraient à élaborer un ensemble complet de lignes directrices des meilleures pratiques à suivre pour administrer les programmes d'accès/de service universel. Les travaux des organisations régionales de télécommunication devraient eux aussi être utilisés pour éviter tout chevauchement.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser dans le tableau ci-dessous quels sont les destinataires de l'étude?

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Intéressés	Très intéressés car besoins non satisfaits	Très intéressés car besoins fondamentaux non satisfaits
Instances de réglementation des télécommunications	Intéressées et expérience de différents modèles	Très intéressées; certains pays ont mis en oeuvre des solutions novatrices	Très intéressées mais souvent pas de cadre juridique pour mettre en oeuvre les politiques
Fournisseurs de services (opérateurs)	Petits opérateurs intéressés Gros opérateurs prudents, bénéficient généralement du statu quo	Secteur privé, particulièrement technologies nouvelles, très intéressés mais monopoles d'Etat moins	Résultats relativement médiocres pour les monopoles d'Etat
Constructeurs	Intérêt modéré	Intérêt modéré	Vif intérêt

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Cette matrice d'évaluation permet de constater qu'un nombre important de décideurs en matière de télécommunications, d'instances de réglementation et de fournisseurs de services des PMA et des pays en développement seront très intéressés par les résultats de l'étude de cette question. Les décideurs et les responsables de la réglementation des pays développés pourront être intéressés par une synthèse des différentes solutions. Les constructeurs seront intéressés par des ventes potentielles d'équipements et de systèmes ainsi que par les possibilités de transfert de technologie faisant intervenir la construction d'équipements et de systèmes dans des pays en développement aux termes d'accords de partenariat ou de coentreprise mutuellement avantageux.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats devraient être diffusés, de façon classique, dans le cadre des réunions des Commissions d'études de l'UIT-D. Toutefois, étant donné l'importance de la question, le BDT pourrait organiser des réunions/séminaires régionaux, éventuellement en collaboration avec les organisations régionales de télécommunication pour diffuser les résultats de l'étude de cette Question. Les résultats pourraient être publiés par l'UIT en vue d'une diffusion plus large.

8 Méthode proposée pour traiter la Question

a & b) Comment et pourquoi

La question de l'accès/service universel étant très importante pour tous les pays, son étude devrait être menée dans le cadre d'une commission d'études, sur plusieurs années, avec des résultats intermédiaires (voir ci-dessus).

9 Besoins de coordination de l'étude

La question de l'accès/du service universel étant étroitement liée à d'autres questions actuellement étudiées par l'UIT, il faudra qu'il y ait une bonne coordination entre les Commissions d'études de l'UIT-D ainsi qu'avec les Commissions d'études des autres Secteurs de l'UIT. Il faudra également une étroite coordination entre le BDT et les responsables de l'étude de la question. Les organisations régionales comme la CITEL et l'APEC traitent elles aussi de questions liées à l'accès/service universel. Il faudrait donc établir une coordination avec elles pour éviter tout chevauchement.

[Nouveau texte]

3.1 Interconnexion¹

1 Exposé du problème

Le développement d'une infrastructure des télécommunications et de la concurrence passe par la définition d'un cadre d'interconnexion et l'établissement de taxes d'interconnexion. L'interconnexion est en effet un élément essentiel pour les nouveaux arrivants car c'est la seule façon pour eux d'atteindre les utilisateurs des réseaux de télécommunication existants. L'établissement de prix pour l'interconnexion, la tarification selon les différents éléments du réseau et la mise en place d'arrangements d'interconnexion sont les facteurs qui détermineront la vitesse à laquelle la concurrence et la liberté de choix se développeront sur un marché des télécommunications libéralisé. Ceci est vrai quel que soit le régime de concurrence adopté et quel que soit le niveau de développement économique de l'Etat Membre.

L'étude de cette Question vise directement à donner des précisions et des suggestions pratiques pour mettre en oeuvre des régimes d'interconnexion dans un marché des services de télécommunication de plus en plus concurrentiel. L'établissement de taxes d'interconnexion, la mise en place de systèmes de comptabilité analytique, la définition de la portée de l'interconnexion et le fait de s'assurer que l'interconnexion est effectivement disponible en tout point du réseau où cela est techniquement possible sont les problèmes concrets auxquels les Etats Membres de l'UIT devront faire face. On se reportera à l'annexe pour de plus amples détails.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait établir un ensemble de lignes directrices des meilleures pratiques sur lesquelles les pays se fonderont pour élaborer des politiques, une législation et une réglementation qui permettront de traiter les questions critiques liées à l'interconnexion. Elle devrait également s'appuyer sur les travaux qui ont déjà été faits au titre des Questions 2/1 et 3/1 pendant la période d'études 1994-1998 et sur d'autres textes disponibles. Pour établir les lignes directrices des meilleures pratiques, la Commission d'études devrait:

- 1) Déterminer les méthodes les plus courantes d'établissement des prix d'interconnexion, de comptabilité analytique, de dégroupage, en décrivant les avantages et les inconvénients de chaque méthode.
- 2) Recenser les méthodes les plus courantes pour parvenir à des arrangements d'interconnexion, en particulier ceux qui sont arrêtés par l'organe de réglementation et ceux qui font l'objet de

¹ Les projets de Questions 3.1, 3.2 et 3.3 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir Document 72).

négociations commerciales. Dans ce dernier cas, recenser les méthodes les plus courantes utilisés pour le règlement des différends, les calendriers de négociations, les sanctions appliquées en cas de non-respect et les résultats probables si l'arbitrage ou l'avis de l'organe de réglementation est demandé.

- 3) Déterminer les principes directeurs à suivre pour l'établissement des prix d'interconnexion: par exemple orientation vers les coûts [, coût incrémentiel à long terme] et transparence.
- 4) Déterminer les principes directeurs permettant d'aboutir à des arrangements d'interconnexion: par exemple, non-discrimination, transparence, publication des taxes d'interconnexion, disponibilité d'informations sur les coûts.
- 5) Décrire le cadre législatif et réglementaire qui serait nécessaire pour appliquer des prix d'interconnexion appropriés, le dégroupage et les arrangements d'interconnexion.
- 6) Créer un modèle d'accord d'interconnexion.

3 Description des résultats escomptés

Les résultats de l'étude de cette question devraient être présentés en deux phases: dans un premier temps, ils seraient essentiellement descriptifs et permettraient d'avoir un aperçu des méthodes qui existent actuellement pour l'établissement des prix d'interconnexion, le dégroupage et les arrangements d'interconnexion. Ces données permettraient aux responsables publics et aux opérateurs de télécommunication d'avoir des informations de base sur d'autres solutions permettant d'atteindre les objectifs d'interconnexion. Elles serviraient également de cadre pour élaborer des procédures détaillées de mise en oeuvre d'un régime d'interconnexion efficace. Elles pourraient également inciter les responsables de la réglementation à examiner les questions liées à l'interconnexion.

Dans un second temps l'accent serait mis sur les informations pratiques directement utiles aux responsables de la réglementation, aux administrateurs et aux opérateurs de télécommunication pour la mise en oeuvre d'un régime d'interconnexion. Les données recueillies pendant la première phase serviraient à établir les lignes directrices des meilleures pratiques et des recommandations pour déterminer les prix d'interconnexion, appliquer les exigences liées au dégroupage et à la comptabilité analytique, établir des arrangements d'interconnexion par mesure réglementaire ou négociation commerciale et mettre en place des procédures de règlement des différends et des modèles d'intervention de l'organe de réglementation dans ces différends.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Etant donné qu'elles seront très utiles pour les pays qui ouvrent leur marché à la concurrence, les données recueillies pendant l'étude de cette Question devraient être diffusées aussi vite que possible sans attendre le produit final. On devrait avoir les premiers résultats avant la fin de la première année de la période d'études. La deuxième phase devrait avoir lieu aussi vite que possible après la première et au plus tard avant la troisième réunion de la Commission d'études pendant la période 1998-2002.

5 Auteurs de propositions

Cette Question découle de l'étude de la Question 2/1 pendant la période 1994-1998. Tout le monde s'est accordé à reconnaître que la question de l'interconnexion était très importante pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et qu'il fallait poursuivre l'étude de cet aspect particulier de la Question 2/1. [texte à compléter après le FMPT: le Forum mondial des politiques

de télécommunication de l'UIT a invité instamment les Etats Membres de l'UIT à partager l'expérience qu'ils avaient acquise dans la mise en oeuvre des engagements contractés dans le cadre de l'OMC et a invité l'UIT à servir de dépositaire des informations sur les expériences des Etats Membres.]

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

L'expérience des pays qui ont ouvert leur marché à la concurrence et examiné la question de l'interconnexion sera une source d'information importante. Les contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs seront déterminantes pour la réussite de l'étude de cette question. Les interviews, les rapports existants et les études devraient eux aussi être utilisés pour recueillir des données et des informations qui permettront d'élaborer un ensemble complet de lignes directrices des meilleures pratiques pour l'administration de l'interconnexion. Les travaux des organisations régionales de télécommunication et des Groupes de travail devraient eux aussi être utilisés pour éviter tout chevauchement.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Intéressés	Très intéressés en raison du manque d'expérience	Très intéressés en raison du manque d'expérience
Instances de réglementation des télécommunications	Intéressées et expérience de différents modèles	Très intéressées. Certains pays ont besoin immédiatement d'informations	Très intéressées mais beaucoup ont besoin de modèles particuliers
Fournisseurs de services (opérateurs)	Nouveaux arrivants, quelle que soit la taille, extrêmement intéressés. Gros fournisseurs prudents et bénéficient en général du statu quo	Nouveaux arrivants, quelle que soit la taille, extrêmement intéressés. Gros fournisseurs prudents et bénéficient en général du statu quo	Nouveaux arrivants, quelle que soit la taille, extrêmement intéressés. Gros fournisseurs prudents et bénéficient en général du statu quo
Constructeurs	Vif intérêt car encouragera le développement de l'infrastructure	Vif intérêt car encouragera le développement de l'infrastructure	Vif intérêt car encouragera le développement de l'infrastructure

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Cette matrice d'évaluation permet de constater qu'un nombre important de décideurs en matière de télécommunication, de responsables de la réglementation et de fournisseurs de services des PMA et des pays en développement seront très intéressés par les résultats de l'étude de cette Question. Les décideurs et les responsables de la réglementation des pays développés pourraient être intéressés par une synthèse de ces résultats. Les constructeurs seront eux aussi très intéressés par cette question

étant donné que l'adoption de mesures d'interconnexion appropriées facilitera le développement de infrastructure.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

L'étude de la Question devrait se faire dans le cadre d'un Groupe d'experts et les résultats devraient ensuite être diffusés de façon classique dans les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D. Toutefois, compte tenu de l'importance de la Question, le BDT pourrait également organiser des réunions/séminaires régionaux, éventuellement avec le concours des organisations régionales de télécommunication, pour diffuser les résultats de l'étude de la Question. Les résultats pourraient être publiés par l'UIT en vue d'une plus grande diffusion.

8 Méthode proposée pour traiter la Question

a & b) Comment et pourquoi

Etant donné qu'elle est très importante pour de nombreux pays, la question de l'interconnexion devrait être étudiée dans le cadre d'une commission d'études, sur plusieurs années, avec des résultats intermédiaires (voir ci-dessus). L'interaction et la participation d'experts du monde entier permettront d'obtenir des résultats intéressants pour les pays en développement.

9 Besoins de coordination de l'étude

Etant donné que la question de l'interconnexion est liée à d'autres questions actuellement étudiées par l'UIT, il faudra une coordination entre les Commissions d'études et les programmes de l'UIT-D ainsi qu'avec les Commissions d'études des autres Secteurs de l'UIT. Il faudra également une coordination étroite entre le BDT et les responsables de l'étude de cette Question. Les organisations régionales comme la CITEL et l'APEC examinent elles aussi actuellement les questions liées à l'interconnexion. Il faudra donc établir une coordination avec elles pour éviter tout chevauchement.

ANNEXE

La fixation des prix d'interconnexion pose les questions les plus complexes. Le niveau des prix a en effet une incidence directe sur la viabilité de réseaux concurrentiels et sur les motivations qui pourraient pousser à investir dans le réseau ou à le développer. Le défi pour tous les pays, en particulier les pays en développement, est d'établir des taxes d'interconnexion qui ne retarderont pas l'ouverture à la concurrence, voire qui ne la rendront pas impossible.

De nombreux Etats Membres de l'UIT se sont engagés, de façon contraignante, dans le cadre de l'Accord sur les télécommunications de base de l'Organisation mondiale du commerce (Accord de l'OMC) à libéraliser leurs marchés des télécommunications. D'autres Etats Membres ont volontairement ouvert à la concurrence au moins un segment de leurs marchés des télécommunications. Il est particulièrement important pour les pays en développement d'avoir les connaissances techniques nécessaires pour encourager la concurrence lorsqu'ils auront ouvert leurs marchés. Pour les pays, qui dans le cadre de l'Accord de l'OMC ont pris des engagements sur des principes de réglementation, les prix d'interconnexion doivent être fondés sur les coûts. La plupart des pays et leurs grands fournisseurs n'ont toutefois pas les informations dont ils auraient besoin sur les coûts et sur d'autres sujets pour établir des taxes d'interconnexion orientées vers les coûts. L'objectif sera de mettre au point des méthodes permettant de définir des systèmes de prix et de comptabilité qui fourniront les données nécessaires à la détermination des coûts.

Les coûts d'interconnexion doivent être ventilés en fonction des différents éléments du réseau. Cette tarification optimise la concurrence dans les services locaux au grand bénéfice de l'utilisateur final. De nombreux pays s'efforcent aujourd'hui de définir ce que l'on entend par "dégroupeage". Le réseau présente pour les nouveaux arrivants un certain nombre de points dans le réseau d'accès, notamment la ligne d'abonné, les commutateurs locaux et les commutateurs en cascade, les installations de transmission intercentraux, les dispositifs d'interface de réseau, les dispositifs de signalisation et les bases de données d'appel, les postes d'aide à l'exploitation et les installations d'opératrice et d'assistance à l'annuaire. Pour décider des éléments qui sont nécessaires il faut établir un équilibre entre les intérêts du principal fournisseur et les besoins des nouveaux arrivants, tâche difficile pour un pays.

Il y a en général deux façons d'arriver à des accords d'interconnexion entre opérateurs: les arrangements peuvent être fixés par l'instance de réglementation ou faire l'objet de négociations commerciales entre opérateurs (avec ou sans intervention de l'organe de réglementation). Les négociations commerciales présentent des avantages: les opérateurs savent en effet le mieux comment traiter les questions techniques, commerciales et de prix qui doivent être négociées et les tarifs ainsi négociés sont plus durables. Il y a aussi des inconvénients: les négociations peuvent être longues et nuire à la concurrence. Par ailleurs, le fournisseur dominant peut abuser de sa position sur le marché pour retarder ou gêner la conclusion d'accords d'interconnexion en maintenant la concurrence sur la touche. Pour atténuer les inconvénients, l'intervention d'un organe de réglementation peut être nécessaire. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de règlement des différends, notamment l'intervention d'un organe de réglementation pour sortir de l'impasse ou permettre de reprendre des négociations interrompues. De plus, bon nombre de pays ont fixé des délais pour mener à bien ces négociations, avec des sanctions en cas de non respect. Avant de pouvoir mettre en place un régime d'interconnexion efficace il faut se mettre d'accord sur le degré de l'intervention de l'instance de réglementation et sur la base à partir de laquelle ses responsables de la réglementation prendront leur décision.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/286(Rév.2)]

3.2 Interconnexion des réseaux dans un environnement faisant intervenir plusieurs opérateurs¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Il ressort de l'analyse du rapport relatif à la Question 3/2 que l'un des principaux problèmes est lié à la déréglementation, celle-ci ayant donné lieu ou donnant lieu actuellement à une situation nouvelle dans laquelle un grand nombre d'opérateurs doivent assurer l'interconnexion de leurs réseaux de télécommunication dans un pays donné.

Ce nouvel environnement faisant intervenir plusieurs opérateurs soulève plusieurs questions nouvelles, qui n'existaient pas en régime de monopole.

Bon nombre de pays en développement ne sont pas préparés à faire face à ces mutations. Du fait de la tendance accrue à la libéralisation, il devient crucial que ces pays soient parfaitement à même d'affronter les changements à venir.

Avant d'engager un processus de restructuration, il convient d'étudier et de régler toutes les questions qui s'y rattachent, afin que le passage au nouvel environnement comprenant plusieurs opérateurs se fasse sans heurts. L'interconnexion s'effectuera entre réseaux locaux, interurbains, internationaux, mobiles, par satellite et Internet, notamment.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

- a) L'interconnexion des réseaux dans un environnement faisant intervenir plusieurs opérateurs, y compris l'interopérabilité des services, couvre de nombreux points qui devront être définis, en particulier, dans une optique nationale.
- b) Chaque point couvre différents aspects, réglementation, économie, tarifs, paramètres techniques, exploitation (en particulier qualité de service) et normalisation, par exemple.
- c) Les questions susceptibles d'être examinées dans d'autres Commissions d'études compétentes (de l'UIT-D, de l'UIT-R ou de l'UIT-T) seront transférées à ces Commissions, assorties d'une note de liaison pour demander des informations et assurer une meilleure coordination des activités.
- d) La question à étudier comprendra un ensemble de points clé à déterminer. Les plus importants sont les suivants:

2.1 Plan de numérotage, y compris pour le Système de signalisation N° 7 de l'UIT-T

Le nouveau plan de numérotage national doit être étudié pour des réseaux faisant intervenir plusieurs opérateurs, compte dûment tenu de l'accroissement du nombre d'utilisateurs des télécommunications mobiles, accroissement qui devrait se poursuivre à un rythme très rapide prochainement.

Afin de pouvoir fournir des services de réseau intelligent (RI), les réseaux mis en place à l'aide du Système de signalisation N° 7 de l'UIT-T devraient être interconnectés conformément à un seul système de numérotage national de réseau de signalisation.

¹ Les projets de Questions 3.1, 3.2 et 3.3 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir Document 72).

2.2 Méthodes d'interconnexion pratiques

Afin d'assurer une interconnexion satisfaisante entre l'opérateur en place (A) et les nouveaux opérateurs (B), il convient de proposer des lignes directrices sur les questions ci-après.

A titre d'exemple, il convient d'autoriser les câbles des nouveaux opérateurs (B) à utiliser les câbles sous conduites ou en galeries de l'opérateur en place (A), jusqu'à la salle des équipements du bâtiment "A" et d'autoriser l'installation du matériel de transmission de "B" dans cette salle.

En conséquence, les moyens de télécommunication de base peuvent être utilisés en commun et le personnel technique de "B" peut accéder aux locaux de "A".

2.3 Il doit être possible d'offrir divers services nouveaux par l'intermédiaire de réseaux de différents opérateurs, y compris en assurant la portabilité des numéros.

A titre d'exemple, un numéro de libre-appel devrait être unique quel que soit le réseau de terminaison.

Afin de garantir une concurrence loyale, la mise en oeuvre de la portabilité des numéros pourrait être demandée par le responsable de la réglementation.

2.4 Enregistrement des données de taxation

L'enregistrement des données de taxation est très important pour la répartition équitable des recettes entre opérateurs.

3 Description des résultats escomptés

Diverses méthodes d'interconnexion sont énumérées dans le projet de rapport sur la Question 3/2 (Document 2/213). Cette étude devrait donc fournir des lignes directrices, notamment des exemples concrets de méthodes ou de procédures permettant de répondre aux questions que suscite un environnement faisant intervenir plusieurs opérateurs.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Vu l'urgence de la situation, il convient d'entreprendre l'étude avec diligence. Un rapport intérimaire devrait être prêt fin 1999. Le reste de la période sera consacré à la mise à jour du rapport, compte tenu de l'évolution de la technologie et des mutations de l'environnement des télécommunications.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Cette nouvelle Question intéresse les pays en développement et les pays développés.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Experts d'Etats Membres et de Membres du Secteur des pays en développement et des pays développés.

Un grand nombre d'intervenants confrontés à des situations diverses devraient participer à l'étude.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Fournisseurs de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui*
Constructeurs (y compris les entreprises qui réalisent les travaux d'installation)	Oui	Oui	Non
* Dans les PMA, un seul opérateur aura le monopole de la fourniture des services de télécommunication de base, mais deux fournisseurs (duopole) ou plus pourront assurer en commun la fourniture des services de télécommunication mobiles.			

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats de l'étude serviront principalement aux responsables de la réglementation et aux opérateurs de télécommunication. Toutefois, les constructeurs d'équipement et les entreprises qui réalisent les travaux d'installation devraient aussi en tirer parti.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

- 1) Les personnes qui participeront à l'étude tireront les enseignements des divers exemples pratiques et seront à même de procéder à leurs propres études de cas.
- 2) Le BDT devrait organiser des cours/ateliers de formation appropriés à l'intention des pays intéressés.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? - Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (12 mois maximum)
- 2) Dans le cadre des activités ordinaires du BDT:
 - programmes
 - projets
 - étude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

b) Pourquoi? - Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Nous comptons sur une participation aussi large que possible à l'étude en vue de recueillir un maximum d'informations et de données d'expérience. La création d'un groupe spécialisé constitué d'un nombre restreint d'experts n'est donc pas la solution recommandée. L'étude devrait être financée par le BDT.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il convient de tenir compte des travaux menés par les Commissions d'études de l'UIT-T dans des domaines en rapport avec le plan de numérotage (Commissions d'études 2 et 11) et les questions de tarification (Commission d'études 3).

10 Autres informations utiles

Aucune information à signaler.

[Proposition du Kenya]

3.3 Problèmes d'interconnexion auxquels les pays en développement doivent faire face dans un environnement multiopérateur¹

Exposé du problème ou de la situation

A mesure que les pays en développement ouvriront leur secteur des télécommunications à la concurrence, les opérateurs de télécommunication en place devront fournir les moyens de communication nécessaires, sans aucune discrimination et à des prix équitables.

¹ Les projets de Questions 3.1, 3.2 et 3.3 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir Document 72).

Les opérateurs de télécommunication internationaux seront désireux de pénétrer sur ces marchés, mais il se peut que leur expérience de longue date acquise sur les marchés ouverts à la concurrence et leurs compétences dans le domaine des négociations les favorisent par rapport aux opérateurs en place qui se trouveraient désavantagés au moment de négocier l'accord d'interconnexion.

L'UIT-D peut aider les pays en développement à formuler les politiques, réglementations et lignes directrices régissant l'interconnexion.

Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

- Recenser et formuler les politiques et les réglementations nécessaires pour les accords d'interconnexion.
- Recenser les moyens techniques que les opérateurs en place sont tenus de fournir pour assurer l'interconnexion avec les nouveaux opérateurs.
- Formuler des lignes directrices appropriées sur l'établissement des taxes d'interconnexion, compte tenu des réseaux existants des pays en développement.

Résultats escomptés

- Document prévoyant des mesures et des réglementations destinées à guider les pays en développement dans les négociations et l'arbitrage des accords d'interconnexion.
- Lignes directrices sur les prescriptions techniques applicables à l'interconnexion.
- Lignes directrices applicables au calcul/à l'établissement des taxes d'interconnexion.
- Recommandations.

Echéance pour l'obtention des résultats

Fin du premier semestre 2000.

Contributions requises pour la réalisation de l'étude

Ensemble de contributions émanant des Etats Membres et des Membres du Secteur possédant une expérience dans le domaine des accords d'interconnexion.

Contributions des Commissions d'études de l'UIT-T qui traitent de questions connexes.

Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	X	X	X
Instances de réglementation des télécommunications	-	X	X
Prestataires de services	X	X	X
Fabricants	X	X	X

Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Compte tenu de la complexité de la question et de la nécessité de disposer de résultats dans les plus brefs délais, il est proposé de confier cette question à un groupe d'experts.

[Nouveau texte]

4 Etablissement d'un organe de réglementation indépendant

1 Exposé du problème

La réforme du secteur des télécommunications s'opère à un rythme sans précédent. L'innovation technologique a ouvert de nouvelles possibilités de communication et favorisé la mondialisation du marché des télécommunications. Parallèlement, des pays ont commencé à examiner la structure de leur secteur des télécommunications. Au cours des cinq dernières années, d'autres ont limité le rôle des fournisseurs de services monopolistiques et ont commencé à libéraliser leur secteur des télécommunications, à privatiser et à ouvrir leur marché à la concurrence. D'autres encore se préparent à engager une telle réforme dans un avenir proche. Dans un secteur des télécommunications libéralisé, le rôle de l'organe de réglementation est déterminant pour garantir une concurrence équitable entre les nouveaux arrivants et les fournisseurs en place.

Le jeu de la concurrence repose sur la séparation des fonctions, à savoir celles d'exploitation et celles de réglementation d'une part et les fonctions découlant du droit de propriété et les fonctions d'élaboration de la politique. Cette séparation des pouvoirs permet à l'Etat de prouver que le secteur des télécommunications est réglementé selon des principes d'équité et de transparence.

La réforme réglementaire et les institutions qui en résulteront reflèteront l'essence de chacun des pays, depuis son histoire jusqu'à son économie en passant par l'organisation juridique, sociale, politique. Les conditions propres de chaque pays auront une incidence sur la méthode choisie et sur les résultats obtenus. Parmi les facteurs à prendre en considération, on citera le niveau général de développement économique, le développement du réseau national, le cadre historique des institutions, les dispositions constitutionnelles, le système juridique, la tradition nationale de l'administration publique, le rôle et la diversité des groupes d'intérêt.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

La Commission d'études devrait fixer des lignes directrices dont les pays tiendraient compte lors de la mise en place d'un organe de réglementation indépendante. Pour étudier efficacement la question de la réforme de la réglementation, la Commission d'études devrait se fonder sur les travaux déjà effectués au titre de la Question 2/1 pendant la période d'études 1994-1998 ainsi que sur d'autres documents disponibles. Pour ce faire, la Commission d'études doit:

- 1) Recenser les méthodes et les critères susceptibles d'être utilisés en vue d'élaborer la politique du gouvernement en matière de télécommunication et évaluer l'étendue des réformes législatives et réglementaires nécessaires pour appliquer une politique nationale des télécommunications.
- 2) Continuer d'indiquer des modèles réglementaires à l'intention d'un organe de réglementation des télécommunications, en décrivant les facteurs juridiques, économiques et sociaux qui pourraient conduire à l'adoption d'une méthode réglementaire plutôt qu'une autre.
- 3) Décrire les différentes activités administratives qu'un organe de réglementation pourra entreprendre, par exemple, élaboration et application des règles, octroi de licences et de concessions et gestion des ressources limitées.

- 4) Décrire les principales questions de réglementation dont pourra traiter un organe de réglementation: par exemple, fourniture du service, interconnexion, accès/service universel, tarification, qualité de service, normalisation/homologation, numérotage et mesures de sauvegarde en matière de concurrence (cela peut comprendre l'attribution et l'assignation des fréquences, la radiodiffusion mais certains pays créent des organes différents pour ces questions).
- 5) Identifier les critères pouvant être utilisés en vue de déterminer la taille et la structure de l'instance de réglementation, y compris le personnel et les membres nommés de l'organisme responsable, en tenant compte de la taille du secteur d'activité, de l'étude du mandat du responsable de la réglementation, du degré d'initiative de l'organe de réglementation et enfin, du niveau de ressources nécessaires à la mise en oeuvre.
- 6) Indiquer les sources de financement des ressources, y compris les mécanismes de financement indépendants ainsi qu'une méthode de mise en oeuvre par étapes qui tient compte des limitations en matière de ressources et de la nécessité d'instaurer la crédibilité de la réglementation dès le départ.

3 Description des résultats escomptés

Les résultats devraient être un ensemble de lignes directrices des meilleures pratiques destinées aux pays qui vont libéraliser leur marché des télécommunications et établir un organe de réglementation.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Etant donné qu'elles seront très utiles pour les pays qui revoient leur système réglementaire ou qui mettent en place un organe de réglementation indépendant, les données recueillies devraient être diffusées dès que possible, de préférence avant la deuxième réunion de la Commission d'études. Pendant la période d'études, les résultats devraient être diffusés largement et dans les meilleurs délais afin que les pays qui créent ou qui vont créer des organes de réglementation indépendants puissent se baser sur ces informations.

5 Auteurs de propositions

Cette Question découle de l'étude de la Question 2/1 pendant la période d'études 1994-1998. Tous se sont accordés à reconnaître que la question de la réforme réglementaire est très importante pour tous les pays, en particulier pour les pays en développement et qu'il fallait continuer l'étude de cet aspect particulier de la Question 2/1, à savoir l'établissement d'un organe de réglementation indépendant.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

L'expérience des pays qui ont tiré le plus grand parti de la création d'un organe de réglementation indépendant sera une source importante d'information. Les contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs seront déterminantes pour la réussite de l'étude de cette Question. Les interviews, les rapports existants, les documents de l'UIT, en particulier, les travaux effectués au titre des Questions confiées à la Commission d'études, les colloques et les études devraient aussi être utilisés pour collecter des données et des informations qui permettront d'examiner en détail la question. Les travaux des organisations régionales de télécommunication devraient eux aussi être utilisés pour éviter tout chevauchement.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Intéressés	Très intéressés	Très intéressés
Instances de réglementation des télécommunications	Intéressés et expérience de différents modèles	Très intéressés et certains pays ont mis en oeuvre des solutions novatrices	Très intéressés
Fournisseurs de services (opérateurs-constructeurs)	Petits opérateurs intéressés Gros opérateurs prudents et bénéficiant en général du statu quo	Secteur privé, en particulier technologies nouvelles, très intéressés mais monopoles d'Etat moins	Monopoles publics prudents et bénéficiant en général du statu quo
Constructeurs	Intérêt modéré	Intérêt modéré	Intérêt modéré

b) Destinataires de l'étude - Qui, précisément, en utilisera les résultats?

Cette matrice d'évaluation permet de constater qu'un nombre important de décideurs en matière de télécommunication, de responsables de la réglementation et des fournisseurs de services et des PMA et des pays en développement, seront très intéressés par les résultats de l'étude de cette question. Les décideurs et les responsables de la réglementation des pays développés pourront être intéressés par une synthèse des différentes formules. Les constructeurs seront eux aussi intéressés par la réforme réglementaire, par exemple, pour ce qui est de la normalisation et de l'homologation.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats devraient être diffusés, de façon classique, dans le cadre des réunions des Commissions d'études de l'UIT-D. Toutefois, compte tenu de l'importance de la question, le BDT pourrait aussi organiser des séminaires/réunions régionaux, éventuellement en collaboration avec les organisations régionales de télécommunication afin de diffuser les résultats de l'étude de la question. Ces résultats devraient être publiés par l'UIT en vue d'une plus large diffusion.

8 Méthode proposée pour traiter la Question

a) et b) Pourquoi et comment

La réforme de la réglementation revêtant une très grande importance pour tous les pays, l'étude de cette Question devrait être menée dans le cadre d'une Commission d'études sur une période de plusieurs années, avec les résultats intermédiaires indiqués ci-dessus. En obtenant la participation la plus large possible, l'étude de cette Question s'en trouvera améliorée et dans la mesure où la Commission d'études rassemble une grande diversité d'Etats Membres et de Membres du Secteur dans un seul et même cadre, il s'agit de l'instance la plus appropriée pour traiter la question. Du fait de l'interaction et de la participation des experts venus du monde entier, des débats nourris auront lieu et des idées nouvelles pourront surgir au cours des réunions.

9 Besoins de coordination pour l'étude

La question de la réforme réglementaire étant étroitement liée à d'autres Questions actuellement étudiées à l'UIT, il faudra qu'il y ait une bonne coordination entre les Commissions d'études de l'UIT-D, entre les programmes et avec les Commissions d'études des autres Secteurs de l'UIT. Il faudra également une étroite coordination entre le BDT et les responsables de l'étude de cette question.

[Repris du SG 1 1997 Doc. 1/218(Rév.1)]

5 Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions

1 Exposé du problème

La convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions est de plus en plus grande, comme le montre notamment Internet, et soulève un certain nombre de questions de réglementation et de politique importantes. La convergence revêt un grand intérêt tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

- Jusqu'à présent, ces divers secteurs étaient soumis, question réglementation, à des régimes différents. Il faut maintenant chercher à déterminer quel régime il convient d'appliquer à ces secteurs, qui étaient autonomes, alors que leur convergence croissante rend de plus en plus difficile l'établissement d'un tel régime, si celui-ci est réellement nécessaire et, dans l'affirmative, comment y parvenir au mieux.
- En tant que manifestations d'un degré de convergence élevé, les secteurs d'activité universels, interconnectés, verticalement et/ou horizontalement intégrés, remettent en question la possibilité pour un état nation, des régions développées ou en voie de développement, de diriger correctement les nouveaux acteurs.

- Bien que les acteurs des secteurs d'activité convergents soient sans doute en concurrence dans la plupart des pays industrialisés les plus développés, les mégacorporations (intégrées horizontalement et/ou verticalement) ainsi que les alliances internationales peuvent complètement submerger la capacité des secteurs et réseaux, même s'il faut reconnaître que les secteurs convergents offrent des services qui créent de nombreuses possibilités nouvelles, même pour les habitants des pays les moins développés qui n'ont jamais eu accès à une telle abondance d'information, de traitement de l'information et de capacité de communication.
- La question du droit de communiquer débouche sur le droit d'accès aux réseaux et aux applications nécessitant des réseaux. Un bon exemple de ceci est le réseau Internet.
- Responsabilité.
- Droits d'auteur et de propriété intellectuelle.
- Questions de traitement dans les situations où certains secteurs sont réglementés (par exemple, les Telecoms) alors que d'autres ne sont guère ou pas soumis à des contraintes réglementaires (réseau Internet), bien que les deux secteurs fournissent en fait des services identiques ou analogues au plan pratique.
- Interconnexion et paiements par un fournisseur de services ou d'infrastructure à un autre.
- Capacité du réseau.
- Juridiction de la réglementation - par exemple quand un service est fourni par un pays et offert dans un autre.
- Malversation et sécurité.
- La distinction de moins en moins nette entre le contenu, la fourniture du service et l'infrastructure.
- Etc.

Il est important de souligner que si la convergence peut susciter de nombreuses questions épineuses au niveau de la réglementation, elle crée pour l'utilisateur des possibilités jusqu'à présent insoupçonnées et l'accès immédiat à une abondance d'informations, de divertissements et de moyens de communication à un prix relativement modeste, qui continue à baisser. Bien que la convergence soit sans doute embarrassante pour les responsables et les organismes de réglementation, les avantages pour l'utilisateur sont innombrables.

2 Question

Examiner les questions associées à la convergence pour déterminer les actions que les pays peuvent entreprendre pour optimiser leurs régimes de réglementation afin de traiter correctement ces questions.

3 Résultats escomptés

Un rapport et des Recommandations.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Premier rapport intérimaire dans deux ans. Rapport final pour la dernière réunion de la Commission d'études 1 avant la prochaine CMNT.

5 Auteurs des propositions

Commission d'études 1. Le Groupe du Rapporteur devrait comprendre, en premier lieu, un noyau de représentants de la Commission d'études ayant la volonté et la possibilité de consacrer suffisamment de temps à l'examen des études existantes, la presse commerciale, etc., afin d'en extraire les éléments clés dans lesquels les incidences ou les conséquences réglementaires apparaissent clairement. L'élaboration et la distribution du rapport intérimaire peut stimuler et/ou engendrer de nouveaux apports ou élargir la représentation dans le Groupe du Rapporteur.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Les études du groupe KPMG effectuées sous la responsabilité de la Commission européenne;
- le futur document vert de la CE sur la convergence;
- les apports des Membres des Secteurs;
- les recherches sur le Web et dans la presse commerciale;
- les études faites pour d'autres organisations, par exemple le Colloque de l'UIT sur la réglementation dans le contexte de la convergence (1996), l'étude de la CE sur la convergence (1996), les études en cours à l'OMPI sur les aspects économiques des droits de propriété, les études que feront les Etats Membres de la CTU, de l'UNESCO, etc.

7 Destinataires de l'étude

a) Types de destinataires

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Membres des Secteurs	*	*	*

b) Qui utilisera les résultats?

L'UIT ainsi que les décideurs en matière de télécommunications et les instances de réglementation dans le monde entier.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Diffusion des deux rapports (intérimaire et final) aux Membres de l'UIT-D et aux Membres des Secteurs. Des administrations voudront peut-être se rendre compte si les résultats de l'étude font apparaître qu'une certaine optimisation de leur régime de réglementation serait utile.

8 Méthode proposée pour traiter la Question

- | | | |
|---|--|------|
| 1 | Dans le cadre d'une Commission d'études | [✓] |
| | – en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) | [] |
| | – au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) | [] |
| 2 | Dans le cadre des activités courantes du BDT | |
| | – sous forme de programme | [] |
| | – sous forme de projet | [] |
| | – étude confiée à des consultants spécialisés | [] |
| 3 | D'une autre manière - précisez (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) | [✓] |

Toute étude sur le phénomène de la convergence doit être étroitement axée sur les questions clés, particulièrement au niveau du rapport intérimaire. L'identification des répercussions réglementaires déterminantes et l'examen ultérieur par la Commission d'études 1 des Recommandations qu'elle souhaitera faire aux Membres de l'UIT-D devraient être fondés sur un examen des rapports et des études existants. Tout membre doit pouvoir participer à l'étude de la question, mais il peut être utile que cette étude soit appuyée par des chercheurs dans les universités et/ou par des organisations régionales telles que l'APT, la CITEL, la Commission européenne, etc. Il serait surtout utile de savoir si les experts de la FCC des Etats-Unis, de la NTIA et de la Commission européenne seraient disposés à participer au Groupe du Rapporteur.

Il conviendrait en outre de pouvoir accéder, sur le site WWW de l'UIT-D, de l'avant-projet de rapport intérimaire afin que tout utilisateur du Web puisse faire des observations ou fournir un apport.

9 Besoin de coordination de l'étude

Aucun.

10 Autres informations utiles

Aucune.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/284(Rév.1)]

6 Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion, mettant l'accent en particulier sur les pays en développement

1 Exposé du problème

La radiodiffusion joue un rôle éminent dans l'éducation et l'information du public et dans le soutien du développement économique, social et culturel. Les changements sociaux et politiques que l'on constate dans de nombreux pays conduisent à l'expression d'une demande de services de radiodiffusion supplémentaires, pour lesquels il faut un plus grand nombre de canaux, et donc à une

fragmentation accrue des audiences. La perte d'audience qui en résulte pour le service public de radiodiffusion (SPR) est une menace pour la viabilité à terme de ce service, qui est exploité selon un mandat figé et fréquemment dépassé, ce qui érode sa capacité à fournir les services éducatifs et d'information que l'on attend de lui.

Les pays développés et les pays en développement, surtout, ont du mal à adopter les instruments politiques, juridiques et réglementaires pour répondre à cette demande d'un nombre accru de services, problème qu'aggrave parallèlement la convergence technologique avec d'autres services de télécommunication. Le service public de radiodiffusion a donc besoin:

- d'une nouvelle base réglementaire et juridique pour asseoir ses activités compte tenu du mandat spécial ainsi que des conditions et de l'environnement nouveaux dans le cadre desquels il doit fonctionner;
- de mettre en place une infrastructure efficace, rationnelle et compétitive qui tirera parti au mieux des techniques modernes des télécommunications et de l'information;
- de concevoir et de mettre en oeuvre des services de radiodiffusion compatibles avec le mandat et les ressources qui sont les siens.

2 Projet de question

- 2.1 Quels sont les éléments clé de la définition d'un rôle et d'un mandat modèles pour le SPR dans les pays développés et en développement qui différencieront clairement le SPR des autres radiodiffuseurs?
- 2.2 Comment peut-on utiliser les techniques numériques et les techniques de l'information pour accroître les capacités de production et pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de la production des services de radiodiffusion fournis par le SPR dans les pays en développement?
- 2.3 Comment les techniques numériques peuvent-elles être introduites au mieux dans la distribution et la fourniture des services du SPR, notamment dans les zones rurales et peu peuplées, compte tenu en particulier de la convergence entre la radiodiffusion et les autres services de télécommunication, laquelle permet d'importantes améliorations opérationnelles et économiques ainsi que dans le domaine de la qualité de fonctionnement?
- 2.4 Comment peut-on utiliser l'infrastructure mondiale de l'information émergente et les autres réseaux numériques pour améliorer les services du SPR notamment dans les pays en développement grâce, par exemple, à la fourniture d'un accès à des ressources partagées ou à leur utilisation pour la réalisation et la distribution de programmes et de leurs éléments?
- 2.5 Quels autres services et produits à valeur ajoutée peut-on adopter pour améliorer la performance du SPR?

3 Description des résultats escomptés

Les études découlant de la présente Question devraient tendre vers l'obtention de résultats pratiques qui puissent être mis en oeuvre dans un délai relativement court et qui demanderont éventuellement une coopération entre un certain nombre d'organisations et d'institutions. Ces résultats prendront essentiellement la forme de:

- directives en vue de l'élaboration de politiques et d'instruments réglementaires et juridiques dans le but de déterminer le rôle et le mandat du SPR et d'établir la nécessaire coordination avec les autres services de télécommunication;
- propositions de démonstrations et de projets pilotes dans les pays en développement, aux fins desquelles les besoins particuliers et les impératifs opérationnels du SPR seront identifiés;
- directives en vue de l'adaptation, efficace et économique, des techniques numériques aux besoins du SPR des pays en développement.

Les études devront être terminées avant la conclusion de l'actuelle période d'études (1998-2002).

5 Source des contributions aux études

Les études découlent des travaux effectués au titre de la Question 8/2 de la CMDT (Buenos Aires, 1994) et sont soutenues par l'UIT/BDT, l'UIT-R, l'UIT-T, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion par l'intermédiaire de l'Union mondiale de radiodiffusion ainsi que par des institutions professionnelles compétentes.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude peuvent être trouvés dans les publications de l'UIT, de tous ses Secteurs, dans celles de l'UNESCO et de l'Union mondiale de radiodiffusion et peuvent être fournis par des Membres de l'UIT-D et par des constructeurs qui travaillent pour la radiodiffusion. Le SPR des pays en développement a quant à lui un rôle important à jouer en préparant et en soutenant le travail nécessaire à l'exécution des activités liées aux démonstrations ou aux projets pilotes.

7 Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	-	x	x
Instances de réglementation des télécommunications	-	x	x
Instances de réglementation de la radiodiffusion	x	x	x
Prestataires de services (opérateurs)	-	x	x
Service public de radiodiffusion	x	x	x
Ministères de la culture et de l'éducation	x	x	x
Constructeurs	x	x	x

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études
 - En tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'étude) x
 - Au sein d'un groupe spécialisé (durée maximale de 12 mois) -
- 2) Dans le cadre des activités normales du BDT
 - Programmes -
 - Projets x
 - Consultants spécialisés x
- 3) La réalisation d'études communes avec l'UNESCO et l'Union mondiale de radiodiffusion peut être un avantage x

9 Besoins de coordination de l'étude

Les études à réaliser doivent être coordonnées avec celles des autres Secteurs de l'UIT. En particulier, les Commissions d'études 4, 10 et 11 de l'UIT-R et les Commissions d'études 13 et 15 de l'UIT-T ont des études, en projet ou en cours, dans des domaines connexes et ont élaboré des Recommandations présentant un intérêt pour ce travail. En outre, les travaux en cours au sein de l'Union mondiale de radiodiffusion et de l'UNESCO doivent eux aussi être pris en compte aux fins de ces études.

[Repris du SG 1 1997 Doc. 2/216]

7 Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications

Titre de la Question ou thème

Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux services sur l'environnement réglementaire des télécommunications.

1 Exposé du problème ou de la situation

Sous l'effet des nouvelles technologies (satellite, fibre optique, réseaux intelligents, communications mobiles cellulaires, etc.), on constate un développement rapide de nouveaux produits et services de télécommunication répondant à la diversification croissante des besoins de la clientèle.

Face à cette évolution, les cadres réglementaires existants apparaissent souvent inadaptés pour permettre l'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs ou exploitants plus à même d'offrir ces services que les opérateurs traditionnels.

Les pays en développement devraient pouvoir disposer en temps utile d'informations et d'analyses leur permettant d'évaluer l'impact réglementaire de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux services dans le secteur des télécommunications.

La première Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94, Buenos Aires) a examiné ce problème et a adopté la Question 3/1 "Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement commercial et réglementaire des télécommunications".

Cette Question devait examiner les points suivants:

"Quels peuvent être les effets de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur les conditions de fourniture des services de télécommunication et leur réglementation?"

Comment un pays en développement peut-il concilier l'utilisation de ces nouvelles technologies dans un environnement commercial plus compétitif avec l'objectif d'assurer, sur l'ensemble du territoire, l'accès aux services de base, à un prix raisonnable?"

l'objectif étant d'élaborer un rapport et des lignes directrices pour la mi-1997.

Compte tenu de l'ampleur de l'enjeu, la Commission d'études 1, convaincue de l'importance de cette Question, a décidé de mettre à jour, comme indiqué ci-après, la Question 3/1 pendant la prochaine période d'études, en mettant davantage l'accent sur les aspects réglementaires.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Poursuivre l'étude des conséquences de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur la réglementation des services de télécommunication.

3 Description des résultats escomptés

Elaboration d'un rapport actualisé pour la mi-1999 (1/195(Rév.2)) et formulation d'une (de) Recommandation(s) pertinente(s).

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la Question ou le thème soit mis à l'étude

Participants aux travaux de la Commission d'études 1.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Etats Membres, Membres des Secteurs et organisations régionales concernées (par exemple, documents pertinents de la Commission européenne, etc.).

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services (opérateurs)	*	*	*

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les décideurs en matière de télécommunication et les instances de réglementation tiendront compte de ces méthodes lorsqu'ils adopteront et formuleront les politiques/dispositions réglementaires nationales propres à favoriser la mise en application de ces technologies dans l'intérêt des utilisateurs.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

1) Dans le cadre d'une Commission d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)

X

Pourquoi? Indiquer les motifs du choix faits sous a) ci-dessus

Il s'agit d'une Question de réglementation qui demande une concertation étroite entre tous les responsables de la réglementation et les opérateurs.

9 Besoins de coordination de l'étude

- Commission d'études 1 - Questions 1/1 et 2/1, si l'étude de ces Questions est poursuivie.
Commission d'études 2 - Question 1/2, si l'étude de cette Question est poursuivie.
- Organisations régionales, s'il a y lieu. - Commission européenne, CITELE, CTU, APT, ANASE, UPAT, PTC, etc.
- Travaux pertinents en cours dans les autres Secteurs de l'UIT.

[Repris du SG 1 1997 Doc. 1/212(Rév.1)]

8 Facteurs propres à créer un climat propice aux investissements

1 Exposé du problème

La mise en oeuvre dans les pays en développement d'infrastructures modernes de télécommunication et l'offre de nouveaux services nécessitent des investissements considérables dont le volume dépasse généralement les capacités de financement des administrations ou exploitants nationaux concernés.

Afin d'assurer, sur une période de temps raisonnable, le développement et la modernisation des infrastructures de télécommunication dans les pays en développement, de nouvelles sources de financement sont souvent nécessaires.

Face à cette situation, les administrations ou les exploitants concernés doivent pouvoir acquérir une vue d'ensemble des différentes possibilités offertes en matière de politiques et de techniques de financement ainsi que des facteurs qui peuvent créer un climat favorable aux investissements, et tenir compte du processus de libéralisation et de mondialisation que l'on observe actuellement dans le secteur des télécommunications.

2 Question

Quelles sont les diverses politiques, formes et techniques de financement auxquelles peuvent avoir recours les administrations ou les exploitants des pays en développement pour engager les investissements nécessaires au développement de leurs infrastructures de télécommunication?

Quelles sont les conditions à respecter pour l'obtention de certains types de financement?

Quelles sont les facteurs (législation nationale, aspects structurels, cadre réglementaire, politique de contrôle des prix, etc.) qui peuvent contribuer à créer un climat favorable aux investissements?

La Commission d'études 1, en étroite collaboration avec le BDT, devrait étudier la possibilité de contribuer à l'émergence, dans les pays en développement dont les télécommunications sont difficilement rentables, de marchés de télécommunications à masse critique suffisante, régionaux ou sub-régionaux, pour permettre la rentabilisation des investissements d'infrastructures sur une plus grande échelle que le plan local.

Il serait utile d'encourager l'harmonisation des règles relatives à l'investissement national ou étranger, et à la mise en place de régulations appropriées, au niveau régional ou sub-régional.

3 Résultats attendus

Elaboration du Rapport final et de directives avant la fin du premier semestre de l'an 2000.

4 Liaison

Pour l'étude de cette Question, des liaisons devront être établies notamment avec les instituts de financement, les banques de développement, les autres organisations internationales, intergouvernementales ou régionales concernées par le financement de projets de développement.

[Repris du SG 1 1997 Doc. 1/208]

9.1 Politiques tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication²

1 Exposé du problème

L'ouverture progressive à la concurrence du secteur des télécommunications dans les pays en développement va amener les opérateurs historiques de ces pays à développer des politiques tarifaires tenant compte davantage des coûts réels encourus dans la fourniture des services de télécommunication tant au plan national qu'international.

Pour ce faire, ils devront disposer de méthodes et d'outils de détermination et de calcul des coûts, s'inscrivant dans le cadre de la mise en place, par étapes, de systèmes de comptabilité analytique, comparables à ceux développés par les opérateurs des pays industrialisés.

L'utilisation de ces outils devrait pouvoir être complétée par l'analyse de modèles tarifaires permettant d'évaluer les conditions dans lesquelles il serait à la fois souhaitable et possible de mettre en oeuvre une politique de restructuration et de rééquilibrage des tarifs.

2 Question

Sur la base des résultats du 2ème Forum mondial des politiques de télécommunications de l'UIT (Genève, 16-18 mars 1998) et des travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, ainsi que de ses Groupes régionaux de tarification, la Commission d'études devrait examiner:

- a) l'évolution générale des structures tarifaires dans les pays qui ont mis en oeuvre une politique de rééquilibrage de leurs tarifs de télécommunication, un travail d'analyse préliminaire étant effectué à ce sujet par le BDT;
- b) les principales méthodes utilisées en matière de détermination et de calcul des coûts des services de télécommunication;
- c) les orientations qui devraient être prises par les administrations et les opérateurs des pays en développement en matière de tarification des services nationaux et internationaux de télécommunication, compte tenu à la fois de l'évolution du cadre réglementaire et de certaines contraintes économiques, financières et sociales.

3 Résultats escomptés

Préparation d'un rapport et de lignes directrices vers la mi-2000.

4 Liaisons et coordination

Afin d'assurer la coordination nécessaire, des liaisons étroites devront être établies avec la Commission d'études 3 de l'UIT-T et ses Groupes régionaux de tarification ainsi qu'avec d'autres organisations internationales ou régionales impliquées dans l'étude des problèmes liés à la tarification des services de télécommunication.

² Les projets de Questions 9.1 et 9.2 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir Document 72).

9.2 Modèles de tarification et méthodes de calcul des coûts²

A Exposé du problème ou de la situation

Le niveau et la structure des tarifs de télécommunication ont un rôle important à jouer, tout au moins dans la création de ressources financières internes qui sont, dans la plupart des cas, réinvesties dans les programmes de développement et utilisées pour couvrir les dépenses récurrentes des entités de télécommunication. Les tarifs peuvent aussi inciter à utiliser efficacement le réseau et les services, améliorer la fourniture de services universels et avoir un effet multiplicateur dans les autres secteurs de l'économie étant donné que les télécommunications sont un service commercial et qu'elles facilitent le développement économique. Ce rôle pourrait être renforcé si plusieurs pays appliquaient une tarification adaptée.

Les tendances et l'évolution de l'environnement des télécommunications ont d'importantes répercussions sur la tarification; elles incitent notamment à appliquer une tarification optimale orientée vers les coûts, condition devenue indispensable si l'on veut renforcer de façon durable le rôle des tarifs de télécommunication.

La plupart des pays en développement ne disposent pas des compétences ni de l'expérience nécessaires pour établir des tarifs optimaux orientés vers les coûts leur permettant de tirer pleinement parti des politiques, stratégies et pratiques de tarification en télécommunication.

Il est donc nécessaire d'aider ces pays à établir une structure et des niveaux de tarifs optimaux orientés vers les coûts pour les services de télécommunication de Terre, spatiaux et sous-marins et notamment les taxes et les clés de répartition, les taxes de transit et les taxes d'interconnexion.

Question qu'il est proposé d'étudier

- 1) Définir et élaborer la réglementation et les politiques nécessaires en vue d'établir une structure et des niveaux optimaux orientés vers les coûts en matière de tarification des télécommunications à la fois pour les services nationaux et internationaux.
- 2) Définir et établir des catégories de services de télécommunication et les coûts associés intervenant dans la tarification.
- 3) Définir, recenser ou élaborer des méthodologies et des modèles de tarification et d'établissement des coûts appropriés permettant aux pays en développement d'appliquer des tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts et de fournir des services universels.
- 4) Elaborer des recommandations et des lignes directrices appropriées que pourront éventuellement utiliser les pays en développement pour appliquer des tarifs optimaux orientés vers les coûts aux divers services de télécommunication.

² Les projets de Questions 9.1 et 9.2 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir Document 72).

B Résultats escomptés

- 1) Document sur la politique et la réglementation concernant les tarifs optimaux orientés vers les coûts applicables aux services de télécommunication dans les pays en développement.
- 2) Lignes directrices et recommandations sur les notions d'efficacité et d'établissement des coûts pour définir des niveaux et une structure de tarification des télécommunications dans les pays en développement.
- 3) Modèles de tarification et d'établissement des coûts à utiliser pour définir une structure et des niveaux de tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts dans les pays en développement.
- 4) Modèles comparatifs de tarification et d'établissement des coûts entre un pays développé et un pays en développement.

Echéance pour l'obtention des résultats

Fin 1999.

"Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Kenya.

Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Etats Membres
- Membres des Secteurs
- Organisations régionales
- Secteurs de l'UIT

Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services (opérateurs)	*	*	*
Fabricants	*	*	*

Les résultats seront particulièrement utiles aux prestataires de services, aux instances de réglementation des télécommunications ainsi qu'aux décideurs en matière de télécommunications.

Pour appliquer les résultats il conviendrait d'avoir recours à différents moyens, notamment: diffusion d'informations, organisation de séminaires, d'ateliers, de conférences, etc.

Méthode proposée pour traiter la question

- Groupe d'experts dans le cadre des activités du BDT.

10 Transfert de technologie et information

Texte non encore disponible.

[Repris du TDAB97 Doc. 2/12]

11 Obstacles économiques à l'accès aux services télématiques

1 Exposé du problème ou de la situation

Le rôle des télécommunications dans le développement socio-économique et culturel ne fait aucun doute. Mais les contraintes économiques liées aux infrastructures et à l'exploitation des télécommunications constituent un sérieux frein à la disponibilité et à l'accès aux services télématiques pour les secteurs d'intérêt public, particulièrement dans les pays en développement. Le problème prend une nouvelle ampleur quand on considère les ressources et les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec le réseau Internet.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Examiner les possibilités de facilité d'accès aux services télématiques, notamment par une réduction des obstacles économiques.

3 Description des résultats escomptés

- Adoption de principes de tarification modulée et plus adaptée aux différents groupes d'utilisateurs des télécommunications en général, et des services télématiques en particulier, compte tenu de leur rôle en matière de développement.
- Prendre toute mesure pouvant faciliter l'accès aux services télématiques pour les acteurs institutionnels et associatifs d'intérêt public.
- Prendre toute mesure pouvant encourager l'initiative privée à oeuvrer en milieu rural et auprès des populations défavorisées, et promouvoir un environnement compétitif pour des prestations de services télématiques appropriés pour ces milieux.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3 ans.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'UNESCO, compte tenu de l'intérêt des Etats Membres et sur la base de sa collaboration avec l'UIT.

6 Origine des contributions prévues pour la réalisation de l'étude

UNESCO - Universités et Instituts de recherche des régions concernées - UIT - Administrations régulatrices des Télécommunications - CNUCED - OMC - ONUDI - Chambres de Commerce et d'Industrie.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants			

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

UIT et Administrations des télécommunications des Etats Membres concernés.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

- Adoption par les Etats Membres de nouveaux cadres réglementaires et tarifaires, avec l'assistance technique de l'UIT.
- Impulsion donnée aux exploitants de télécommunication pour de nouvelles orientations tarifaires, avec la participation des utilisateurs.
- Essais pilotes de mise en oeuvre des nouvelles dispositions tarifaires, avec la collaboration de l'UIT.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème proposé

1) Dans le cadre d'une Commission d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
- au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:

- Programmes
- Projets
- Etude confiée à des consultants spécialisés

3) D'une autre manière. Préciser (dans un cadre régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

C'est une question de fond et un problème crucial qui nécessite de prendre en compte la situation réelle des différentes catégories d'utilisateurs qui doivent être considérés comme partenaires de plein droit.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il est nécessaire que l'UIT-T soit impliqué dans les travaux, notamment au niveau de la Commission d'études et dans les discussions avec les groupes d'utilisateurs.

Nécessité d'une collaboration assidue avec l'UNESCO, au moins pour ce qui concerne les utilisateurs relevant de ses domaines d'intérêt.

10 Autres informations utiles

L'UIT et l'UNESCO qui sont engagés dans une longue collaboration, ont notamment mené des discussions sur la question du rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel, en particulier sur le problème des obstacles économiques en matière de télématique dans les secteurs d'intérêt public. Cette problématique a fait l'objet d'une étude spécifique conjointe intitulée «Le droit de communiquer: à quel prix?» (doc. 4 de la CMDT-94, par la suite publié par l'UNESCO sous la référence UNESCO/CII-95/WS/2). Cette étude, présentée comme document d'information de la CMDT-94, devait servir de document de base à l'étude en commission de la "Question 1/1". Mais dans ses travaux, la Commission d'études n'a jusqu'alors pas pu approfondir cette problématique autant qu'il conviendrait. Nous suggérons donc que celle-ci soit reconsidérée dans le cadre d'une "Question" spécifique, devant faire l'objet d'une nouvelle étude, avec les adaptations nécessaires à l'évolution de l'environnement socio-économique.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/263(Rév.1) pages 29-30]

12 Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activité annuels, de l'état d'avancement de ces questions afin de faciliter leurs contributions aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile

1 Exposé du problème ou de la situation

L'UIT-T et l'UIT-R étudient un grand nombre de questions dont l'objet, les résultats et les thèmes varient. Certaines d'entre elles intéressent, ou pourraient intéresser particulièrement les pays en développement. Or, ces derniers ne disposent pas toujours des ressources suffisantes pour suivre les travaux des Commissions d'études, même en nombre limité, et ne sont pas non plus informés des questions qu'il a été décidé de mettre à l'étude, de leur objet et de leur état d'avancement. A n'en pas douter, certains pays en développement sont aujourd'hui en mesure de prendre part aux travaux consacrés par les Commissions d'études à certaines questions et presque tous ces pays devraient tirer parti des résultats de ces travaux.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Identification à intervalles réguliers des Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement, compte tenu de certains critères préalablement déterminés.

3 Description des résultats escomptés

Rapports d'activité annuels retraçant l'état d'avancement des questions choisies et indiquant, s'il y a lieu, comment les résultats peuvent être obtenus.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Echéance annuelle, sans limite dans le temps.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la Question ou le thème soit mis à l'étude

La question a, à l'origine, été adoptée par la CMDT-94.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- 1) Examen de toutes les Questions des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R en vue de choisir celles qui intéressent les pays en développement.
- 2) Demande de mise à jour des informations en provenance des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R relatives aux Questions choisies.
- 3) Discussion dans le cadre de la Commission d'études correspondante de l'UIT-D.

7 Destinataires de l'étude

a)

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	X	X
Instances de réglementation des télécommunications	*	X	X
Opérateurs de télécommunication	*	X	X

* *Les résultats de la Question s'adressent plus précisément aux pays en développement et aux PMA, même s'il est dans l'intérêt des décideurs des pays développés de connaître les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.*

b) Destinataires de l'étude - qui précisément en utilisera les résultats?

En fonction de la nature des résultats, leurs principaux utilisateurs sont les cadres de niveau moyen et supérieur des opérateurs et des instances de réglementation dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

8 Besoins de coordination de l'étude

La Commission d'études de l'UIT-D chargée de cette question devra coordonner ses travaux avec:

- les instances de coordination compétentes au sein du BDT;
- les coordonnateurs des activités entreprises au titre des projets du BDT;
- les organisations régionales et scientifiques compétentes dans le domaine considéré.

9 Autres informations utiles

Toute autre information qui peut se faire jour au cours de la très longue durée de validité de cette question.

NB - Il s'agit d'une question très particulière dont les résultats sont de deux sortes: les résultats de la question proprement dite sous forme de rapports d'activité annuels, et les résultats finals des Questions choisies parmi celles des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R. L'analyse doit donc distinguer entre ces deux sortes de résultats.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/263(Rév.1) pages 31-32]

13 Analyser les technologies et les systèmes de radiodiffusion numériques, y compris sous l'angle d'analyses coût/ bénéfice, de l'évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines, de l'interfonctionnement des systèmes numériques avec les systèmes analogiques existants et des méthodes assurant la transition entre techniques analogiques et techniques numériques

1 Exposé du problème ou de la situation

Même s'il apparaît clairement qu'au fil des ans, les technologies de radiodiffusion passeront progressivement de l'analogique au numérique dans le monde entier, ce progrès ne sera pas uniforme dans tous les pays ni dans toutes les régions. Paradoxalement, certaines technologies de radiodiffusion numérique par satellite seront mises en oeuvre dans les pays en développement avant de l'être dans les pays développés.

L'UIT-D peut aider les Etats Membres à évaluer les répercussions économiques de cette évolution, y compris en ce qui concerne la mise en oeuvre de technologies numériques dans la production radiophonique¹. L'UIT-D pourrait également fournir des données à jour sur les études connexes réalisées dans le cadre des Secteurs UIT-R et UIT-T.

¹ Il s'agit là d'un des objectifs exprimés dans la Déclaration de Beyrouth formulée à l'occasion de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes réunie en 1996 (AR-CRDT-96).

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Mettre en lumière les répercussions économiques et sur le développement des systèmes numériques existants et en projet pour la radiodiffusion sonore, la télévision et le câble, une attention particulière étant accordée aux coûts des récepteurs; recenser les techniques permettant de passer de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique compte tenu des expériences des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D.

3 Description des résultats escomptés

Analyses économiques sous l'angle coût/bénéfice de divers systèmes de radiodiffusion numérique, dont une évaluation de leurs incidences sur les ressources humaines des pays en développement et de leur interfonctionnement avec les réseaux existants. Collecte, analyse et diffusion périodique des données pertinentes communiquées par les organisations et les groupes énumérés plus loin (Partie 9 du présent document). Mise à jour périodique des études effectuées dans le cadre des autres Secteurs de l'UIT, dont une analyse de leurs éventuelles incidences économiques. Analyse des différentes techniques et stratégies de transition entre analogique et numérique.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Durée de la prochaine période d'études de l'UIT-D.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la Question ou le thème soit mis à l'étude

Ce volet technique a été à l'origine adopté pour étude par le Groupe de travail A/2 à sa réunion de mai 1995.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- 1) Contributions et informations connexes recueillies auprès des Etats Membres et des Membres des Secteurs de l'UIT-D ainsi que des organisations et des groupes énumérés plus loin (voir Partie 9 du présent document).
- 2) Examen des Questions des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R liées à ce volet technique.
- 3) Discussion au sein de la Commission d'études compétente de l'UIT-D.

7 Destinataires de l'étude

a)

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Opérateurs de radiodiffusion	*	*	*
* Les destinataires sont habituellement les diffuseurs, les décideurs en matière de télécommunication et les instances de réglementation dans le monde entier, et plus précisément dans les pays en développement et les pays les moins avancés.			

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Cette étude devrait s'adresser aux cadres moyens et supérieurs des opérateurs et des instances de réglementation du monde entier.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il est proposé qu'une Commission d'études soit saisie de cette Question.

9 Besoins de coordination de l'étude

Le Groupe de Rapporteurs de l'UIT-D chargé de cette Question doit travailler en étroite collaboration avec:

- les autres Groupes de Rapporteurs de l'UIT-D s'occupant de questions analogues, et notamment les Groupes désormais chargés des Questions 3/1, 2/2 et 8/2;
- les différents centres de coordination du BDT;
- le projet SPACECOM de l'UIT-D;
- les unions et associations régionales de radiodiffusion;
- d'autres organisations régionales et internationales, s'il y a lieu.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/285]

14 Examen des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes sur les aspects des technologies, des systèmes et des applications

Cette étude comprendra une analyse coût/bénéfice ainsi que l'examen de la complexité du déploiement de telles solutions, en particulier sur les aspects relatifs à l'interconnexion avec les infrastructures de cœur de réseau existantes ou futures.

1 Exposé du problème ou de la situation :

Il y a plus de 600 millions de paires cuivrées installées dans le monde. Une vaste majorité d'entre elles sont aptes à permettre les transmissions large bande en utilisant les technologies de boucle d'abonné numérique (Digital Subscriber Line) sans nécessiter de modifications particulières.

Ces nouvelles techniques (DSL) permettent le déploiement d'applications (télé médecine, télé enseignement, télé travail, accès au réseau Internet, accès aux réseaux Intranet,), qui nécessitent des capacités de transmission de plusieurs mégabits par seconde, sur les mêmes réseaux d'accès qui ne supportent aujourd'hui que des transmissions de plusieurs kilobits par seconde.

Le mérite principal de la transmission large bande sur boucles à fil de cuivre existantes utilisant les technologies DSL est la possibilité de rentabiliser les investissements déjà effectués par les administrations de télécommunications. Par ailleurs, les pays développés ont conduit avec succès des expérimentations, et la technologie et les produits ont atteint un niveau de maturité qui permet de considérer le déploiement de ces technologies à grande échelle. Par conséquent, les pays en développement peuvent commencer à bénéficier d'une telle expérience immédiatement.

L'UIT-D peut jouer un rôle d'assistance auprès des Membres des Secteurs dans l'évaluation de l'opportunité de ce domaine technique et dans l'analyse des problèmes économiques afférents au déploiement des applications des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, en incluant les aspects relatifs à l'intégration des ces solutions de réseaux d'accès avec les infrastructures de cœur de réseau existantes ou futures.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Identification des impacts techniques et économiques ainsi que les aspects de développement relatifs au déploiement des technologies et des applications des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes utilisant les technologies DSL avec une attention particulière au coût des équipements d'abonnés, à la facilité de mise en œuvre et à l'intégration avec les infrastructures de cœur de réseau existantes ou futures.

3 Description des résultats escomptés

- Description et évaluation des technologies DSL (rapport, année 1998).
- Analyse économique coût-bénéfice du déploiement des technologies, des produits et des applications des transmissions large bande sur boucles à fil de cuivre existantes, incluant une évaluation des demandes des pays en développement et l'interopérabilité de ces solutions avec les infrastructures de cœur de réseau existantes ou futures (rapport, année 1998).
- Conseils pour le déploiement des réseaux d'accès utilisant les technologies DSL (année 1999).
- Recommandation (année 2000)

4 Echéance pour l'obtention des résultats

La durée de la prochaine période d'études de l'UIT-D.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Le Groupe de travail A/2 avait à l'origine adopté l'étude de ce volet technique lors de la réunion de mai 95.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- 1) Contribution et informations connexes recueillies auprès des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D ainsi que des organisations et des groupes énumérés au paragraphe 9 de ce document.
- 2) Examen des Questions des Commissions d'Etudes de l'UIT-T relatives à ce volet technique.
- 3) Discussion au sein de la Commission d'études compétente de l'UIT-D.

7 Destinataires de l'étude

a)

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Fournisseurs de services	*	*	*
Constructeurs	*	*	*

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Cette étude devrait s'adresser aux cadres moyens et supérieurs des opérateurs et des fournisseurs de services du monde entier. Les constructeurs bénéficieront de cette information pour la conception de leurs solutions en ayant à l'esprit les pays en développement et les PMA.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

Il est proposé qu'une Commission d'études soit saisie de cette Question.

9 Besoin de coordination de l'étude

Le Groupe de Rapporteurs de l'UIT-D chargé de cette question doit travailler en étroite collaboration avec :

- Les Groupes de Rapporteurs de l'UIT-T s'occupant de questions analogues,
- d'autres organisations régionales et internationales s'il y a lieu.

[Nouveau texte]

15 Comment améliorer la mise en oeuvre des satellites dans les pays en développement

1 Exposé de la situation

Le satellite peut apporter des réponses à bon nombre des problèmes persistant que connaissent en particulier les pays en développement dans le domaine des télécommunications lorsque le coût des services filaires risque d'être prohibitif. Grâce au satellite, les régions rurales et isolées non desservies peuvent avoir immédiatement accès aux services, quel que soit le relief. Aujourd'hui, avec l'arrivée des nouvelles technologies satellitaires et des systèmes GMPCS qui permettent aux utilisateurs finals d'avoir directement accès au satellite, les possibilités sont encore plus grandes. Des progrès ont été faits dans tous les secteurs de la technologie, satellites, stations spatiales, lanceurs, transmission, équipements d'utilisateur, etc. Le défi aujourd'hui est de faire profiter les pays en développement des avantages qu'offre le satellite.

Pour ce faire, il convient toutefois de surmonter plusieurs obstacles: financement des équipements, création de structures réglementaires appropriées, développement des ressources humaines, obstacles qui peuvent empêcher la bonne intégration du satellite dans l'infrastructure des télécommunications en général d'un pays.

2 Question qu'il est proposé d'étudier

Il s'agit de continuer à aider les pays en développement à exploiter pleinement le satellite, en mettant l'accent sur les zones rurales et isolées. Depuis la tenue du premier Forum mondial des politiques de télécommunication à Genève en 1996, les avantages des systèmes GMPCS ainsi que les questions techniques, financières ou réglementaires que pose l'accès des pays en développement à ces nouveaux services ont été examinés en détail. Les résultats obtenus dans le cadre d'un partenariat entre le secteur privé et les administrations sont les suivants: organisation d'une série de cinq ateliers régionaux destinés à familiariser les responsables de la réglementation avec cette nouvelle technologie, compilation d'un rapport de groupes d'experts initié et publié par l'UIT-D, élaboration d'un Mémoire d'accord et d'Arrangements sur les GMPCS d'application volontaire et universelle qui fournissent le cadre de mise en oeuvre.

Pour aller au-delà d'un examen des systèmes GMPCS en soi, il faut redéfinir et examiner dans un contexte plus large les questions techniques opérationnelles, réglementaires et de politique générale. De plus, lorsque ces questions et d'autres questions pouvant se poser auront été examinées, des mesures pourront être prises pour encourager une réflexion multilatérale en vue d'apporter une solution commune au problème. L'UIT-D peut continuer de jouer un rôle utile dans ce domaine, comme il l'a fait dans le sillage du Forum mondial des politiques de télécommunication consacré aux GMPCS en aidant les pays en développement à mieux connaître les technologies spatiales évolutives et les avantages et applications qu'elles pourraient avoir pour le développement de leur infrastructure nationale. Le secteur peut aussi aider l'industrie spatiale à mieux connaître les besoins des pays en développement au fur et à mesure que ces nouvelles technologies sont mises en oeuvre et évaluées par les responsables de la réglementation et les organisations régionales.

3 Description des résultats escomptés

On attend les résultats suivants:

- Une base de données contenant des informations techniques et réglementaires sur les satellites, pays par pays, afin de faciliter l'utilisation des satellites.
- Une évaluation réaliste des besoins de télécommunication, dans les différentes régions du monde, en particulier dans les régions rurales, isolées et faiblement peuplées.
- Une bibliothèque en "temps réel" disponible sur support électronique ou par le biais de publications régulières de l'UIT afin d'améliorer les connaissances des pays en développement sur l'évolution des technologies spatiales, l'information de base sur les systèmes à satellites (couverture, services) et leurs applications - téléenseignement, télémédecine - et le développement économique. Un site Web consacré aux satellites pourrait également être mis en place.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

La mise en place de cette bibliothèque, la création d'une base de données et l'évaluation des besoins pourraient être faites sous dix-huit mois.

5 "Auteurs de propositions"

Président du Groupe d'experts sur les GMPCS.

Membres de l'industrie du satellite.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Responsables de la réglementation et décideurs dans le domaine des télécommunications.
- Fournisseurs de services de télécommunication et communautés d'utilisateurs dans les pays en développement.
- Information en provenance d'autres sources multilatérales, notamment études de la Banque mondiale, évaluations de l'OCDE et rapports publiés par des organisations du secteur privé ou des sociétés de consultance.
- Opérateurs du secteur spatial et fournisseurs de services.
- Constructeurs et vendeurs de stations terriennes et d'équipements au sol.

7 Destinataires de l'étude

a) Les destinataires sont indiqués par "XX" dans le tableau.

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	XX	XX	XX
Instances de réglementation des télécommunications	XX	XX	XX
Fournisseurs de services, opérateurs	XX	XX	XX
Constructeurs	XX	XX	XX

b) Plus précisément, les organisations, en particulier dans les pays en développement, qui ont intérêt à intégrer les technologies et les services satellitaires dans leur infrastructure ou qui

ont eu des difficultés à mettre en oeuvre des services par satellite seraient intéressées par cette question.

- c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats.
L'UIT-D diffuserait les résultats dont les pays se serviraient. Un mécanisme de feedback à l'UIT pourrait être mis en place.

8 Méthode proposée pour traiter la Question

Il est proposé que l'UIT-D traite cette Question dans le cadre de ses activités régulières et de programmes consacrés à des questions réglementaires et techniques, compte tenu de l'excellent travail qui a déjà été fait à l'UIT-D pour créer des bases de données et regrouper, analyser et publier des informations techniques et de réglementation.

9 Besoins de coordination de l'étude

Commission d'études de l'UIT-T pour les informations concernant les réseaux.

Groupe du Mémoire d'Accord sur les GMPCS.

Organisations régionales s'occupant de télécommunication.

SPACECOM.

10 Autres informations utiles

Mémoire d'Accord et Arrangements sur les GMPCS

Rapport du Groupe d'experts et Livre de référence conformément à l'Avis N° 5 du FMPT-96

Accord de l'OMC et Document de référence, février 1997

Autres rapports régionaux de l'UIT

Etudes de la Banque mondiale

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/275(Rév.2)]

16 Elaboration des Manuels à l'intention des pays en développement

Suite à l'application de la Résolution 1, article 41 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994), au cours de la présente période d'études (1994-1998), l'étude de la Question 2/2 du Plan d'Action de Buenos Aires (PABA) a débouché sur la mise au point de trois Manuels inspirés de l'expérience et des connaissances actuelles:

A Manuel sur les nouveaux développements pour les télécommunications rurales

1 Exposé de la situation

Les télécommunications en zones rurales et isolées sont en constante évolution et en mutation permanente:

- Le changement des techniques et l'évolution des nouvelles technologies offrent aux usagers des zones rurales et isolées des services à moindre coût, et plus particulièrement par l'utilisation des techniques de radiocommunications.
- Prenant conscience de la nécessité et de l'intérêt économique de doter les zones rurales et isolées de services de communications, des pays en développement ont mis en oeuvre de grands programmes de télécommunications. De ces programmes en cours, nous pourrions, à leurs achèvements, en déduire une grande quantité d'informations qui enrichiront nos connaissances.
- Les besoins exprimés et la demande reçue de la part des usagers potentiels en services de télécommunications en zones rurales et isolées dans les pays en développement ne cessent de croître; ces gouvernements se doivent d'y répondre.
- Des progrès significatifs dans le domaine des télécommunications rurales ont abouti à un développement économique, social et culturel dans des pays en développement. Une analyse des résultats obtenus doit être réalisée afin que la communauté internationale en tire les avantages ainsi que les inconvénients (bilan).

De par la nature très évolutive des nouvelles technologies de télécommunications et plus particulièrement dans le domaine radioélectrique (WLL, GMPCS, Internet, SII ...), nous recommandons de maintenir la Question 2/2 pour les télécommunications rurales au programme de la prochaine période d'études, ceci afin de pouvoir profiter des expériences à venir et plus spécifiquement des études de cas, le Manuel de la période d'études 1994-98 étant fondé sur les connaissances actuelles.

2 Thèmes à développer

Sur la base des connaissances à venir et de leur analyse dans le domaine de l'exploitation des services de télécommunications, développer et améliorer le Manuel de la période 1994-1998 sur les sujets suivants:

- a) Introduction des nouvelles technologies appliquées dans le domaine des télécommunications rurales (desserte par des moyens radioélectriques, radiodiffusion, multimédia ...).
- b) Etude des méthodes d'application, d'exploitation, de planification de programmes de télécommunications rurales utilisant les nouvelles technologies, études de cas - celles-ci prendront en compte les aspects économiques, financiers, tarifaires et ressources humaines.

- c) Sensibilisation des gouvernement nationaux pour la mise en place de structures, fonds de financement, d'opérateurs dédiés aux télécommunications rurales au moyen des résultats obtenus par l'analyse d'études de cas. A cet effet, à la parution du Manuel pour la période d'études 1994-1998, un questionnaire sera adressé à tous les acteurs du domaine des télécommunications rurales afin d'en dégager des lignes directrices et en retirer les enseignements permettant de mieux répondre aux attentes exprimées.

3 Résultats escomptés

Les résultats obtenus par l'analyse des programmes exécutés au niveau mondial sur les aspects décrits au paragraphe 2 permettront d'améliorer le Manuel de la période 1994-1998, par exemple sur le choix des technologies nouvelles employées et appliquées aux services de télécommunications rurales ainsi que la planification, la mise en oeuvre de programmes (études de cas).

L'analyse de ces résultats permettra d'obtenir des indicateurs sur la définition du "service et accès universel" dans le domaine spécifique des télécommunications en zones rurales.

4 Echéance pour l'obtention du nouveau Manuel

Un projet de Manuel devra être prêt pour fin 2000 sur Internet.

5 "Auteurs de propositions"

Le maintien de la Question 2/2 à l'ordre du jour de la CMDT est recommandé par le Groupe d'experts qui a élaboré le Manuel de la période 1994-1998.

6 Origine des contributions requises

Pour enrichir le Manuel de la période d'études 1994-1998, des contributions des gouvernements des pays en développement et développés, des consultants, opérateurs et Membres du Secteur qui auront réalisé et finalisé des programmes de services de télécommunications utilisant les nouvelles technologies en zones rurales et isolées sont nécessaires.

7 Destinataires de l'étude

- a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

Tous les destinataires des pays en développement et des PMA seront bénéficiaires de l'opération, de même que les fabricants et opérateurs, grâce à l'ouverture des nouveaux marchés et la consolidation des marchés réalisés.

- b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront extrêmement utiles, tout particulièrement aux cadres supérieurs et moyens de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs qui ont la charge d'établir des stratégies et des plans de prestation de services de télécommunication viables dans toutes les zones rurales et isolées des pays en développement et des PMA.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Ce Manuel sera examiné par la prochaine CMDT et, le cas échéant, par les Conférences régionales de développement des télécommunications.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé Solution recommandée
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Solution possible si nécessaire
- 2) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de services de télécommunication aux zones rurales et isolées.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un groupe spécialisé d'experts. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée sur un aspect spécifique, une partie du travail pourrait être faite par des consultants externes.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra instaurer une coordination étroite avec les programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du PABA, et aux nouvelles questions qui seront traitées par les Commissions d'études de l'UIT-D.

Il faudra assurer une coordination avec les organisations régionales de télécommunication engagées dans des travaux relatifs aux services de télécommunication dans les zones rurales et isolées ainsi qu'avec les Commissions d'études de l'UIT (T, R et D), du Secrétariat du BDT et des organisations régionales.

Il faudra aussi assurer une coordination éventuelle avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment avec le PNUD, l'UNESCO et avec des ONG qui s'intéressent à ce domaine.

10 Autres informations utiles

Le Manuel de la période d'études 1998-2002 sera une mise à jour du Manuel de la période 1994-1998 sous forme d'une annexe à ce dernier afin d'optimiser les coûts et le temps de mise à disposition de l'information.

B Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services

1 Exposé de la situation

Au cours de la présente période d'études (1994-1998) l'étude de la Question 2/2 concernant le Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services a débouché sur la mise au point d'un manuel inspiré de l'expérience et des connaissances actuelles:

- Les services de télécommunication actuellement en pleine évolution bénéficient du progrès constant des nouvelles technologies mises au point par les opérateurs et industriels afin de répondre aux demandes croissantes des usagers.
- Prenant acte des futures évolutions tant du point de vue technique qu'opérationnel des services de télécommunication, les pays en développement se doivent de connaître l'état d'avancement des progrès réalisés par la communauté internationale dans ce domaine afin d'en faire bénéficier leurs ressortissants.
- Il est souhaitable de compléter le Manuel de la période d'études 1994-1998 sur les nouveaux services et les nouvelles technologies par des informations complémentaires détaillées en ce qui concerne les résultats de l'application des nouvelles technologies dans les réseaux de télécommunication.
- En fonction de l'application des nouvelles technologies à venir afférentes à l'établissement de nouveaux services de télécommunication, l'analyse du concept de "service d'accès universel" doit bénéficier aux pays en développement.
- L'introduction de la société de l'information et son application dans de nombreux programmes au niveau mondial (Internet, réseaux intelligents, multimédia, télé médecine, WLL, téléenseignement, travail à distance ...) se doit d'être analysée en détail afin que les résultats des réalisations effectuées soient pris en compte.

Tenant compte de l'évolution constante et continue des services de télécommunication due à la mise sur le marché de nouvelles technologies répondant à une demande accrue des usagers, nous recommandons de maintenir la Question 2/2 pour le Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services pour la période d'études 1998-2002. Les pays en développement se doivent de connaître les évolutions et les réalisations concernant les applications des nouvelles technologies dans les réseaux de télécommunications afin de pouvoir faire profiter leurs usagers de ces progrès.

2 Thèmes à développer

Sur la base des connaissances à venir et de leurs analyses dans l'introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services, développer et améliorer le Manuel de la période d'études 1994-1998 sur les sujets suivants:

- a) Introduction des nouvelles technologies et de leur application dans le domaine des télécommunications (par exemple Internet, réseaux intelligents, multimédia, télé médecine, téléenseignement ...).

- b) Analyse des méthodes d'application des nouvelles technologies dans un réseau de télécommunication (planification, ressources humaines, aspects économiques et financiers). L'envoi d'un questionnaire à tous les acteurs du domaine des télécommunications dès la parution du Manuel pour la période d'études 1994-1998 facilitera cette analyse.

3 Résultats escomptés

Les résultats obtenus au moyen d'analyses des réalisations exécutées au niveau mondial prenant en compte les objectifs donnés ci-dessus au paragraphe 2 permettront d'améliorer le Manuel pour la période d'études 1994-1998.

Des études détaillées permettront de mettre à disposition des pays en développement des concepts concernant l'application des nouveaux services de haute technologie de la société de l'information, ceci en fonction des spécificités nationales de chaque pays.

4 Echéance pour l'obtention du nouveau Manuel

Un projet de Manuel devrait être prêt pour fin 2000 sur Internet.

5 "Auteurs de propositions"

Le maintien de la Question 2/2 à l'ordre du jour de la CMDT est recommandé par le Groupe des experts qui a élaboré le Manuel de la période d'études 1994-1998.

6 Origine des contributions requises

Pour enrichir le Manuel de la période d'études 1994-1998 des contributions des gouvernements de pays en développement et développés, des consultants, opérateurs et Membres du Secteur qui auront réalisé et finalisé l'implantation d'équipements des nouvelles technologies et des services induits sont nécessaires.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

Tous les destinataires des pays en développement et des PMA seront bénéficiaires de l'opération, de même que les fabricants et opérateurs, grâce à l'ouverture des nouveaux marchés.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront extrêmement utiles, tout particulièrement aux cadres supérieurs et moyens de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs qui ont la charge d'établir des stratégies et des plans de prestation de services de télécommunication viables dans les pays en développement et les PMA.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Ce Manuel sera examiné par la prochaine CMDT et, le cas échéant, par les Conférences régionales de développement des télécommunications.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé Solution recommandée
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Solution possible si nécessaire
- 2) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de services de télécommunication utilisant les nouvelles technologies.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un groupe spécialisé d'experts. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée sur une question spécifique, une partie de ce travail pourrait être faite par des consultants externes.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra instaurer une coordination étroite avec les programmes qui succéderont aux Programmes du PABA et les Commissions d'études des trois Secteurs de l'UIT.

Il faudra assurer s'il y a lieu une coordination avec les organisations régionales de télécommunication engagées dans des travaux relatifs aux services de télécommunication dans les zones rurales et isolées ainsi qu'avec les Commissions d'études de l'UIT (R, T et D) et le Secrétariat du BDT.

Il faudra aussi assurer une coordination éventuelle avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment avec le PNUD, l'UNESCO et avec des ONG qui s'intéressent à ce domaine.

10 Autres informations utiles

Le Manuel pour la période d'études 1998-2002 sera une mise à jour du Manuel pour la période 1994-1998 sous forme d'une annexe à ce dernier afin d'optimiser les coûts et le temps de mise à disposition de l'information.

C Manuel sur les aspects légaux, économiques et structurels pour l'implantation d'un système de gestion et de contrôle des fréquences

Suite à la décision de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, ce projet de Manuel a été transmis à la Commission d'études 1 de l'UIT-R. La Commission d'études 1 de l'UIT-R a adressé une note de liaison à ce sujet faisant suite à la réunion de cette Commission fin 1996 à Santa Rosa (Etats-Unis) demandant que ce document soit mis à jour en fonction de l'évolution du marché mondial des radiocommunications et que la version anglaise soit améliorée dans la syntaxe.

Suite à la communication du document de l'UIT-D et en fonction des questions attribuées à l'UIT-R, ce dernier a émis un projet de "Manuel" sur les aspects économiques de la gestion du spectre (Document 1/203).

Le Groupe spécial de Rapporteurs pour la Question 2/2 de l'UIT-D prend note des deux documents et les intégrera dans ses travaux.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/267]

17 Investissements axés sur la maintenance - Outils d'information et assistés par ordinateur pour l'évaluation des besoins d'expansion/maintenance dans le cadre des appels d'offres pour les marchés d'équipement

1 Exposé du problème ou de la situation

L'importance des investissements axés sur la maintenance - c'est-à-dire l'examen des besoins d'expansion et de maintenance pendant la durée de vie de l'équipement - a été soulignée par l'UIT dans le Programme 7 du PABA.

La plupart des pays en développement n'ont cependant pas accès aux lignes directrices/modèles qui permettent l'évaluation des offres pour les marchés d'installations - compte tenu de la capacité initiale, de la modularité, du coût des besoins d'expansion et de la logistique de maintenance dans la vie de l'équipement, etc.

La situation est aggravée lorsque les documents/cahiers des charges établis dans le cas d'un appel d'offres pour l'expansion du réseau ne précisent pas les informations requises concernant l'expansion et la logistique de maintenance du réseau pendant la durée de vie de l'équipement. Les fournisseurs n'ont donc pas la possibilité de répondre aux attentes découlant des besoins futurs du client. Au lieu de cela, ils sont souvent contraints de présenter des offres compétitives pour satisfaire les besoins à court terme exprimés dans les appels d'offres.

En conséquence, le choix de l'équipement est fait sans prendre en considération les conséquences financières du coût des besoins d'expansion et de maintenance pendant la durée de vie de l'équipement proposé. D'après la plupart des administrations, les faiblesses de l'expansion et de la logistique de maintenance du réseau - qui deviennent apparentes quelques années après l'achat de l'équipement - s'accroissent rapidement. Certains des principaux problèmes rencontrés par la plupart des utilisateurs de systèmes de commutation SPC sont l'augmentation des coûts et l'allongement de la durée de réparation des installations, la non-disponibilité des cartes compatibles avec de nouvelles versions et les difficultés que soulève la maintenance des logiciels. Il arrive qu'en raison de coûts de maintenance élevés, certaines installations aient dû être retirées prématurément avant le recouvrement du coût des investissements.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Le rapport coût-efficacité des investissements sur les marchés concurrentiels émergents est d'une importance capitale pour les opérateurs et fournisseurs de services de télécommunication. Il est donc recommandé que la Commission d'études 2 de l'UIT-D élabore des lignes directrices concernant les informations requises et les modèles propres à faciliter l'évaluation des coûts initiaux, de l'équipement, de la modularité, du coût connexe d'expansion et des besoins d'exploitation et de maintenance pendant la durée de vie déclarée de l'équipement. Les lignes directrices devraient viser à définir des stratégies pour améliorer la fiabilité des estimations des coûts d'expansion et de maintenance pendant la durée de vie de l'équipement, par exemple en mettant en place des régimes d'assurance contre les risques technologiques. Un modèle type est joint à l'Annexe C1: il illustre les informations générales requises et l'approche à suivre pour évaluer les offres reçues compte tenu des critères susmentionnés.

3 Description des résultats escomptés

Ensemble de lignes directrices concernant les informations requises et les modèles informatisés propres à faciliter l'évaluation financière de l'équipement au moment de l'achat - compte tenu du coût initial, de la modularité de l'équipement et du coût d'expansion ainsi que des coûts d'exploitation et de maintenance pendant la durée de vie déclarée de l'équipement.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

De 12 à 18 mois.

5 Personnes proposant/soutenant les résultats escomptés

Les résultats escomptés ont été à l'origine soutenus par les opérateurs/fournisseurs de services de télécommunication participant aux réunions d'utilisateurs et de fournisseurs de commutateurs SPC organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok. Dernièrement, ils ont été en outre approuvés par les participants à la Réunion préparatoire de la CMDT (Manille, août 1997).

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Problèmes rencontrés par les opérateurs/fournisseurs de services de télécommunication dans l'examen des besoins d'expansion et de maintenance postérieurs à l'achat d'équipements.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
7.1 Décideurs en matière de télécommunication	NOTE 1	NOTE 1	NOTE 1
7.2 Instances de réglementation des télécommunications	NOTE 1	NOTE 1	NOTE 1
7.3 Prestataires de services	NOTE 3	NOTE 3	NOTE 3
7.4 Fabricants	NOTE 2	NOTE 2	NOTE 2

NOTE 1 - Aider à soutenir les efforts des décideurs et des instances de réglementation pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des investissements dans les télécommunications.
NOTE 2 - Aider à améliorer la compétitivité des produits des fabricants de commutateurs SPC et d'autres équipements de télécommunication.
NOTE 3 - Faciliter les investissements axés sur la maintenance pour développer le réseau.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Opérateurs/prestataires de services de télécommunication et fournisseurs d'équipements de commutation. Toutefois, l'étude s'applique également à d'autres équipements de télécommunication.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Diffuser les applications des résultats spécifiés au point 3 et donner des indications à ce sujet, par voie électronique, aux opérateurs/prestataires de services de télécommunication et aux fournisseurs d'équipements - par l'intermédiaire des sites Web du siège de l'UIT et du Bureau régional.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

1) Dans le cadre des Commissions d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
- au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)

Désigner un groupe spécialisé d'experts chargés précisément, d'une part, d'étudier et d'élaborer des lignes directrices/modèles comme il est indiqué au point 2 et, d'autre part, de diffuser les résultats comme il est indiqué au point 7 c) plus haut. Le groupe spécialisé devrait coordonner ses activités avec les utilisateurs de commutateurs SPC des pays en développement de la région et leurs fournisseurs - en particulier avec les participants aux réunions de groupes d'utilisateurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:

- Programmes
- Projets
- Etudes confiées à des consultants spécialisés

L'étude peut être réalisée dans le cadre des activités courantes du BDT si les fonds provenant de sources extérieures sont insuffisants.

3) D'une autre manière

L'étude devrait être réalisée en consultation, dans un premier temps, avec les utilisateurs de commutateurs SPC de la région - en particulier les participants² aux réunions d'utilisateurs/de fournisseurs de commutateurs SPC organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok et, si le délai imparti et les ressources le permettent, en consultation avec les utilisateurs de commutateurs SPC d'autres régions.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Pour faire en sorte d'obtenir rapidement les résultats indiqués au point 3.

9 Besoins de coordination de l'étude

Comme indiqué au point 8 a) 1.

10 Autres informations utiles

Aucune.

² Compte tenu du caractère général des problèmes que posent les investissements axés sur la maintenance, les problèmes rencontrés par les utilisateurs de commutateurs SPC de la région constituent un échantillon très représentatif de ceux rencontrés à l'échelon mondial.

ANNEXE

**Modèle de coût visant à évaluer les offres d'installations/
équipements de télécommunication**

Le présent document vise à illustrer une approche possible pour évaluer les offres reçues dans le cadre d'un appel d'offres pour l'achat d'installations/d'équipements de télécommunication. Le but premier est de prendre en compte les coûts globaux - c'est-à-dire y compris les coûts des extensions futures et de la maintenance - pendant la durée de vie de l'équipement. Pour permettre l'application du modèle, il est indispensable d'indiquer avec précision dans le document d'offre les informations requises au sujet de la durée de vie de l'équipement, de l'expansion envisagée pour répondre à la demande pendant la durée de vie de l'équipement, du coût des modules d'expansion et de la logistique de maintenance³. L'utilisateur peut aussi estimer les coûts à l'aide de données a priori concernant les coûts de maintenance⁴. S'agissant de la logistique de maintenance⁵ - le fournisseur devrait être prié d'indiquer un droit forfaitaire annuel⁶, ainsi que les facteurs de révision des prix applicables pendant la durée de vie de l'équipement. L'utilisateur aura toutefois la possibilité de choisir l'offre de maintenance présentée par le fournisseur ou de prendre d'autres dispositions.

Considérons un investissement en télécommunications dont le coût initial est I_1 pendant la première année.

Le coût supplémentaire d'investissement lié à une augmentation requise pendant l'année r est I_r .

L'augmentation de la capacité connexe⁷ requise pendant l'année r est η_r .

La capacité globale installée pendant l'année r est $N_r = \sum \eta_v$ pour $v = 1$ à r où $\eta_1 = N_1$.

Le coût de maintenance pendant l'année r est M_r . Il est fondé sur les renseignements indiqués dans l'offre concernant la durée de vie déclarée de l'équipement ou est estimé à l'aide des données a priori concernant le coût de maintenance dont dispose l'utilisateur.

Les décaissements pendant l'année r sont donnés par $C_r = M_r + I_r$.

La valeur actuelle des décaissements $C_1 \dots C_r$ des années 1 à r est indiquée par $|PV, C_r|$.

³ La logistique devrait comprendre des outils, des instruments et accessoires ainsi qu'une formation périodique du personnel chargé de la réparation.

⁴ La plupart des utilisateurs constatent que le coût des réparations et des pièces détachées est élevé; de telles données peuvent aussi servir à estimer les coûts de maintenance futurs.

⁵ L'industrie informatique, où la plupart des fournisseurs proposent une garantie allant jusqu'à cinq ans, est un exemple de la préoccupation croissante d'assurer un service après-vente.

⁶ Cette valeur devrait figurer, le cas échéant, dans le contrat de maintenance qui doit être signé avec le fournisseur sélectionné au moment de faire une commande ferme d'équipement.

⁷ La capacité peut être exprimée par la dimension des lignes transportant du trafic générateur de recettes ou des lignes d'abonné. A cette fin, les investissements peuvent être subdivisés selon leur application, par exemple: lignes internationales, lignes intérieures et réseaux d'accès. Le coût des modules d'équipement nécessaires à cette augmentation pendant la durée de vie de l'équipement devrait être indiqué dans l'offre.

Pour faciliter l'évaluation des offres, on suppose que le coût uniforme supplémentaire de la capacité unitaire⁸ "U" restera constant pendant toute la durée de vie "s" de l'investissement.

Alors:

$$|PV, C_v| = U * [\Sigma | PV, N_v|] \text{ pour } v = 1 \dots \text{à } s$$

$$U = |PV, C_v| / [\Sigma | PV, N_v|] \text{ pour } v = 1 \text{ à } s$$

La valeur de "U" calculée pour chacune des offres présentées peut servir à guider le choix d'une offre appropriée parmi celles reçues.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/268]

18 Directives/procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance du logiciel des commutateurs SPC

1 Exposé du problème ou de la situation

Les utilisateurs de commutateurs SPC participant aux réunions d'utilisateurs/de fournisseurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok ont exprimé leurs préoccupations au sujet des imperfections des fonctions de maintenance des logiciels dans les commutateurs - y compris les fonctions utilisées pour la facturation et d'autres applications auxiliaires. Ces préoccupations traduisent principalement les inefficacités de la maintenance des logiciels découlant de l'absence ou de l'inadéquation des fonctions suivantes:

- i) fonctions de correction d'erreurs, d'amélioration du fonctionnement des systèmes pour fournir de nouveaux moyens fonctionnels;
- ii) fonctions permettant une modularité plus précise, des modifications faciles et la réutilisation des modules - par l'utilisation de techniques telles que la programmation orientée objet;
- iii) fonctions d'adoption d'améliorations des nouveaux environnements;
- iv) formats types pour les cahiers des charges, les conventions de codage structuré, les plans d'essai, les documents à l'appui (installation, essais, exploitation et maintenance);
- v) aspects de la gestion de la maintenance de logiciels; gestion des configurations, modes d'évaluation des codes sources pour améliorer l'interaction;
- vi) amélioration de la documentation et;
- vii) prise en charge de la garantie de qualité.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

2.1 Etudier les inefficacités/problèmes de la maintenance des logiciels découlant de l'absence ou de l'inadéquation des fonctions concernant les questions mentionnées aux points 1 i) à 1 vii) et élaborer des directives et des procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance des logiciels SPC.

⁸ U est le coût hypothétique uniforme dans l'hypothèse où la capacité de l'investissement initial serait $[\Sigma | PV, \eta_v |]$ au lieu d'une pleine capacité "N_s" dès le départ.

3 Description des résultats escomptés

Un ensemble de directives et de procédures pour améliorer l'efficacité de la maintenance des logiciels SPC utilisés pour la commutation et des applications auxiliaires comme la gestion du trafic, la facturation, etc.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

De 18 à 24 mois.

5 Personnes proposant/soutenant les résultats escomptés

Initialement, les résultats ont été soutenus par les utilisateurs participant aux réunions d'utilisateurs et de fournisseurs de commutateurs SPC organisées conjointement par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok et les fournisseurs. Dernièrement, les participants à la Réunion préparatoire de la CMDT (Manille, août 1997) ont également approuvé les résultats.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Problèmes de la maintenance des logiciels rencontrés par les participants aux réunions d'utilisateurs et de fournisseurs de commutateurs SPC.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
7.1 Décideurs en matière de télécommunication	NOTE 1	NOTE 1	NOTE 1
7.2 Instances de réglementation des télécommunications	NOTE 1	NOTE 1	NOTE 1
7.3 Prestataires de services	NOTE 3	NOTE 3	NOTE 3
7.4 Fabricants	NOTE 2	NOTE 2	NOTE 2
NOTE 1 - Aider à soutenir les efforts des décideurs et des instances de réglementation pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources des réseaux de télécommunication.			
NOTE 2 - Aider à améliorer la compétitivité des produits des fabricants de commutateurs SPC.			
NOTE 3 - Améliorer l'efficacité des commutateurs SPC de maintenance de logiciels.			

b) Destinataires de l'étude qui précisément en utiliseront les résultats

Opérateurs/fournisseurs de services de télécommunication et fournisseurs d'équipements de commutation.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Diffuser les applications des résultats spécifiés au point 3 et donner des indications à ce sujet, par voie électronique, aux opérateurs/prestataires de services de télécommunication et aux fournisseurs d'équipements SPC - par l'intermédiaire des sites Web du siège de l'UIT et du Bureau régional.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

1) Dans le cadre des Commissions d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
- au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)

Désigner un groupe spécialisé comprenant des experts dans le cadre de la Commission d'études et des consultants extérieurs chargés précisément, d'une part, d'étudier et d'élaborer des directives/procédures comme il est indiqué au point 3 et, d'autre part, de diffuser les résultats comme il est indiqué au point 7c) plus haut. Le groupe spécialisé devrait coordonner ses activités avec les utilisateurs et fournisseurs de commutateurs SPC des pays en développement - en particulier avec les participants aux réunions de groupes d'utilisateurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:

- Programmes
- Projets
- Etudes confiées à des consultants spécialisés

Les activités du groupe spécialisé peuvent s'intégrer aux activités courantes du BDT si les fonds provenant de sources extérieures sont insuffisants.

3) D'une autre manière

L'étude devrait être réalisée en consultation, dans un premier temps, avec les utilisateurs de commutateurs SPC de la région⁹ - en particulier les participants aux réunions d'utilisateurs/de fournisseurs de commutateurs SPC organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok et, si le délai imparti et les ressources le permettent, en consultation avec les utilisateurs de commutateurs SPC d'autres régions.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Pour faire en sorte d'obtenir rapidement les résultats indiqués au point 3.

9 Besoins de coordination de l'étude

Comme indiqué au point 8 a) 1.

10 Autres informations utiles

Aucune.

⁹ Compte tenu du caractère général des problèmes que pose la maintenance des logiciels, les problèmes rencontrés par les utilisateurs de commutateurs SPC de la région constituent un échantillon très représentatif de ceux rencontrés à l'échelon mondial.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/269]

19 Outils informatiques et procédures d'acquisition de données de trafic exemptes d'erreurs pour renforcer les systèmes de gestion du trafic des commutateurs SPC afin de satisfaire les besoins des marchés de télécommunication soumis à la concurrence

1 Exposé du problème ou de la situation

Les limitations des fonctions informatisées assurées par les commutateurs SPC pour l'acquisition et l'analyse des données de trafic compromettent:

- a) l'efficacité de la planification du réseau;
- b) le diagnostic de ressources de réseau et de comportements des abonnés inefficaces; et
- c) la mise au point des produits et la fixation du prix des services - pour harmoniser les attentes des clients et utiliser au mieux les ressources du réseau.

Les limitations sont principalement dues aux inconvénients mentionnés ci-après caractéristiques des fonctions de gestion du trafic assurées par la plupart des commutateurs SPC.

1.1 Les données de trafic sont placées dans un téléimprimeur ou dans un système de base de données propriétaire. Ce dernier fournit des résultats prédéfinis et ne permet pas d'adapter la production des informations aux besoins de l'utilisateur. Dans le cas du téléimprimeur, les résultats doivent être entrés manuellement dans un système assisté par ordinateur à des fins d'analyse, opération laborieuse et source d'erreurs.

1.2 D'autres incohérences importantes ont été relevées en ce qui concerne la lecture des compteurs, entités de surveillance des objets de trafic - reproduits sur la Figure 4/E.502 de la Recommandation UIT-T E.502 - liées par des relations de trafic¹⁰ spécifiques. Les erreurs sont importantes et semblent être dues à plusieurs raisons.

1.2.1 la principale source d'erreurs semble provenir du fait que ces compteurs (liés par des relations) sont lus séquentiellement et non simultanément à un instant donné. L'ampleur de l'erreur augmente à mesure qu'augmente la dispersion du temps de lecture de ces compteurs. L'autre erreur probable est le comptage d'événements de tentatives d'appels¹¹ avec des fonctions améliorées telles que le réacheminement d'appels.

1.3 L'absence des fonctions susmentionnées fait échec à la portée de la Recommandation UIT-T E.502 et entrave l'automatisation de l'application de données de trafic pour la localisation d'éléments du réseau/de comportements de l'abonné inefficaces. Elle restreint en outre l'utilisation de données de trafic pour la détermination des tarifs en fonction de la demande - et la mise au point de produits d'un service pour répondre aux besoins de la vente au détail et en gros et de la fixation de prix au comptant - afin d'améliorer l'utilisation globale des ressources du réseau.

¹⁰ Pour par exemple les compteurs surveillant les prises d'appel entrant (IC), d'arrivée (TM) et de transit (TR) de l'objet de trafic, les jonctions IC et BW sont liées par la relation $IC = TM + TR$.

¹¹ Dans certains cas, on note que les réponses à un ensemble donné de tentatives d'appels sont supérieures aux prises.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

2.1 Elaborer un modèle de données pour faciliter la conception d'une base de données de gestion du trafic - pour automatiser les fonctions nécessaires à la planification du réseau, à l'identification des inefficacités réseau/abonnés et à l'application de données de trafic pour déterminer des produits d'un service axés sur le marché et les prix des services à l'aide d'une base de données à finalité générale.

2.2 Etudier et mettre en oeuvre des procédures pour corriger les erreurs des compteurs, entités de surveillance des objets de trafic - reproduits sur la Figure 4/E.502 de la Recommandation UIT-T E.502 - liés par des relations de trafic spécifiques.

3 Description des résultats escomptés

3.1 Un modèle de données - avec dictionnaire de données - facilitant la conception d'une base de données de gestion du trafic à l'aide d'une base de données à finalité générale.

3.2 Un ensemble de procédures permettant de corriger les erreurs des compteurs, entités de surveillance des objets de trafic - reproduits sur la Figure 4/E.502 de la Recommandation UIT-T E.502 - liés par des relations de trafic spécifiques.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

De 12 à 18 mois.

5 Personnes proposant/soutenant les résultats escomptés

Participants aux réunions d'utilisateurs et de fournisseurs de commutateurs SPC organisées conjointement par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok et les fournisseurs.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Problèmes de la gestion du trafic rencontrés par les participants aux réunions d'utilisateurs et de fournisseurs de commutateurs SPC organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
7.1 Décideurs en matière de télécommunication	NOTE 1	NOTE 1	NOTE 1
7.2 Instances de réglementation des télécommunications	NOTE 1	NOTE 1	NOTE 1
7.3 Prestataires de services	NOTE 3	NOTE 3	NOTE 3
7.4 Fabricants	NOTE 2	NOTE 2	NOTE 2

NOTE 1 - Aider à soutenir les efforts des décideurs et des instances de réglementation pour surveiller la qualité de service et réduire les prix par le biais d'une utilisation efficace des ressources du réseau.

NOTE 2 - Promouvoir la compétitivité des produits des fabricants de commutateurs SPC.

NOTE 3 - Aider à améliorer la qualité de service, l'utilisation des capacités par le biais d'une mise au point des produits et des services visant à répondre à la demande de tous les segments du marché et à faire en sorte que l'utilisateur final profite plus rapidement des avantages en matière de coût.

b) Destinataires de l'étude, qui précisément en utiliseront les résultats

Opérateurs/fournisseurs de services de télécommunication et fournisseurs d'équipements de commutation.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Diffuser l'application des résultats spécifiés au point 3 et donner des renseignements à ce sujet, par voie électronique, aux opérateurs/prestataires de services de télécommunication et aux fournisseurs d'équipements de commutation, par l'intermédiaire des sites Web du siège de l'UIT et des Bureaux régionaux.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

1) Dans le cadre des Commissions d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
- au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)

Désigner un groupe spécialisé comprenant des experts chargés précisément, d'une part, d'étudier et d'élaborer des lignes directrices/modèles comme il est indiqué au point 3 et, d'autre part, de diffuser les résultats comme il est indiqué au point 7 c) plus haut. Le groupe spécialisé devrait coordonner ses activités avec les utilisateurs de commutateurs SPC des pays en développement et leurs fournisseurs - en particulier avec les participants aux réunions de groupes d'utilisateurs organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok.

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:

- Programmes
- Projets
- Etudes confiées à des consultants spécialisés

Les activités du groupe spécialisé peuvent s'intégrer aux activités courantes du BDT si les fonds provenant de sources extérieures sont insuffisants.

3) D'une autre manière

L'étude devrait être réalisée en consultation, dans un premier temps, avec les utilisateurs de commutateurs SPC de la région de l'Asie et du Pacifique¹² - en particulier les participants aux réunions d'utilisateurs/de fournisseurs de commutateurs SPC organisées par le Bureau régional de l'UIT à Bangkok et si le délai imparti et les ressources le permettent, en consultation avec les utilisateurs d'autres régions.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Pour faire en sorte d'obtenir rapidement les résultats indiqués au point 3.

9 Besoins de coordination de l'étude

Comme indiqué au point 8 a) 1.

10 Autres informations utiles

Aucune.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/253(Rév.1)]

20.1 Communications dans les zones rurales et isolées¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Au cours de la présente période d'études (1994-1998), l'étude de la Question 4/2 ("Communications dans les zones rurales et isolées") a débouché sur des conclusions et recommandations inspirées de l'expérience et des connaissances actuelles.

Aujourd'hui, beaucoup de facteurs qui concernent ou qui influencent les communications dans les zones rurales et isolées sont en mutation et évoluent très rapidement. On peut citer les suivants:

- La technique change et progresse vite, offrant de plus en plus de services à un prix de plus en plus bas. Cela vaut tout particulièrement pour les radiocommunications, qui sont habituellement le meilleur moyen de desservir les zones rurales et isolées dans les pays en développement.

¹² Compte tenu du caractère général des problèmes que pose la gestion du trafic, les problèmes connexes rencontrés par les utilisateurs de commutateurs SPC de la région constituent un échantillon très représentatif de ceux rencontrés à l'échelon mondial.

¹ Les projets de Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 ont été regroupées à la demande du CCDT (voir le Document 72).

- L'expérience acquise dans la mise en oeuvre de grands programmes de télécommunications rurales s'enrichit rapidement à mesure que les pays en développement prennent conscience des besoins et y répondent. Il en résulte une masse de connaissances croissante qui permet de formuler des conclusions solidement étayées concernant les "meilleures pratiques" que ces pays doivent suivre en matière de télécommunications rurales.
- La demande de services de télécommunication dans les zones rurales et isolées connaît une croissance spectaculaire dans les pays en développement, de même que la demande dans d'autres régions qui veulent communiquer avec ces zones.
- On est en train de faire des progrès rapides dans la compréhension et l'exploitation des avantages, pour le développement économique, social et culturel, qu'apporterait à la population rurale et isolée l'intégration des prestations rendues possibles par les télécommunications.

De nouvelles informations et une nouvelle expérience dans ce domaine se font jour constamment et rapidement. Les conclusions et recommandations de la période d'études qui s'achève sont fondées sur les connaissances que l'on possède aujourd'hui. Pour pouvoir profiter des connaissances à venir, il est recommandé de maintenir la Question au programme de la prochaine période d'études.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des études et des connaissances actuelles et récentes, analyser la documentation disponible et formuler des conclusions et recommandations sur les sujets suivants:

- a) meilleures méthodes et techniques de choix des technologies appropriées pour les télécommunications rurales;
- b) meilleures méthodes de planification, de mise en oeuvre et de soutien des programmes de développement de télécommunications rurales.

On notera qu'il n'est pas proposé de maintenir dans la prochaine période d'études les sujets c), d) et e) de la Question 4/2.

3 Description des résultats escomptés

Les résultats porteront spécifiquement sur les "meilleures pratiques" correspondant aux sujets définis, par exemple sur le choix des technologies appropriées pour les télécommunications rurales ainsi que la planification et la mise en oeuvre de programmes de développement viables des télécommunications rurales.

Les résultats donneront des indications utiles aux responsables du choix des technologies appropriées, aux échelons supérieur et moyen de la gestion, en ce qui concerne la promotion des services de télécommunication dans les zones rurales et isolées, et pour planifier et mettre en oeuvre les programmes.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire assorti de conclusions et de recommandations devra être prêt pour la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Le maintien de la Question à l'ordre du jour est recommandé par le groupe d'experts qui s'était occupé de la Question dans la période d'études 1994-1998.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Pour étudier la Question convenablement, on aura besoin de contributions des gouvernements souverains et des prestataires de services qui ont exécuté avec succès des programmes de télécommunication dans leurs zones rurales et isolées. Ces contributions permettront aux responsables des travaux sur la Question de bien comprendre les "meilleures pratiques actuelles" et d'élaborer les conclusions et recommandations en conséquence.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Non	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Non	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

Tous les destinataires des pays en développement et des PMA seront bénéficiaires de l'opération, de même que les fabricants des pays développés, grâce à l'ouverture des nouveaux marchés.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront extrêmement utiles, tout particulièrement aux cadres supérieurs et moyens de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs qui ont la charge d'établir des stratégies et des plans de prestation de services de télécommunication viables dans toutes les zones rurales et isolées des pays en développement et des PMA.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ce travail devra être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations devront être examinées, et, s'il y a lieu, approuvées par une Résolution lors de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications et, le cas échéant, de conférences régionales. Les conclusions et recommandations devront être confirmées, appuyées et concrétisées par les programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires (PABA).

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (12 mois maximum) Solution recommandée
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Autre solution possible
- 2) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de prestation de services de télécommunication aux zones rurales et isolées. De cette étude se dégageront des modèles de "meilleures pratiques" sur lesquels s'appuieront les conclusions et recommandations qui seront formulées.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un petit groupe d'experts, ou à un groupe spécialisé. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée, le travail pourrait être fait par des consultants.

Ainsi qu'il est dit plus haut, les aspects c), d) et e) de la Question 4/2 de la période d'études 1994-1998 ne sont pas maintenus. Les aspects a) et b) seront maintenus après avoir été reformulés de manière à cibler les travaux de façon plus précise.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra instaurer une coordination étroite avec les programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du PABA.

Il faudra assurer s'il y a lieu une coordination avec les organisations régionales de télécommunication engagées dans des travaux relatifs aux services de télécommunication dans les zones rurales et isolées.

Il faudra aussi assurer une coordination éventuelle avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment avec le PNUD, l'UNESCO et avec des ONG qui s'intéressent à ce domaine.

10 Autres informations utiles

A définir.

[Repris du TDAB 97 Doc. 2/12]

20.2 Développement des télécentres communautaires polyvalents¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Dans le contexte actuel de mondialisation, il est nécessaire de désenclaver les différentes communautés rurales afin qu'elles puissent échanger des expériences, s'informer sur les progrès de la société pour apprécier elles-mêmes les opportunités que cela représente pour leurs activités et leurs besoins, bref, pour qu'elles aient aussi la possibilité de demander et d'offrir des informations à la société globale.

Les communautés rurales n'ont pas bénéficié du progrès mondial et national autant que les sociétés urbaines. En plus des immenses problèmes d'infrastructure, d'organisation et de ressources humaines et financières, les milieux ruraux manquent d'accès à l'information utile pour leurs besoins et aux moyens de formation, aussi bien qu'aux mécanismes de communication avec les acteurs de développement. Ils sont ainsi exclus du progrès réalisé par les institutions "métropolitaines". Dans le même temps, la connaissance et les talents disponibles dans les communautés rurales sont souvent négligés ou méprisés, conduisant à une rupture des modes de vie traditionnels sans réelle possibilité d'évolution.

Les développements actuels des télécommunications et de la télématique présentent pour les communautés rurales non seulement l'opportunité de remédier aux situations de déséquilibre existant, mais aussi un défi pour accomplir un bond dans l'Age de l'Information et être des partenaires égaux et compétitifs dans notre société globale.

Un modèle intégré de services pour l'information, l'éducation et les télécommunications, serait un premier pas dans le processus d'amélioration de la formation dans le milieu rural et pourrait stimuler l'éducation pour le développement.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment mettre en place et développer des services qui impliquent les populations rurales? De quels moyens doter les télécentres et comment les organiser pour assurer la participation des populations dans les applications aux activités de développement, en particulier dans les domaines éducatif et culturel? Il faudrait aussi examiner dans le même temps, les moyens de réaliser un audit pour mesurer l'impact des télécentres dans le processus de développement.

3 Description des résultats escomptés

Mettre en oeuvre des études d'évaluation sur le terrain autour de projets pilotes (tels que ceux conduits par l'UIT et l'UNESCO), en vue d'améliorer ultérieurement la faisabilité des télécentres et de dégager les principes directeurs pour des services télématiques appropriés.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3 ans.

¹ Les projets de Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir le Document 72).

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'UNESCO, compte tenu de l'intérêt des Etats Membres et sur la base de sa collaboration avec l'UIT.

6 Origine des contributions prévues pour la réalisation de l'étude

UIT - UNESCO - PNUD - FAO - OMS - PNUE - ONG du secteur de développement - les Exploitants publics des télécommunications (EPT) et les pouvoirs publics des Etats Membres concernés.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications		Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)		Oui	Oui
Fabricants			

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Gouvernements des différents Etats Membres concernés, associations et communautés rurales, ONG de développement impliquées sur le terrain, les Organisations régionales et internationales du secteur de développement.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

- Sensibilisation et mobilisation des populations locales autour de l'idée et dans la réalisation des télécentres.
- Formation d'agents d'encadrement issus des communautés en vue de la gestion et de l'exploitation des télécentres: ils assureront notamment l'initiation des populations et la maintenance.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (dans un cadre régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

Solliciter à travers des enquêtes et questionnaires, les avis des organisations nationales, régionales et internationales et des ONG à vocation de développement, qui pourraient être impliquées dans des activités autour des télécentres communautaires polyvalents.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Il est nécessaire et utile d'impliquer dans les projets de télécentres, les acteurs de développement déjà en contact avec les populations locales.

9 Besoins de coordination de l'étude

L'UIT et l'UNESCO ont été amenés à développer une solide collaboration dans le domaine de la télématique. Il serait souhaitable que cette coopération continue d'être mise à profit dans des projets plus ambitieux.

La liste des pays qui accueillent ces projets de télématique pourrait ainsi s'allonger, en associant des partenaires de développement tels que la FAO, le PNUD et d'autres organisations intéressées à la question. Cela permet de disposer d'une solide équipe transversale capable de procéder à une évaluation rigoureuse à travers des rapports d'étape sur les projets.

10 Autres informations utiles

Compte tenu du document "ACC Statement on Universal Access to Basic Communication and Information Services" et dans le cadre du Plan d'Action de Buenos Aires (CMDT-94) l'UIT a mis en place un programme de "Développement rural intégré" dont le concept de Télécentre Communautaire Polyvalent est un outil central. Le CRDI, l'UIT et l'UNESCO ont ensuite travaillé ensemble à l'élaboration d'un projet générique de télécentre communautaire polyvalent qui, dans un premier temps, s'applique en cinq projets pilotes en Afrique (Bénin, Mali, Mozambique, Ouganda, Tanzanie). Ceux-ci sont mis en oeuvre sur trois ans à partir de 1997.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/253(Rév.1)]

20.3 Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Lorsque des services de télécommunication sont dispensés dans les zones rurales et isolées des pays en développement, ils sont normalement localisés dans un bureau d'appel public et/ou dans un télécentre communautaire polyvalent situé près du centre de la localité. C'est là une formule économique dans laquelle un nombre relativement petit de lignes peut assurer l'accès universel aux services de télécommunication pour desservir l'ensemble de la population locale.

Il importe d'installer assez de lignes pour satisfaire pleinement les besoins du public, aussi bien pour envoyer que pour recevoir des appels et des messages. Toutefois, pour que chaque ligne soit suffisamment utilisée, il ne faut pas installer un nombre excessif de lignes. En prévoyant un nombre de lignes en rapport avec les besoins de la collectivité, on maximalise les recettes nettes du prestataire de services et l'on contribue à assurer la viabilité des services.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

A partir des études effectuées, de l'expérience et des connaissances acquises par l'UIT-D et par d'autres organisations, y compris par les Etats Membres et les Membres des Secteurs, faire la synthèse de l'information disponible et formuler des conclusions et recommandations sur la Question suivante:

Quels sont les niveaux de service appropriés pour les télécommunications rurales, lorsque les services sont dispensés par un bureau d'appel public ou l'équivalent, par rapport à la population de la zone desservie et à tout autre facteur pertinent? Quels autres facteurs entrent en ligne de compte et comment les mesurer?

Le but de l'opération est de définir le niveau de service qui répond le mieux à un double objectif: satisfaire les besoins de la collectivité, pour les communications en provenance et à destination de l'extérieur, et maximaliser les recettes nettes du prestataire de services.

3 Description des résultats escomptés

Le résultat sera un guide utilisable par les planificateurs du développement des entreprises, les planificateurs de réseau et les gestionnaires du développement des réseaux dans les organismes prestataires (exploitants) de services, pour élaborer des plans et programmes de prestation de services de télécommunication aux zones rurales et isolées.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire, des conclusions et des recommandations devront être prêts d'ici à la mi-1999.

¹ Les projets de Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 ont été regroupées à la demande du CCDT (voir le Document 72).

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'étude de cette Question est recommandée par le groupe d'experts qui s'était occupé de la Question 4/2 - "Communications dans les zones rurales et isolées" - au cours de la période 1994-1998.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les contributions donneront une information suffisamment détaillée émanant des prestataires de services du monde entier qui fournissent des services de télécommunication dans leurs zones rurales et isolées par l'intermédiaire de bureaux d'appel publics, de télécentres communautaires polyvalents, ou de l'équivalent.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Non	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Non	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Non	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

Cette information sera utilisée par les décideurs, les responsables de la réglementation et les prestataires de services des pays en développement et des PMA pour élaborer, évaluer et exécuter des plans spécifiques d'extension du réseau destinés à mettre en place des services de télécommunication dans toutes les zones rurales et isolées.

Les fabricants de matériel se serviront de l'information pour concevoir leurs produits et élaborer leurs gammes de produits, en s'assurant que leur production correspond bien aux besoins des pays en développement et des PMA.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Le public cible est constitué par les planificateurs du développement des entreprises, les planificateurs de réseau et les gestionnaires du développement des réseaux des organismes prestataires de services des pays en développement et des PMA, qui sont chargés d'élaborer des plans et des programmes destinés aux zones rurales et isolées. Les résultats seront utilisés aussi par ceux qui ont la charge d'élaborer la politique nationale des télécommunications et de réglementer la prestation des services dans ces zones.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ce travail devra être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations de ce travail devront être confirmées, utilisées, appuyées et concrétisées par les programmes qui succéderont aux Programmes 3 (Guide l'élaboration des plans de développement à orientation commerciale), 9 (Développement rural intégré) et 11 (Services d'information) du Plan d'action de Buenos Aires.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) Autre solution possible
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Solution recommandée
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

La tâche consiste à rassembler des données parfois difficiles à saisir et non à recueillir des avis. Elle exigera de faire appel au jugement d'experts, d'établir des relations de causalité légitimes fondées sur les faits recueillis et à évaluer soigneusement ceux-ci. Parallèlement à la connaissance et à l'expérience des télécommunications, elle exigera aussi la connaissance des facteurs et des relations socio-économiques.

9 Besoins de coordination de l'étude

Comme on l'a vu précédemment, une étroite coordination devra être établie avec les programmes qui succéderont aux Programmes 3, 9 et 11 du Plan d'action de Buenos Aires.

Dans la recherche des données d'expérience et de l'information pertinentes, il faudra instaurer une liaison et une coordination appropriées, avec les organisations régionales, par exemple la CITEL, l'ETSI et l'APEC, entre autres.

10 Autres informations utiles

A définir.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/253(Rév.19)]

20.4 Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Avec l'apparition sur le marché de structures complexes faisant intervenir des prestataires de services différents, de nouveaux services et la concurrence, il est de plus en plus difficile d'évaluer l'état général et le degré de développement des télécommunications rurales dans un pays. On reconnaît généralement que le développement et les perspectives des télécommunications d'un pays ont une forte incidence sur son développement et l'avenir de son économie. Une évaluation facile et exacte permettant des comparaisons nationales et régionales est utile à l'administration centrale et locale et aux organismes et investisseurs internationaux, et par conséquent elle est bénéfique pour les pays en développement. Les indicateurs permettront:

- l'analyse comparative de l'état de développement des télécommunications d'un pays, par des concepts, des méthodes d'évaluation et des critères de la demande normalisés;
- l'évaluation des objectifs de développement;
- la comparaison grâce à une série appropriée d'indicateurs décrivant les caractéristiques d'un pays:
 - démographie et économie;
 - système juridique et réglementaire;
 - structure du marché de la prestation de services essentiels;
 - demande, couverture, pénétration, qualité de service et accessibilité des services;
 - paramètres économiques principaux (taxes, investissements, recettes, fiscalité, etc.);
 - ressources humaines affectées à la prestation des services.

Cette information contribue à une bonne évaluation du marché et à une bonne analyse comparative.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quelle est la série d'indicateurs qui convient pour caractériser le marché actuel et futur des services de télécommunication d'un pays, pour l'information des analystes commerciaux et pour les décideurs politiques et les décideurs des entreprises? Ces indicateurs ainsi que leur détermination et leur expression uniformes devraient faciliter la collecte d'informations simples dans les pays en développement.

3 Description des résultats escomptés

Le résultat définira une série de paramètres types agréés ("indicateurs clés") destinés à l'usage national qui seront fournis régulièrement à l'UIT, afin de construire et d'entretenir une base internationale de données propre à faciliter l'analyse et la prise des décisions. La définition des paramètres et leur détermination visent au premier chef à définir l'état des télécommunications rurales dans les pays en développement.

¹ Les projets de Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 ont été regroupées à la demande du CCDT (voir le Document 72).

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire ainsi que des conclusions et des recommandations seront disponibles d'ici à la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'initiative de l'étude de cette question est venue d'INMARSAT.

Le résultat, et le profil des indicateurs clés internationaux des télécommunications rurales publiés régulièrement qu'il permettra d'ébaucher, seront d'une utilité appréciable à tous les individus et organisations qui s'intéressent concrètement à la création d'une infrastructure favorisant le développement économique: il s'agit des gouvernements souverains, en matière de politique générale et de réglementation, des institutions internationales de financement, et dans le secteur privé, des investisseurs et des prestataires de services dans les pays en développement et dans le monde entier.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les principales contributions seront celles des Etats Membres et des Membres des Secteurs tant des pays développés que des pays en développement. On espère qu'une information détaillée sur les "séries d'indicateurs clés" qui sont couramment utilisées par les organes de réglementation et les prestataires de services dans de nombreux pays développés sera mise à la disposition des responsables de l'étude sur la Question.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

L'industrie des télécommunications se prête bien à l'emploi "d'indicateurs clés" qui décrivent et définissent à la fois les services dispensés et les réseaux dans lesquels ils sont dispensés. Une plus grande masse d'informations quantitatives, axées sur les communications destinées aux zones rurales et isolées, sera utile dans les pays développés comme dans les pays en développement, tant au secteur public qu'au secteur privé.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront utilisés par des autorités et des cadres de haut niveau chargés de planifier, organiser et contrôler la prestation et la distribution de services de télécommunication aux zones rurales et isolées du monde entier, en particulier dans les pays en développement et les PMA. Dans le secteur public, les utilisateurs seront ceux qui sont chargés d'établir la politique nationale des télécommunications et d'en surveiller l'application et ceux qui ont des responsabilités en matière de

réglementation. Dans les organismes prestataires de services, ce seront ceux qui ont pour rôle de fixer la stratégie et d'élaborer et appliquer les programmes de télécommunications rurales. Par ailleurs, aussi bien les fabricants de matériel que les institutions financières trouveront les résultats utiles pour définir les possibilités du marché et agir en conséquence.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ces travaux devrait être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations qui se dégageront de ces travaux devront être appliquées pour étoffer et améliorer l'information du type indicateurs qui est déjà fournie par l'UIT, l'accent étant mis spécifiquement sur les télécommunications dans les zones rurales et isolées. L'information additionnelle qui va apparaître régulièrement et qui sera disponible en permanence sera diffusée auprès des Etats Membres et des Membres des Secteurs selon les besoins, dans le cadre des procédures en vigueur.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) *
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes En cours
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Au début
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

La Question proposée rejoint la conception du développement de l'information appliquée avec succès au titre du Programme 11 du PABA, et elle est axée plus particulièrement sur les communications des zones rurales et isolées. Une fois qu'on aura mis au point les indicateurs clés convenus et qu'ils seront disponibles, la collecte et la publication périodiques de ces données feront partie des séries courantes de publication de l'UIT.

Dans le cadre des travaux consacrés à cette Question, il faut espérer que l'on pourra rassembler sur les télécommunications rurales des renseignements plus détaillés que ceux qu'on peut obtenir à l'échelon national. A ce sujet, les techniques de comptabilité de gestion utilisées par les grandes sociétés prestataires de services des pays développés sont un exemple précieux, tant de la manière de saisir et de présenter les données que de leur utilité pour ceux qui sont chargés de gérer et de développer les segments de réseaux sur lesquels porte l'information.

Etant donné la nature du travail, qui est très spécialisé et exige un dialogue et des négociations bilatéraux détaillés avec de nombreux partenaires, il est préférable de le confier à un consultant bien informé et expérimenté.

9 Besoins de coordination de l'étude

La coordination doit être assurée au premier chef avec le programme qui succédera au Programme 11 du PABA - "Services d'information". La Question est conforme à l'objectif du Programme 11, axée spécifiquement sur la prestation de communications aux zones rurales et isolées.

Il découle directement de cette constatation qu'il faudra établir une coordination étroite avec l'Unité de planification stratégique du Secrétariat général de l'UIT.

10 Autres informations utiles

A définir.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/253(Rév.1)]

20.5 Radiodiffusion et télévision rurales et communications pour les zones rurales et isolées¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Dans la période d'études actuelle, la Question 8/2, intitulée "Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement", englobe cet important sujet. Le travail a consisté notamment à définir les moyens d'aider les pays en développement à améliorer leur infrastructure technique de radiodiffusion.

Les résultats de l'enquête effectuée auprès des radiodiffuseurs du service public montrent clairement qu'il est souvent difficile de développer les services de radiodiffusion et télévision dans ces pays faute de moyens de communication en zone rurale.

L'arrivée des services de télécommunication dans les zones rurales et isolées est une excellente occasion de profiter de ces nouvelles installations pour étendre la radiodiffusion et télévision à ces zones auparavant délaissées.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des études faites, de l'expérience et des connaissances acquises par l'UIT-D et par d'autres organisations comme l'UNESCO, les Unions de radiotélévision et la FAO, et par des Etats Membres et des Membres du Secteur du développement, formuler des conclusions et des recommandations sur la question suivante:

Comment planifier et utiliser au mieux l'infrastructure des télécommunications des zones rurales et isolées pour apporter la radiodiffusion et la télévision à la population de ces zones? Comment le coût de la création d'une infrastructure des télécommunications dans ces zones va-t-il s'en ressentir?

¹ Les projets de Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 ont été regroupées à la demande du CCDT (voir le Document 72).

3 Description des résultats escomptés

L'étude dégagera des principes généraux concernant la planification du réseau et la desserte des zones rurales et isolées en moyens de radiodiffusion et télévision, avec les détails techniques et économiques pertinents, à l'intention des planificateurs de réseau du prestataire de services et/ou des planificateurs de réseau de l'organisme de radiodiffusion. Ces principes généraux s'accompagnent d'une information étendue sur les coûts.

Les principes généraux seront fondés sur les "meilleures pratiques" appliquées par des pays et des organisations qui ont établi avec succès des services de radiodiffusion et télévision dans leurs zones rurales et isolées.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire, des conclusions et des recommandations devront être disponibles pour la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'étude de la Question est recommandée par les groupes d'experts qui se sont occupés des Questions 4/2 et 8/2 au cours de la période 1994-1998. La Question 8/2 a été proposée par les Unions de radiotélévision, au nom des radiodiffuseurs du service public (radio et télévision) des pays en développement. Autres auteurs de la proposition: à définir.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

On attend des contributions des gouvernements souverains, des radiodiffuseurs du service public, des prestataires de services qui fournissent des installations de radiocommunication, des fabricants de matériel qui produisent des systèmes et des équipements de radiodiffusion et télévision, ainsi que des institutions des Nations Unies et des organisations régionales qui s'intéressent à la radiodiffusion publique et qui ont des connaissances dans ce domaine.

Des contributions des organisations régionales de radiodiffusion seraient particulièrement utiles, car ces organisations sont en mesure de donner le point de vue régional sur la radiodiffusion et télévision rurales.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Non	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Non	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Non	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

L'objet de la Question est de faire en sorte que la radiodiffusion publique figure en bonne place dans les plans et programmes qui stimulent le développement rural intégré grâce à la prestation de services de télécommunication dans toutes les zones rurales et isolées des pays en développement et des PMA.

En conséquence, dans ces pays, les résultats seront utiles à ceux qui sont chargés d'établir la politique nationale de télécommunication pour les zones rurales et isolées ou de réglementer les télécommunications, et à ceux qui assurent concrètement la planification et l'exécution des programmes qui apportent les télécommunications à ces zones. Les résultats seront utilisés aussi par les radiodiffuseurs du service public qui dispensent le service de radiodiffusion et télévision.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ces travaux devra être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations devront être examinées et, s'il y a lieu, approuvées par une Résolution lors de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications et, le cas échéant, lors de conférences régionales. Les conclusions et recommandations de ce travail devront être confirmées, appuyées et concrétisées par les programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré), 10 (Infrastructures de radiodiffusion) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) *
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Solution recommandée
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Le meilleur moyen de traiter la Question est d'en confier l'étude à un consultant ayant de l'expérience et des connaissances dans ce domaine. Cette étude vise à élaborer un "manuel des meilleures pratiques de planification du réseau" donnant des conseils précis sur la bonne manière de procéder pour mettre en oeuvre la radiodiffusion et télévision rurales et présentant des exemples d'opérations réussies dans ce domaine.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra assurer une coordination au premier chef avec le programme qui succédera au Programme 9 du PABA, "Développement rural intégré". Il faudra aussi assurer une coordination appropriée avec

la Question 4/2, "Communications dans les zones rurales et isolées" et avec la Question 8/2, "Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement".

Autres besoins de coordination - A définir.

10 Autres informations utiles

Les Unions de radiotélévision, en association avec la Haso Bunko Foundation (HBF) du Japon, ont récemment financé une étude approfondie portant sur certains des aspects les plus urgents de la Question 8/2 concernant la mise en service de techniques numériques dans tous les domaines de la radiodiffusion sonore, y compris l'acheminement et la transmission dans les réseaux de télécommunication.

Les Recommandations élaborées au titre de la Question 8/2 sont fondées sur une étude détaillée menée auprès des radiodiffuseurs du service public. Une Recommandation sera présentée à la CMDT-98 sur le développement conjoint et coordonné des réseaux de télécommunication et de radiodiffusion.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/253(Rév.1)]

20.6 Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication (ICT) dans les zones rurales et isolées¹

1 Exposé du problème ou de la situation

Le fait de permettre à des zones rurales et isolées, urbaines ou semi-urbaines auparavant mal desservies, voire non desservies, d'accéder aux services de télécommunication et aux applications informatiques qui les utilisent, souvent appelés collectivement "techniques de l'information et de la communication" est, suppose-t-on généralement, un instrument d'encouragement et de soutien au développement économique, social et culturel. Les données à l'appui de cette hypothèse devraient encourager les organisations des secteurs public et privé à mettre en oeuvre des programmes de techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées. Pour obtenir ces données, il faut disposer d'un ensemble d'indicateurs clés normalisés servant à mesurer et à évaluer l'impact dans des études de cas, ce qui peut nécessiter des comparaisons dans le temps ou entre les zones, selon qu'elles ont ou non accès à ces technologies. Ces indicateurs normalisés devraient également donner plus de poids aux comparaisons internationales de l'efficacité des différentes méthodes, techniques, etc., utilisées dans les projets ruraux d'ICT et devraient permettre de déterminer les "meilleures pratiques".

Ces indicateurs ne devraient pas seulement mesurer le niveau actuel de développement, mais porteraient aussi sur les trois secteurs du développement économique, social et culturel et mettraient directement en évidence l'orientation et la rapidité des changements (amélioration ou aggravation).

¹ Les projets de Questions 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5 et 20.6 ont été regroupées à la demande du CCDT (voir le Document 72).

Ils pourraient par exemple s'appliquer aux domaines suivants: revenu, PIB/habitant, mesure des échanges, mesure de la productivité, taux de chômage, création de nouveaux emplois, alphabétisme, santé (mortalité infantile, longévité, etc.) et développement culturel.

Même si l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations s'occupant du développement se sont efforcées à plusieurs reprises d'élaborer de tels indicateurs au niveau macro-économique, il n'en existe toujours pas qui soient universellement reconnus et il faut donc utiliser des indicateurs supplémentaires au niveau micro-économique pour mesurer l'impact sur les petits projets, en particulier dans les zones rurales et éloignées et dans les zones urbaines défavorisées.

Il est clair que ces indicateurs intéresseraient de nombreuses autres agences de coopération dans le domaine du développement (autres organisations des Nations Unies, institutions financières, agences de coopération bilatérale et ONG). Les pouvoirs publics des pays en développement pourraient également s'en servir pour évaluer les progrès et l'impact des projets de développement.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quels sont les indicateurs qu'il convient d'utiliser pour évaluer, dans un premier temps puis de manière suivie, l'impact qu'auraient les techniques de l'information et de la communication sur les zones rurales et éloignées et sur les zones urbaines et semi-urbaines auparavant mal desservies ou non desservies, pour évaluer la façon dont ces techniques peuvent favoriser le développement économique, social et culturel de la zone en question?

3 Description des résultats escomptés

Les résultats comprendront une méthodologie d'évaluation et une série d'"indicateurs clés" qui pourront être utilisés pour évaluer et décrire l'orientation et la rapidité des changements du point de vue économique, social et culturel dans la zone étudiée.

Il convient d'accorder une attention particulière à la "granularité" des indicateurs fondamentaux qui devraient si possible s'appliquer à des entités dont la taille peut varier entre celle d'un village et celle d'un Etat souverain.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire assorti de conclusions et de recommandations devra être prêt pour la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'étude de cette Question est proposée par le Groupe d'experts qui travaille sur la Question 4/2 au cours de la période d'études 1994-1998 et par le personnel du BDT responsable des Programmes 9 et 12 du PABA au cours de la même période.

Aux termes de discussions préliminaires avec des représentants d'autres institutions du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et de nombreuses ONG, ainsi qu'avec ceux de diverses organisations des secteurs public et privé, il est apparu que l'on pouvait recenser un grand nombre d'autres auteurs de propositions.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Une participation et des contributions sont attendues de tous les organismes cités ci-dessus: institutions du système des Nations Unies, Etats souverains, institutions financières internationales, ONG, et autres organisations des secteurs public et privé.

Dans un premier temps, on s'efforcera de déterminer quelles techniques et mesures utilisent actuellement les différents clients ou utilisateurs potentiels des indicateurs proposés, afin d'évaluer la situation. Sur la base de cette enquête on réalisera une synthèse d'une série d'indicateurs plus complets, plus sensibles et plus précis, de l'évolution de la situation.

Ces indicateurs ont pour objet de permettre une évaluation globale à l'échelle de la personne toute entière et de la communauté toute entière; il faut donc tenir compte de tous les aspects du développement intégré, sachant que les télécommunications sont le moyen essentiel de connecter la zone ou la communauté en question et que les applications qui présentent un réel intérêt, par exemple dans les domaines de la télémédecine, du téléenseignement, de l'accès à l'information et du traitement des transactions, sont sous-tendues par la technologie de l'information et de la communication.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser dans le tableau ci-dessous quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui
Institutions de recherche	Oui	Oui	Oui
Agences de développement	Oui	Oui	Oui
ONG	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats de l'étude seront utilisés par les cadres supérieurs, les décideurs et les responsables de la planification des institutions des Nations Unies et des Etats souverains, par les institutions financières internationales, par les ONG, les agences de développement, et par de nombreuses autres organisations des secteurs public et privé.

Ces indicateurs doivent permettre d'arriver à renforcer la coordination et la coopération entre de nombreuses agences et organisations, dans l'espoir que les efforts consentis en faveur du développement dans les différents secteurs professionnels se compléteront.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ce travail devra être distribué à tous les Etats Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations qui se dégageront de ces travaux devront être appliquées pour étoffer et améliorer l'information du type indicateurs déjà fournie par l'UIT. Il conviendra de coopérer étroitement avec la fonction information d'autres institutions des Nations Unies. Peut-être pourrait-on d'ailleurs présenter ces informations intégrées sous forme de rapport rédigé conjointement avec d'autres institutions des Nations Unies.

Les indicateurs seront également utilisés pour une évaluation d'impact des projets pilotes mis en oeuvre au titre du Programme N° 9 du PABA (Développement rural intégré).

L'accent doit bien sûr être mis sur les zones rurales et isolées. Les rapports d'évaluation qui seront publiés en permanence à intervalles réguliers seront diffusés auprès des Etats Membres et des Membres des Secteurs, dans le cadre des procédures en vigueur, ainsi qu'auprès des clients et des utilisateurs des rapports des autres institutions des Nations Unies participant au projet.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) *
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes Activités suivies
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Dans un premier temps
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

On s'efforcera de coopérer avec les organisations travaillant déjà à élaborer des indicateurs et/ou participant au Programme N° 9 du PABA.

b) Pourquoi? Expliquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

La Question proposée nécessitera une étroite collaboration avec d'autres organisations, plus principalement avec d'autres institutions du système des Nations Unies. La tâche consistera à obtenir et à rationaliser les meilleures informations possibles dans les limites de dépenses modestes. On utilisera autant que possible des éléments des indicateurs existants saisis, regroupés et présentés de manière novatrice, plutôt que d'en créer de nouveaux.

Une fois qu'on aura mis au point les indicateurs clés convenus et le profil qui en découle dès qu'ils seront disponibles, la collecte et la publication périodique de ces données feront partie des séries courantes de publication de l'UIT et des autres institutions des Nations Unies.

Dans le cadre des travaux consacrés à cette Question, il faut espérer que l'on pourra rassembler sur le sujet requis des renseignements plus détaillés que ceux qu'on peut obtenir à l'échelon national. Il est à noter que les techniques de comptabilité de gestion utilisées par les grandes sociétés prestataires de services de télécommunication dans les pays développés offrent des exemples précieux en ce qui concerne, tant la façon de saisir et de présenter ces données que leur utilité pour ceux qui sont chargés de gérer et de développer les segments de marchés et de réseaux sur lesquels porte l'information.

Etant donné la nature du travail, qui est très spécialisée et exige un dialogue et des négociations approfondis sur le plan bilatéral avec de nombreux partenaires, il est préférable de le confier à un consultant bien informé et expérimenté.

9 Besoins de coordination de l'étude

Pour le traitement de cette Question, il faudra travailler en étroite collaboration avec toutes les agences et organisations susceptibles de contribuer aux résultats de cette étude et d'en tirer parti. Citons, entre autres, les institutions du système des Nations Unies, les institutions internationales de financement, les ONG et les agences de développement comme l'ACDI, la CRDI, la SIDA et USAID.

Il existe un lien logique avec le Programme 11 du Plan d'action de Buenos Aires. Les travaux entrepris au titre de ce programme seront une composante précieuse de la réponse à la présente question. Il faudra également travailler en étroite collaboration avec l'Unité de planification stratégique (SPU) du Secrétariat général de l'UIT.

10 Autres informations utiles

A définir.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/294]

21.1 Faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles grâce aux ressources humaines²

1 Exposé du problème ou de la situation

On dit généralement que l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux services entraîne des compressions de main d'oeuvre. Cette généralisation procède souvent de la résistance aux changements qui caractérise les travailleurs ou même les politiciens. Il est intéressant de noter que l'on observe une préconception analogue lorsque l'on envisage des restructurations sectorielles impliquant une libéralisation.

En réalité, toutefois, la relation entre ces deux variables (les nouvelles technologies et les nouveaux services par rapport au niveau de l'emploi) est complexe et fait intervenir une série de facteurs corrélés soit positivement, soit négativement. Du fait que ces facteurs interviennent en général de façon pour ainsi dire simultanée, il est difficile de cerner leur incidence exacte. Nous commençons à peine à obtenir des données et des faits qui nous aident à comprendre cette relation complexe et ses conséquences.

D'un côté, certains facteurs sont à l'évidence corrélés négativement. La modernisation des techniques a généralement pour effet de réduire le nombre des opérateurs humains requis pour l'exploitation et la maintenance des réseaux de télécommunication, mais les nouvelles technologies font appel à des compétences également nouvelles et imposent un personnel toujours plus qualifié. Par ailleurs, les nouvelles technologies permettent de réduire les effectifs des unités de planification et de surveillance des installations. Les nouvelles technologies qui permettent de centraliser les fonctions de surveillance et de commande permettent également de réduire le nombre des personnes affectées à ces tâches.

En outre, les opérateurs en place voient souvent dans les technologies nouvelles un outil parmi d'autres, leur permettant de revoir leurs méthodes et de supprimer des tâches ou des activités ne présentant pas d'intérêt direct aux yeux de leurs clients ou des utilisateurs. Il est clair qu'une telle démarche, souvent parallèle aux attitudes que nous avons mentionnées plus haut, aboutit aussi à des excédents d'effectifs.

Dans notre étude, il apparaît donc qu'une restructuration structurelle accompagnée de libéralisation s'accompagne en général d'une réduction de l'emploi chez l'opérateur en place, tout au moins initialement, car le seul risque couru par l'opérateur est une légère réduction d'une part de marché qui a toujours été de 100%.

En revanche, il est évident que d'autres facteurs sont positivement corrélés. Les nouvelles technologies (ainsi, par exemple, des systèmes de communication cellulaires et des systèmes de communication personnels), qui nécessitent l'étude et la mise en place de nouveaux réseaux, sont créatrices d'emplois dans la quasi totalité des secteurs opérationnels.

Dans notre comparaison, on observe que lorsqu'une restructuration sectorielle comprend un élément de libéralisation, les nouveaux emplois offerts par les nouveaux concurrents en lice contribuent sensiblement, l'expérience le confirme, à l'expansion de l'emploi dans le secteur considéré.

² Les projets de Questions 21.1 et 21.2 ont été regroupés à la demande du CCDT.

Par ailleurs, il faut tenir compte d'un tout nouveau phénomène: l'apparition des nouvelles technologies et des nouveaux services favorise également la création d'emplois dans d'autres secteurs et composantes de la société.

Selon les données qui nous parviennent désormais presque tous les mois, l'effet global net de l'ensemble des facteurs, aussi bien à corrélation négative qu'à corrélation positive, est une expansion de l'emploi dans les pays en développement (Chili, Philippines, Chine, Malaisie, Viet Nam, Colombie, etc.) comme dans les pays développés (Canada, Etats-Unis, Norvège, Suède, etc.) qui se sont fixés de tels objectifs politiques et opérationnels.

Par exemple, au Canada, l'exploitant en place (Bell Canada) a réduit son personnel de près de 40% sur quelques années, dans le cadre, il convient de le noter, d'une série d'offres de départs anticipés volontaires (départs à la retraite anticipés), sans aucune mise à pied. Mais les nouvelles technologies et les nouveaux services, et l'introduction de la libéralisation, se sont traduits, dans le secteur, par un gain net d'emploi. Bell Canada a maintenant plus de 150 concurrents qui emploient des citoyens canadiens. Les entreprises spécialisées dans les communications cellulaires sont fortes créatrices d'emploi. Les licences récemment accordées pour des systèmes de communication personnelle entraîneront en effet la création de 12 000 nouveaux emplois au Canada, et ces mêmes nouvelles technologies et ces mêmes nouveaux services créent d'autres emplois dans d'autres secteurs de l'économie canadienne.

Les faits et les données disponibles montrent que l'incidence nette de l'apport des nouvelles technologies et des nouveaux services (ainsi que de la restructuration sectorielle) sur le niveau global d'emploi dans une économie est positive.

Mais il semble également qu'en général les facteurs négativement corrélés l'emportent, par leur impact, sur les facteurs positivement corrélés. Dans une petite économie, le choix du bon moment pose un problème politique et appelle donc une grande prudence. En vertu de ce phénomène, les décideurs ont à résoudre d'importants problèmes de gestion.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

- a) Comment les décideurs peuvent-ils élaborer des politiques (et une législation associée) propres à minimiser les incidences négatives à court terme d'une restructuration sectorielle tout en maximisant les avantages positifs globaux pour la Nation?
- b) La gestion et le contrôle des organismes d'exploitation dans des conditions d'activité commerciale ou dans des conditions de concurrence supposent une culture organisationnelle totalement différente de celle que l'on observe en général dans des conditions de monopole. Cette nouvelle donne impose une transition non négligeable qui passe par l'acquisition de nouvelles compétences, l'adoption de nouveaux types de comportement et l'institution de nouvelles relations de travail.

Cette question a pour objet d'aider les décideurs, les responsables de la réglementation et les opérateurs à faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation du secteur.

3 Description des résultats attendus

Il s'agirait notamment d'établir des directives, de tirer les leçons de l'expérience, de définir les meilleures pratiques, enfin de recommander des plans d'action susceptibles d'aider les décideurs de haut rang, les organes de réglementation et les opérateurs à faire face à un enjeu particulièrement important.

4 Echéance

Les directives et recommandations pratiques qui seront établies devront être mises à jour périodiquement.

5 "Auteurs" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Commission d'études 2, Question 5/2.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Toutes les connaissances disponibles aussi bien auprès des pays en développement qu'auprès des pays développés seront mobilisées pour cette tâche importante.

7 Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	Pays les moins avancés
Décideurs	—	✓	✓
Instances de réglementation	—	✓	✓
Prestataires de services	—	✓	✓
Fabricants	—	—	—

Les principaux bénéficiaires seront les pays en développement.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une commission d'études:
 - question ✓
 - groupe spécialisé ✓
- 2) Autres modalités ✓

La question sera étudiée sur la base de résultats d'expérience communiqués sous forme de documents pratiques, présentés selon un format commode. D'autres approches pourront également intervenir (élaboration de programmes spécifiques), par exemple définition d'une approche structurée propre à aider les membres ayant décidé de restructurer leur secteur et ayant besoin d'une aide à cet égard à:

- a) mettre en place une instance de réglementation;
- b) rassembler les compétences requises pour définir les objectifs de la politique générale en fonction des nouvelles lois adoptées et des buts fixés.

9 Besoins de coordination de l'étude

Une coordination avec tous les autres Groupes de travail sera indispensable.

[Proposition du Kenya]

21.2 Développement et gestion des ressources humaines, avec une attention particulière pour les questions d'emploi et d'égalité des sexes¹

Exposé du problème

Le secteur dynamique des télécommunications continue de subir de profondes mutations, tant sur le plan technique que sur le plan sectoriel.

Pour les pays en développement, les progrès techniques et les réformes sectorielles ont généralement entraîné des réductions d'effectifs qui ont souvent été lourdes de conséquences: chômage, suppression ou réduction de l'accès des ménages aux ressources, éclatement de la cellule familiale, absence ou diminution du soutien du conjoint, etc. En outre, cette situation a généralement eu des effets négatifs sur le fonctionnement global de l'entité des télécommunications. Les questions relatives à l'égalité des sexes prennent donc toute leur importance lorsqu'il s'agit de formuler des stratégies de survie en faveur des ménages et familles concernés.

Il est de plus en plus largement admis que les entités de télécommunications peuvent éviter l'incidence défavorable de l'évolution technique et des réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications, en optant pour des politiques de gestion et de développement des ressources humaines soucieuses des questions d'emploi et d'égalité des sexes. Il convient de reconnaître qu'en raison du stade de développement de la plupart des pays en développement, divers ménages sont tributaires des ressources de tous les membres de leur famille - sur le plan économique et sur celui de la main-d'oeuvre, pour survivre. Par ailleurs, étant donné que les compétences disponibles dans le domaine des télécommunications sont limitées, il faut s'efforcer de les maintenir pour garantir le développement rapide des télécommunications et satisfaire de manière efficace les besoins des clients.

Les politiques de développement et de gestion des ressources humaines soucieuses des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes devraient avoir pour objet de retenir des ressources humaines qualifiées, de procéder à un redéploiement des ressources humaines (redimensionnement), et non à des réductions d'effectifs et de développer de nouvelles compétences (gestion de la qualité, nouvelles aptitudes, esprit d'initiative, nouveaux comportements et nouvelle culture par exemple).

Questions qu'il est proposé d'étudier

- 1) Mettre en évidence les mutations techniques et les réformes sectorielles intervenues dans le domaine des télécommunications ainsi que les politiques de développement et de gestion des ressources humaines connexes et en évaluer l'incidence sur l'emploi, compte tenu des questions liées à l'égalité des sexes dans les pays en développement.
- 2) Elaborer les programmes et les méthodes de développement et de gestion des ressources humaines qu'imposent les mutations techniques et les réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications en tenant compte des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes.
- 3) Formuler des lignes directrices et des recommandations sur le développement et la gestion des ressources humaines à l'intention des pays en développement, pour faire en sorte que ces pays tirent pleinement parti des mutations techniques et des réformes sectorielles qui

¹ Les projets de Questions 21.1 et 21.2 ont été regroupés à la demande du CCDT (voir Document 72).

pourraient intervenir dans le domaine des télécommunications, sans créer de chômage et en tenant compte des questions liées à l'égalité des sexes.

Description des résultats escomptés

- 1) Analyse des mutations techniques et des réformes sectorielles intervenues dans le domaine des télécommunications ainsi que des politiques de développement et de gestion des ressources humaines connexes et leur incidence sur l'emploi, compte tenu des questions liées à l'égalité des sexes dans les pays en développement.
- 2) Elaboration des programmes et des méthodes qu'exigent les mutations techniques et les réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications dans les pays en développement en tenant compte des préoccupations liées à l'emploi et à l'égalité des sexes.
- 3) Formulation de lignes directrices et de recommandations, à l'intention des pays en développement, sur des politiques de développement et de gestion des ressources humaines soucieuses des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes.

Echéance pour l'obtention des résultats

Milieu de l'an 2000.

Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Etats Membres.
- Membres des Secteurs.
- Institutions des Nations Unies.
- Groupes régionaux.

Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs dans le domaine des télécommunications	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services	*	*	*
Constructeurs	*	*	*

Méthode proposée pour traiter la question

Groupe d'experts dans le cadre des activités courantes du BDT.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/271(Rév.2)]

22 Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé dans les pays en développement

1 Exposé du problème ou de la situation

Le rapport intitulé *Télé médecine et pays en développement*, rédigé en réponse à la Question 6/2, ainsi que les discussions et recommandations de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications, la Conférence régionale de développement des télécommunications dans les pays arabes et le Symposium mondial sur la télé médecine pour les pays en développement, de même que les rapports des missions envoyées dans les pays en développement remis par les experts en télé médecine, démontrent tous que les pays en développement ont un besoin énorme de services de soins médicaux et de santé, notamment dans les régions situées à l'écart des villes, et que les services de télécommunications pourraient être un moyen économique d'améliorer ou d'étendre ces soins, plus spécialement dans les régions non urbaines.

La mise en place de la télé médecine exige une collaboration pluridisciplinaire entre les opérateurs de télécommunications et les professionnels des soins de santé. Il faut combler l'écart qui sépare le monde des télécommunications de celui des soins de santé à tous les niveaux. Les ministères nationaux de la santé et des télécommunications doivent aussi collaborer à la mise en place d'une politique en matière de télé médecine et d'un service universel en ce qui concerne les services d'urgence et les systèmes d'information sur les soins de santé et les services sociaux.

2 Question soumise à l'étude

La Commission d'études doit:

- 1) préciser les solutions de télécommunication propres à promouvoir la santé et à permettre de répondre aux besoins de ce secteur, notamment dans les régions rurales et éloignées, de ceux qui se déplacent et de ceux qui sinon pourraient ne pas avoir accès à la qualité des soins offerte par les hôpitaux urbains;
- 2) prendre de nouvelles mesures pour que les décideurs, les opérateurs de télécommunications, les donateurs et autres entités prennent mieux conscience de l'importance de la télé médecine et de la manière dont les télécommunications peuvent contribuer à répondre à certains besoins de soins de santé, et que soient fournis les éléments d'un service universel concernant les services d'urgence, de santé et autres services sociaux. En particulier, donner son soutien à la tenue d'un deuxième Symposium mondial de télé médecine en Amérique Latine en 1998 et à un troisième symposium en Asie en 1999;
- 3) recenser les projets pilotes de télécommunication se prêtant à des applications de télé médecine convenant aux pays en développement; fournir une analyse des résultats des projets et aide les pays à définir une politique et une stratégie concernant l'application des télécommunications pour aider à mettre en oeuvre la télé médecine;
- 4) créer une base de données sur les différents projets pilotes réalisés dans les pays en développement, sur l'expérience acquise en la matière, sur les mécanismes de financement et les technologies utilisés, la nature des services fournis, les résultats de ces projets pilotes, et les enseignements qui peuvent en être tirés, ainsi que sur les erreurs à éviter;

- 5) encourager le développement de normes de télécommunication pour des applications de télémédecine en collaboration notamment avec les Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications de l'UIT;
- 6) créer une liste des sociétés, instituts et prestataires de services, couvrant notamment les systèmes et techniques de télécommunication utilisés dans les applications, services et logiciels de télémédecine qui pourraient convenir et être rentables dans l'optique de la satisfaction des besoins des pays en développement, ainsi que, dans la mesure du possible, les institutions donatrices dans ce domaine.

3 Résultats attendus

Parmi les résultats attendus de cette Question figurent:

- Un rapport sur les travaux des symposiums proposés pour l'Amérique latine et l'Asie, comprenant les conclusions et les recommandations. De même que pour le premier symposium sur la télémédecine pour les pays en développement organisé par le BDT de l'UIT au Portugal en juillet 1997 et ayant reçu le soutien de la Commission européenne, d'Inmarsat et d'autres organismes, les représentants du secteur des télécommunications et du secteur de la Santé seraient invités à participer, échanger points de vue et idées sur la mise en oeuvre d'applications de télémédecine dans les pays en développement.
- Un rapport sur les projets pilotes pris en charge par le BDT de l'UIT, que ce soit en partie ou en totalité, avec l'OMS et d'autres organisations internationales et nationales concernées. Dans certains cas, le BDT de l'UIT et les membres de son secteur pourront collaborer avec d'autres institutions participant au financement telles que la Commission européenne. Ce rapport identifierait la portée des projets pilotes, les participants, les coûts et les sources de financement, les résultats obtenus, les perspectives de durabilité, les technologies de télémédecine et les télécommunications utilisées, etc.

Ce rapport pourrait comprendre des recommandations à l'intention des professionnels des télécommunications et de la santé, y compris les services gouvernementaux concernés, qui envisagent de mettre en place un service de télémédecine.
- La mise au point de normes de télécommunications pour des applications de télémédecine. Ces travaux de mise au point devraient être coordonnés avec les Secteurs UIT-R et UIT-T, mais aussi en collaboration avec les organismes concernés. La mise au point de telles normes devrait faciliter un interfonctionnement optimal entre les différents équipements de télémédecine et les réseaux de télécommunications, notamment dans le domaine de la visioconférence. De plus, les travaux portant sur ces normes devraient également tenir compte des besoins de sécurité et de protection afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des informations concernant le patient.

4 Calendrier des résultats attendus

Les travaux entrepris par la Commission d'études peuvent être répartis sur la durée du prochain cycle d'étude. La mise en oeuvre de projets pilotes sur une petite échelle devrait s'effectuer au cours des deux ou trois prochaines années.

5 Parrains et sponsors

La formulation de la Question proposée est fondée sur la Résolution de la deuxième Conférence africaine de développement des télécommunications (Abidjan, 1996), la Recommandation de la deuxième Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (Beyrouth, 1996) et les Recommandations émanant du Rapport du premier Symposium mondial sur la télémédecine pour les pays en développement qui s'est tenu au Portugal en juillet 1997.

6 Sources de contributions nécessaires à la réalisation de cette étude

Des contributions sont attendues de la part de la Commission européenne, de l'Organisation européenne pour la télématique en matière de santé, de l'Organisation mondiale de la santé, du Midjan Group, des instituts de télémédecine, etc. Les contributeurs et les contacts déjà établis lors de la préparation du Rapport de télémédecine seront appelés à contribuer aux travaux de la Commission d'études, aux côtés de nouveaux collaborateurs.

7 Audience cible

a) Types d'audience cible

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en télécommunications	*	*	
Régulateurs en télécommunications	*	*	
Fournisseurs de services (opérateurs)	*	*	*
Constructeurs	*		
Ministères de la Santé	*	*	
Organismes internationaux de financement	*		
Instituts de Télémédecine	*	*	

Cette Question a pour objectif de stimuler la collaboration entre les secteurs des télécommunications et de la télémédecine, entre les pays développés et les pays en développement. Il s'agit essentiellement d'un transfert de savoir-faire des pays développés en faveur des pays en développement. Toutefois, l'expérience acquise dans le domaine des télécommunications au service de la télémédecine dans les pays en développement permettra également aux fournisseurs d'équipements et de services de bénéficier d'une meilleure compréhension de ce qui est considéré rentable dans les pays du tiers monde.

b) A qui les résultats des travaux sont-ils destinés?

Voir sections 3 et 7 a)

c) Méthodes proposées pour l'application des résultats

Les résultats de cette Question peuvent être rendus publics par l'intermédiaire de sites Web (par exemple ceux de l'UIT, du Midjan Group, etc.), la diffusion de copies papier en utilisant les listes de distribution de l'UIT et des autres organisations, la distribution lors des colloques, etc.

8 Méthode proposée pour traiter cette Question ou le thème

Les conclusions de cette Question peuvent être élaborées par la Commission d'études en étroite collaboration avec le BDT de l'UIT, compte tenu des missions des experts en télé médecine dans les pays en développement et des projets pilotes de télé médecine. La Commission d'études devrait également travailler en étroite collaboration avec notamment le Midjan Group, créé dans le cadre de la Question 2 à la suite de La Conférence de Buenos Aires, ainsi qu'avec un Groupe semblable sur la télé médecine en Asie, qui devrait être prochainement créé. Elle devrait inviter d'autres organisations internationales, régionales et nationales à participer à ses travaux. Elle devrait mettre en place des liens de collaboration avec les autres Secteurs de l'UIT en vue de promouvoir la mise au point de normes pertinentes.

9 Coordination de cette étude

Voir la section 8 ci-dessus.

10 Autres renseignements utiles

Les travaux du prochain cycle d'étude peuvent se fonder sur le Rapport sur la Télé médecine et certaines autres initiatives qui ont résulté de la Question 6/2, notamment la création du Midjan Group, les démonstrations de télé médecine lors des Conférences régionales de développement des télécommunications pour l'Afrique et les Etats arabes et le Symposium mondial sur la télé médecine, les missions des experts en télé médecine dans les pays en développement et les nombreux contacts établis au niveau mondial au cours des trois dernières années.

[Repris du SG 2 1997 Doc. 2/288(Rév.1)]

23 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement

1 Exposé de la situation

Il est incontestable que la protection de l'environnement est maintenant devenue une question hautement prioritaire au niveau mondial. Le Rapport final concernant la contribution des télécommunications à la protection de l'environnement, établi par la Commission d'études 2, présente un aperçu général de la situation actuelle sur les liens existant entre les télécommunications et l'environnement. Dans le cadre de l'étude de la Question 7/2 menée au cours de la période d'études actuelle, des liens ont été établis avec succès entre la communauté des télécommunications et la communauté de l'environnement lors du Colloque de Tunis sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement (avril 1996), grâce à l'initiative prise par le BDT. Il est maintenant indispensable que ces liens soient maintenus et renforcés par le biais d'une coordination continue et étroite entre ces deux communautés aux niveaux mondial et national.

Il est donc proposé de faire le point des progrès déjà accomplis par la Commission d'études 2.

2 Etude future proposée

Il est proposé de poursuivre l'étude en procédant comme suit:

- mettre en oeuvre le projet mondial de l'UIT "Télécommunications-environnement";
- mettre en oeuvre les projets pilotes déjà recensés par le BDT et continuer à recenser d'autres projets pilotes applicables aux pays en développement;
- continuer de diffuser les résultats de projets pilotes et d'autres renseignements pertinents sur la contribution des télécommunications à la protection de l'environnement;
- tenir à jour un inventaire des sources d'information relatives aux télécommunications et à l'environnement auquel toutes les parties concernées pourraient avoir accès de manière électronique ou par d'autres moyens;
- prendre de nouvelles mesures pour susciter une plus grande prise de conscience de la part des responsables et des décideurs, moyennant l'organisation de symposiums/ateliers aux niveaux mondial ou régional en collaboration avec les organisations internationales pertinentes comme le PNUE, le PNUD, l'OMM, l'UNITAR, l'UNESCO, etc.

3 Description des résultats escomptés

Des rapports d'activité exposant les progrès accomplis dans le cadre des projets pilotes, les résultats des symposiums/ateliers proposés devant être présentés aux réunions futures des Commissions d'études.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Les résultats devraient se présenter sous la forme de rapports intérimaires soumis aux réunions des Groupes de travail du prochain cycle d'études (1998 - 2002). Le rapport final devrait être présenté à la réunion finale des Commissions d'études du prochain cycle.

5 Sponsors

Les Membres de Secteur intéressés de l'UIT notamment, en partenariat avec les organisations internationales pertinentes, contribueront à fournir les ressources financières nécessaires pour permettre la mise en oeuvre des différentes activités du BDT et le suivi de celles qui sont liées à la protection de l'environnement.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- installations d'accueil et appui fournis par les administrations des pays en développement dans lesquels des projets pilotes seront mis en oeuvre;
- participation de tous les Membres et Membres de Secteur de l'UIT;
- appui et contributions de la part des organisations internationales et régionales s'occupant des questions d'environnement.

7 Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Fournisseurs de services	*	*	*
Constructeurs	*	*	
Ministères de l'environnement	*	*	*

8 Méthode proposée pour traiter cette étude

- L'UIT/BDT, dans le cadre de ses activités normales et de son projet mondial "Télécommunications-Environnement", continuera à entreprendre les différents projets pilotes en collaboration avec les Administrations Membres et les Membres de Secteur des pays en développement.
- Dans le cadre de ce projet mondial, des symposiums et/ou ateliers visant à accroître la sensibilité des responsables seront organisés en collaboration avec les organisations concernées comme le PNUE, le PNUD, l'OMM, l'UNESCO et les Ministères de l'environnement.

[Repris du TDAB97 Doc. 2/12]

24 Les télécommunications et la télématique au service de l'apprentissage pour le développement

1 Exposé du problème ou de la situation

Malgré les efforts soutenus déployés au niveau local, national et international, les systèmes actuels d'enseignement dans les pays en développement n'ont pas assez de moyens pour préparer les citoyens aux défis d'aujourd'hui et de demain. Il y a environ un milliard d'analphabètes dans le monde, 130 millions d'enfants d'âge scolaire non scolarisés et très peu de possibilités de répondre aux besoins permanents d'apprentissage de la multitude d'enfants qui ont abandonné leurs études ou qui ne sont pas en mesure d'en faire. L'expérience a montré que ces besoins d'apprentissage ne peuvent être satisfaits par une simple extension de l'enseignement de type scolaire. Il faut aussi créer des conditions d'apprentissage non structurées qui permettent une formation continue.

Le succès de ces réformes fondamentales de l'enseignement dépendra de manière décisive de la disponibilité et de la bonne utilisation des services de télécommunication et de télématique. L'apparition de nouvelles voies et techniques de télécommunication de plus en plus puissantes telles que la compression numérique, la transmission par satellite, la technique des fibres optiques, les réseaux hertziens qui viennent s'ajouter aux techniques télématiques fondées sur les multimédias, la collectique et les interfaces intelligentes, multiplie énormément les possibilités d'apprendre et d'enseigner au niveau de l'individu, de la communauté et de la société. Il devient également peu à

peu possible de mieux employer les techniques de télécommunication "traditionnelles" qui étaient jusque-là sous-utilisées, particulièrement la radio et la télévision, pour soutenir les méthodes d'apprentissage et les collectivités d'enseignement et pour les renforcer grâce à de nouvelles techniques telles que la télévision interactive.

On utilisait jusqu'alors pour l'enseignement des techniques de télécommunication et d'information essentiellement axées sur des modes d'apprentissage traditionnels, c'est-à-dire visant à dispenser des cours et à en assurer une formation à base d'exercices, le tout s'inscrivant dans une perspective qui faisait des apprenants de simples récepteurs. Ces méthodes, ainsi que des innovations plus récentes instaurant l'interactivité entre les enseignants et les apprenants et entre ces derniers eux-mêmes et l'accès à de nouveaux moyens d'apprentissage tels que les vidéoconférences et l'Internet ont été essentiellement mises en oeuvre dans l'enseignement supérieur et l'enseignement spécialisé où les fonds sont plus faciles à obtenir et où les étudiants sont davantage susceptibles d'être motivés et ouverts à la technologie. La difficulté consiste à orienter les efforts de politique générale, de coopération avec les opérateurs et le secteur privé et d'enseignement communautaire vers un emploi efficace des techniques de télécommunication et de télématique destiné à assurer l'éducation pour tous au service du développement.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment peut-on utiliser les télécommunications et la télématique pour réunir des conditions d'apprentissage qui soient réceptives et adaptées aux différents besoins d'apprentissage dans les pays en développement dans le souci d'aider les individus et leur communauté à apprendre à s'adapter au changement et à le provoquer tout en participant à la vie de la société?

Dans cette optique, il y a lieu d'aborder les questions suivantes:

- Appui à une amélioration des méthodes d'apprentissage:
 - Comment les télécommunications et la télématique peuvent-elles aider à instaurer l'interactivité dans le processus éducatif afin d'encourager une véritable interaction sociale, la réflexion critique, le dialogue, la hardiesse dans la perspective, une approche active et créative?
 - Comment les télécommunications et la télématique peuvent-elle aider à mettre en place les moyens nécessaires au rassemblement, au stockage, à l'accessibilité et au partage des renseignements, de l'information, des connaissances et des données d'expérience sous différentes formes (support visuel, support sonore, texte, etc.) afin que l'apprentissage s'en trouve renforcé au niveau local, national et international, y compris par l'exploitation de moyens d'enseignement élaborés par l'apprenant?
 - Comment peut-on mettre au point des interfaces qui permettent d'aider à dispenser un enseignement soucieux des problèmes culturels et correspondant aux besoins de l'individu, notamment dans les cas d'analphabètes, d'handicapés et d'autres groupes défavorisés (grâce, par exemple, à l'interaction tactile ou à la reconnaissance vocale)?
 - Comment peut-on former des intermédiaires humains, notamment les enseignants, et leur donner les moyens de recourir efficacement aux télécommunications et à la télématique dans leur travail?
 - Comment peut-on orienter les apprenants et leur permettre de faire un choix entre toutes les sources d'information potentiellement utiles, par exemple en favorisant une "prise de conscience critique des médias"?
- Infrastructure et accès:

- Quelle est l'infrastructure et quels sont les besoins institutionnels permettant aux télécommunications et à la télématique de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'éducation?
- De quelles politiques et de quels cadres réglementaires a-t-on besoin en matière de télécommunication pour favoriser l'accès de tous à l'éducation compte tenu plus particulièrement des besoins des établissements d'enseignement dans les zones rurales et les zones défavorisées?
- Comment peut-on, grâce aux télécommunications, faciliter l'accès de la population à l'enseignement, particulièrement dans les communautés rurales des pays en développement (par exemple grâce aux réseaux hertziens ou aux dispositifs portatifs)?
- Que peut-on faire des techniques de communication déjà anciennes dans lesquelles les institutions et les pays ont investi des sommes importantes?
- Comment peut-on renforcer la capacité locale de production et de maintenance des moyens techniques d'enseignement (équipement, logiciel et contenu) faisant appel aux télécommunications et à la télématique (grâce, par exemple, à la coopération secteur public - secteur privé)?

3 Description des résultats escomptés

L'examen de cette Question devrait aboutir à ce qui suit:

- des directives de politique générale concernant:
 - l'accès aux télécommunications et à la télématique aux fins d'éducation et d'apprentissage;
 - les besoins d'infrastructure en matière de télécommunication;
 - la promotion de techniques appropriées;
 - l'indispensable réforme des structures et des systèmes éducatifs;
- un inventaire des différentes techniques en matière de télécommunication et de télématique concernant l'éducation et l'apprentissage et des entreprises s'occupant de mettre au point et de diffuser ces techniques;
- des spécifications concernant les techniques types appropriées à faible coût au service de processus d'apprentissage multivoies, adaptés à l'individu au milieu culturel;
- des études de cas et des projets pilotes qui démontrent ce que sont les "meilleures" pratiques et une analyse mettant en évidence certaines des grandes questions concernant le renforcement de l'apprentissage de base et de l'éducation pour tous par des moyens technologiques;
- grâce à ce qui précède, un programme de sensibilisation et de formation à l'intention des décideurs et des spécialistes s'occupant de télécommunication et d'éducation et d'autres partenaires dans le cadre du processus d'apprentissage au niveau local, national et international.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3 ans.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'UNESCO, en s'appuyant sur sa collaboration avec l'UIT et compte tenu de l'intérêt manifesté par ses Etats Membres.

6 Origine des contributions prévues pour la réalisation de l'étude

FAO, OIT, UIT, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, UNICEF, ONUDI, OMS, Banque mondiale, diverses OIG (par exemple le Commonwealth of Learning), diverses ONG (par exemple OLSET, Afgan Education Drama Project), des opérateurs publics de télécommunication, l'industrie des télécommunications et les pouvoirs publics des Etats Membres concernés.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications		Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Administrations et opérateurs des télécommunications.

Prestataires de services à valeur ajoutée et fabricants de matériel.

Responsables de l'élaboration des politiques et de la planification en matière d'enseignement.

Enseignants et administrateurs scolaires.

Collectivités (enfants, parents et autres partenaires concernés).

ONG, donateurs bilatéraux et organismes internationaux s'occupant de réforme de l'enseignement et d'apprentissage en milieu ouvert.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

- débat d'orientation aboutissant à l'établissement de principes directeurs;
- projets pilotes visant à étudier et à évaluer l'impact d'applications appropriées potentielles en matière de télécommunication et de télématique;
- publications (principes directeurs, inventaire des techniques, études de cas);
- activités de formation et de sensibilisation.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études);
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois).
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (dans un cadre régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

L'UNESCO, l'UIT et d'autres organismes internationaux, des institutions nationales ou des organisations non gouvernementales collaboreront à la mise en oeuvre d'activités visant à promouvoir, étudier et évaluer les possibilités qu'offrent les télécommunications et la télématique pour perfectionner l'apprentissage.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Cette question obligera à faire appel à des spécialistes des télécommunications, de la télématique et de l'éducation tant pour l'élaboration des politiques qu'au niveau opérationnel. Il faudra par ailleurs faire intervenir des partenaires locaux et nationaux pour évaluer et favoriser l'impact de l'étude dans chaque contexte de développement.

9 Besoins de coordination de l'étude

L'UNESCO, dans le cadre du programme "Apprendre sans frontières" et de son mandat en matière de communication, d'information et d'informatique, collaborera étroitement avec l'UIT pour coordonner avec les autres partenaires les activités proposées.

10 Autres informations utiles

L'UNESCO et l'UIT collaborent à un certain nombre de projets pilotes concernant la présente Question dans le cadre de leur programme commun sur la télématique au service du développement.

Le projet pour la création de réseaux d'apprentissage à l'intention des enseignants africains dans le cadre du grand programme de "Mobilisation de l'informatique au service du développement" (HITD) qui relève de l'initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Des activités pilotes sont actuellement menées au Zimbabwe où cinq écoles normales ont été connectées à l'Internet et où un groupe pivot d'enseignants est formé, avec ses partenaires, à l'utilisation des technologies de l'information et des communications en vue du perfectionnement de ses Membres et de leur pratique quotidienne de l'enseignement.

Des projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents dans cinq pays africains: un programme financé par le CRDI, l'UIT et l'UNESCO, lui aussi dans le cadre du HITD, afin d'assurer aux communautés rurales, pour un coût raisonnable, l'accès aux services modernes d'information et de télématique et de montrer la manière d'appliquer ces services à l'éducation et au développement.

Le programme commun UNESCO/UIT sur les applications de la télévision interactive à l'éducation, dans le cadre duquel des projets pilotes sont élaborés au Maroc et en Inde pour mettre au point et diffuser un nouveau modèle destiné à préparer les enseignants à la réforme de l'enseignement dans les pays en développement grâce aux possibilités qu'offre la télévision interactive pour améliorer l'interaction bidirectionnelle en temps réel, dans le cadre du processus d'étude et de retour de l'information qui relève de l'effort de normalisation entrepris par l'UIT-R dans ce domaine.

[Proposition du Royaume-Uni]

25 Elaboration de plans stratégiques à long terme pour l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement

1 Exposé du problème ou de la situation

La croissance continue de la demande de spectre, aussi bien pour les services existants que pour les nouveaux services radioélectriques, exerce des contraintes de plus en plus fortes sur une ressource limitée. Les besoins associés aux nouveaux services concernent des portions du spectre qui sont déjà utilisées par des services existants, et s'il est vrai que l'on déploie des efforts résolus pour faciliter le partage au moyen de solutions techniques, il demeure que, par suite de l'introduction de nouveaux services, il est souvent nécessaire que des utilisateurs établis soient "transférés" dans d'autres bandes de fréquences ou qu'ils utilisent des moyens de communication non radioélectriques. Dans les pays développés, où l'utilisation du spectre est déjà intensive, un tel transfert peut être coûteux en raison des investissements déjà consacrés aux équipements et infrastructures en place, tandis que la perturbation de l'activité économique des utilisateurs en période de transition peut poser de graves problèmes. Il est donc souvent difficile d'obtenir d'importants changements dans l'utilisation du spectre, sauf à long terme. Dans les pays en développement, le problème ne se pose pas avec tant d'acuité, mais il importe que les décisions relatives à l'utilisation des fréquences soient arrêtées sur des bases saines, compte tenu des tendances prévisibles, de telle sorte que les problèmes auxquels sont actuellement confrontés les pays développés ne s'y reproduisent pas.

Bon nombre des nouveaux produits de télécommunication ont par nature des applications universelles, et l'accès aux fréquences doit donc être, lui aussi, universel.

Les récentes CMR ont permis de mettre en évidence des besoins et des problèmes différents et contradictoires, qui tiennent à ce que le niveau de développement varie d'un pays à l'autre. Des compromis ont pu être trouvés, mais, en raison de délais relativement serrés, aussi bien en ce qui concerne la préparation des CMR que le déroulement de ces dernières, pendant lesquelles les conditions de travail sont par ailleurs très difficiles, les résultats sont souvent loin d'être satisfaisants (encore que pour des raisons différentes) pour de nombreux pays et leurs utilisateurs des services de radiocommunication. Pour bon nombre de pays en développement, il est particulièrement difficile d'avoir une influence sur ces décisions, faute de plans stratégiques généraux d'utilisation du spectre.

Nécessité de la planification

En quelques mots, on peut dire que la planification est une procédure préalable indispensable pour toute activité efficace et efficiente, aussi bien au niveau des entreprises que des pouvoirs publics. En général, lorsqu'un problème doit être résolu immédiatement, les meilleures solutions ne sont plus envisageables.

Il en va de même pour la planification du spectre. Pour formuler des solutions optimales, il faut adopter une démarche prospective donnant largement le temps de considérer tous les facteurs en jeu. Mais la planification implique la définition de procédures d'exécution et la volonté d'appliquer ces procédures, puisque toute situation de crise peut toujours détourner l'attention des mesures à prendre à long terme. Si l'on veut que la gestion du spectre permette de répondre de façon dynamique à l'évolution des besoins en la matière, il est absolument indispensable de prévoir une double planification, à court terme et à long terme.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

PROJET DE NOUVELLE QUESTION [G-WTDC-1]

ÉLABORATION DE PLANS STRATÉGIQUES À LONG TERME POUR L'UTILISATION FUTURE DU SPECTRE DES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, Malte, 23 mars - 1er avril 1998),

considérant

- a) que la croissance constante de la demande de spectres, aussi bien pour les services existants que pour les nouveaux services reposant sur les radiocommunications, exerce des contraintes de plus en plus fortes sur une ressource limitée;
- b) qu'en raison des investissements déjà consacrés aux équipements et infrastructures en place, il est souvent difficile, sauf à long terme, de parvenir à modifier radicalement l'utilisation du spectre;
- c) que l'UIT encourage l'élaboration de stratégies nationales à long terme pour l'utilisation et la gestion du spectre;
- d) que toute stratégie nationale doit prendre en compte les engagements internationaux, l'évolution mondiale des télécommunications et l'évolution des technologies;
- e) que l'innovation technique et le développement des utilisations en partage pourraient permettre de faciliter l'accès au spectre;
- f) que l'UIT-D est bien placé pour favoriser, afin de faciliter la planification dans les pays en développement, une appréhension véritablement universelle des techniques de radiocommunication et des tendances d'utilisation du spectre, et des relations de ces éléments avec les besoins des pays en développement;
- g) qu'une telle information permettrait aux gestionnaires du spectre des pays en développement de définir leurs propres stratégies nationales à long terme sur la base d'une stratégie d'ensemble;
- h) qu'une telle information permettrait aux pays en développement de bénéficier des études de partage et des autres études techniques réalisées en collaboration avec l'UIT-R,

reconnaissant

que toute nation a le droit souverain de gérer l'utilisation du spectre sur son territoire,

décide

de mettre à l'étude la question suivante, selon les modalités détaillées exposées dans le plan de travail ci-annexé:

- 1 examiner les tendances actuelles d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et évaluer l'expansion prévisible de cette utilisation, compte tenu des nouveaux services pour lesquels il faudra probablement prévoir de nouveaux accès et de l'évolution technique à laquelle on peut s'attendre au cours des dix à quinze années qui viennent;
- 2 évaluer l'incidence de cette évolution, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés;
- 3 établir un plan d'action permettant de faire en sorte que l'UIT soit dotée de moyens adéquats pour résoudre les problèmes de l'heure et faire face à l'avenir,

décide en outre

de prier l'UIT-R de collaborer aux études ci-dessus mentionnées.

ANNEXE

(du projet de nouvelle Question UIT-D [G-WTDC-1])

Projet de plan de travail pour l'élaboration d'une stratégie à long terme applicable à l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques dans les pays en développement

- 1) Etudier les tendances actuelles d'utilisation du spectre à l'échelle mondiale, l'expansion prévisible de cette utilisation et l'évolution technique et opérationnelle actuelle ou prévue.
- 2) Estimer les besoins en services radioélectriques des pays en développement, planifiés ou prévisibles sur 10 ou 15 années.
- 3) Evaluer l'incidence des nouveaux services qui seront probablement introduits sur la demande globale de spectre radioélectrique, à l'échelle mondiale ou régionale.
- 4) Rendre compte des résultats de ces évaluations et formuler des recommandations, selon qu'il conviendra.
- 5) Il faudrait que cette étude se fasse par phases, la première portant essentiellement sur la gamme de fréquences [xx MHz à yy MHz] et devant être terminée avant le [jjmmaa].

3 Description des résultats escomptés

Il est proposé d'entreprendre une série d'études, portant chacune sur une gamme de fréquences radioélectriques spécifique et donnant chacune lieu à un rapport. La gamme de fréquences devant faire l'objet de la première étude devrait être arrêtée par la Commission d'études [2] compte tenu des propositions des administrations et de toute autre activité connexe déployée par l'UIT-R.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Une période de deux années suffit généralement pour le bon déroulement de toutes les phases d'une étude: consultation et collecte des données (analyse et établissement d'un rapport provisoire; analyse des réponses au rapport provisoire; rapport final), ce que confirme l'expérience accumulée à l'occasion de diverses études nationales d'utilisation du spectre.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

[Royaume-Uni

Liban

Syrie

Inde

République sudafricaine

Mali

Mexique]

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Le projet portera sur trois types d'activité: collecte de l'information, analyse et prévision. Il conviendra d'encourager la participation et la contribution des administrations, des opérateurs et du secteur dans son ensemble et de faire en sorte que les résultats de l'étude représentent bien la situation d'ensemble. Il y aura lieu de rechercher la collaboration du Secteur de l'UIT-R qui pourra fournir des informations sur les techniques de radiocommunication et les techniques d'utilisation du spectre.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Responsables des politiques de télécommunication		X	X
Instances de réglementation des télécommunications		X	X
Prestataires de services (opérateurs)			
Fabricants			

b) Destinataires de l'étude - qui précisément en utilisera les résultats

Les résultats seront utilisés par les instances de réglementation et les décideurs de tous les pays mais tout particulièrement des pays en développement, qui pourront ainsi plus facilement établir des plans nationaux à long terme. Bon nombre de pays développés ont déjà reconnu l'intérêt que présentent les études nationales réalisées sur l'utilisation du spectre, études qui pourront servir de contributions aux études d'ensemble. Toutefois, ce sont surtout les pays en développement et les pays les moins avancés qui bénéficieront de l'étude puisqu'ils obtiendront des informations directement adaptées à

leurs besoins, rassemblées dans le cadre des activités de l'UIT-D et au moyen des ressources de ce Secteur de l'Union.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les administrations pourront définir leurs plans à long terme sur la base des rapports, et indiquer à leurs utilisateurs les modifications attendues. Les opérateurs et les autres utilisateurs des radiocommunications seront mieux informés lorsqu'il s'agira d'envisager d'investir dans de nouvelles technologies. Les fabricants seront mieux préparés et en mesure de répondre aux besoins du marché, en particulier dans les situations imposant des attributions de fréquences mondiales.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème

- | | |
|--|--------------------------|
| 1) Dans le cadre d'une commission d'études | |
| – En tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) | Oui |
| – Dans le cadre d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) | <input type="checkbox"/> |
| 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT | |
| – Programmes | Oui |
| – Projets | Oui |
| – Etude confiée à des consultants spécialisés | Oui |
| 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'activités d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) | Oui |

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Comme cela a déjà été expliqué, il sera nécessaire de procéder à une série d'études portant sur différentes gammes de fréquences radioélectriques, chacune durant environ deux années. Certaines administrations souhaiteront peut-être contribuer aux études à l'échelle régionale ou sous-régionale. Le BDT devra proposer un programme spécifique et il sera peut-être nécessaire de faire appel à des consultants spécialisés pour aider certains pays dans la préparation de leurs contributions ou dans le cadre de la phase d'analyse. Un projet conjoint pourrait être envisagé avec l'UIT-R. Certaines organisations régionales pourraient contribuer à cette démarche.

9 Besoins de coordination de l'étude

Indépendamment de la question de savoir si un projet conjoint sera lancé avec l'UIT-R, il sera indispensable d'assurer une étroite coordination avec ce Secteur, dont les diverses Commissions d'études seront les principales sources d'avis sur les nouvelles technologies et sur leur incidence au niveau de l'utilisation du spectre.

10 Autres informations utiles

[Néant]

[Repris du TDAB97 Doc. 2/12]

26 Collaboration entre les secteurs d'intérêt public et les exploitants de télécommunication

1 Exposé du problème ou de la situation

L'accès aux télécommunications, et encore moins à Internet, ne peut être évalué seulement à la quantité d'utilisateurs (notamment par la télédensité), mais aussi à la qualité et à l'ampleur des possibilités réelles d'accès et des services offerts aux acteurs institutionnels de développement. Mais à ce jour, cet accès est limité dans les pays en développement malgré la bonne volonté et les efforts des autorités.

Le secteur public représente un vaste marché potentiel auquel il manque malheureusement souvent des moyens matériels et financiers. Mais cela peut être compensé par une participation en nature consistant à adapter ou à développer de façon adéquate les ressources humaines et à assurer des fonctions spécifiques relevant de l'autorité des institutions publiques, dans une coopération équilibrée avec les exploitants de télécommunication.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment inciter, en général, les utilisateurs et les exploitants à coopérer, en vue de préciser la demande des uns et d'améliorer les services offerts par les autres? Cette question s'applique en particulier aux utilisateurs que sont les institutions d'intérêt public, pour faciliter leur accès aux ressources de la télématique, et améliorer leur contribution au développement culturel, scientifique, social et économique des populations.

3 Description des résultats escomptés

- Prendre des dispositions allant dans le sens d'un encouragement des institutions publiques et de leurs usagers à s'approprier (maîtriser et adapter) les technologies, à en développer les applications et à susciter une collaboration fructueuse avec les pouvoirs publics et les exploitants.
- Il faudra aussi prendre des mesures encourageant la coopération entre le secteur privé et les institutions d'intérêt public, en vue d'offrir aux populations des services novateurs compétitifs et adaptés.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3 ans.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'UNESCO, compte tenu de l'intérêt des Etats Membres et sur la base de sa collaboration avec l'UIT.

6 Origine des contributions prévues pour la réalisation de l'étude

UNESCO - UIT - PNUD - CNUCED - ONUDI - ONG - EPT - Universités et Instituts de recherche.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications		Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les EPT, les opérateurs fournisseurs de services à valeur ajoutée, les fabricants et développeurs de logiciels d'applications; les Universités et autres institutions d'intérêt public (formation, santé, environnement, ...); ONG et associations d'utilisateurs.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Sur la base des résultats, mettre en place une plateforme permanente entre les institutions publiques, les exploitants des télécommunications et des groupes d'utilisateurs pour mieux adapter les réponses aux besoins.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (dans un cadre régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

9 Besoins de coordination de l'étude

S'assurer aux différentes étapes de l'étude, de l'étroite collaboration entre, d'une part, les EPT et les opérateurs privés, et d'autre part, les institutions d'intérêt public et les groupes d'utilisateurs.

10 Autres informations utiles

L'UNESCO, l'UIT et quatre autres organisations régionales et internationales (PNUD, Pan American Health Organization, Commonwealth of Learning, International Council for Scientific and Technical Information) ont parrainé un premier projet pilote sur la coopération exploitants-utilisateurs dans les Caraïbes (Barbades, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines) en 1996-1997 dont les résultats seront à la disposition de la Commission d'études.

[Repris du SG 1 1997 Doc. 1/205]

27 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement

1 Exposé du problème et de la situation

Les initiatives en faveur du développement dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés sont de plus en plus souvent le fait d'ONG nationales et internationales reconnues tant par les gouvernements que par les institutions du système des Nations Unies et par d'autres organisations comme des partenaires clés. Certaines d'entre elles travaillent directement dans le domaine des médias (radios locales, vidéo, télécentres); d'autres (par exemple les organismes d'aide, les projets de formation professionnelle et d'enseignement, les projets économiques locaux, etc.) utilisent les télécommunications pour atteindre leurs objectifs; d'autres encore, tout en étant dans l'ensemble conscientes de l'importance des télécommunications, n'en ont pas encore saisi tous les enjeux et toutes les possibilités.

Or, le risque est que l'on laisse passer de nombreuses occasions de mettre les télécommunications au service du développement, que ce soit par ignorance des potentialités (en particulier des nouvelles technologies), par manque de coordination entre les ONG, les pouvoirs publics nationaux et le secteur privé, en raison d'obstacles (souvent non intentionnels) à la politique nationale et internationale de radiodiffusion et à la réglementation des télécommunications, ou encore à cause de la mauvaise conception de certaines normes internationales qui empêche d'utiliser des technologies adaptées.

Il importe de résoudre ces problèmes pour rendre les ONG plus à même d'atteindre leurs objectifs en matière de développement grâce à l'utilisation des télécommunications et de l'informatique.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Question générale:

Quelle est l'incidence réelle et potentielle de l'évolution actuelle des télécommunications sur les activités des ONG s'occupant du développement et quelles mesures et stratégies doivent-elles mettre en oeuvre pour utiliser plus efficacement les télécommunications afin de contribuer au développement?

Et, plus précisément:

- 1) Compte tenu de ce que l'on sait, quelles nouvelles perspectives s'ouvrent aux ONG travaillant dans le domaine du développement grâce aux récents progrès des moyens et techniques de communication (par exemple, Internet, radiodiffusion et télévision, communications par satellite, vidéo). Comment ces moyens et ces techniques aident-ils et peuvent-ils aider concrètement les ONG à atteindre leurs objectifs de développement, notamment dans les pays les moins avancés?
- 2) Quels sont actuellement les obstacles qui empêchent la généralisation des avantages ainsi offerts (par exemple, ignorance de ces avantages, absence de financement, insuffisances du service universel et de l'accès au réseau de base, réglementation restrictive en matière de télécommunication, manque de soutien au niveau de la politique de radiodiffusion, y compris en ce qui concerne les attributions de fréquences, techniques et normes inadaptées, y compris pour la radiodiffusion sonore numérique, etc.)?
- 3) Quelles mesures et quelles stratégies doivent adopter les ONG, les pouvoirs publics, l'UIT et d'autres organismes, pour s'efforcer de surmonter ces obstacles (meilleure coordination entre les ONG, renforcement de l'appui à l'utilisation non commerciale d'Internet, réglementation et attribution de fréquences aux radios locales orientées vers le développement, soutien aux mesures novatrices en faveur du service universel, notamment dans le contexte de la libéralisation, accès des ONG à la radiodiffusion par satellite, etc.)?

3 Description des résultats escomptés

- Analyse du potentiel des technologies de télécommunication et de leurs incidences sur les ONG qui s'occupent de développement, notamment dans les pays les moins avancés.
- Analyse des obstacles empêchant de généraliser l'utilisation efficace des technologies de télécommunication, en ce qui concerne la sensibilisation du public, la réglementation, l'accès aux ressources et aux services, la politique de radiodiffusion, les normes, etc.
- Directives concrètes et propositions de mesures au plan national et international, l'objectif étant que les ONG tirent parti de ces technologies en collaboration avec les pouvoirs publics de chaque pays, avec l'UIT et avec d'autres organismes, afin d'exploiter au maximum les acquis dans le domaine du développement.

Les utilisateurs de ce travail seront:

Des ONG nationales et internationales, leurs représentants et d'autres organisations; des pouvoirs publics de certains pays, surtout de ceux qui contribuent à élaborer une politique de télécommunication et de radiodiffusion et une réglementation connexe, les instances de réglementation concernées, les opérateurs de télécommunications et l'UIT.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Cette question appelle un traitement urgent, mais sans précipitation excessive. Des recommandations devront être formulées ultérieurement, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement des télécommunications nationales et internationales.

Il conviendra d'élaborer une méthodologie précise de consultation et de recherche (voir plus loin) en vue d'obtenir des résultats exploitables. On peut raisonnablement prévoir que les études dureront entre 18 et 24 mois avant de déboucher sur les premiers résultats.

5 Auteurs de propositions - personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Organisation: Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation

Personne à contacter: Seán Ó Siochrú

Adresse: WACC (AMCC), 357 Kennington Lane, Londres, SE11 5Qy, Royaume-Uni

Tél.: +44 171 582 9139 ou (direct) +353 1 2821003

Fax: +44 171 735 0340 ou (direct) +353 1 2720034

e-mail: sean@nexus.ie

Cette organisation est en train de devenir membre de l'UIT-D.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les organisations dont les noms suivent devraient tirer parti des résultats et vont contribuer de différentes manières aux travaux:

ONG travaillant dans le domaine des médias: l'organisation à l'origine de la proposition regroupe plusieurs ONG, dont certaines ont accepté de contribuer aux travaux de cette Commission d'études. Citons parmi elles les organismes suivants:

- 1) AMARC: Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires
- 2) APC: Association for Progressive Communications
- 3) Article 19: International Centre Against Censorship
- 4) Conseil catholique des médias
- 5) AIERI (Section PCR): Association internationale des études et des recherches sur l'information
- 6) FIJ: Fédération internationale des journalistes
- 7) CTIM: Centre international de la tribune des femmes
- 8) MacBride Round Table on Communication
- 9) PANOS, Londres
- 10) People's Communication Charter
- 11) Vidéazimut: Association internationale pour l'audiovisuel au service du développement et de la démocratie
- 12) AMCC: Association mondiale pour la communication chrétienne
- 13) Fondation internationale Worldview
- 14) ZEBRA: Réseau audiovisuel pour la compréhension Nord-Sud
- 15) Groupe des huit: Réseau de communication en Amérique latine et dans les Caraïbes.

On cherchera à s'assurer l'appui d'autres organisations avant la CMDT. Citons parmi elles:

- d'autres agences et organisations s'occupant de la communication et du développement, en particulier dans les pays les moins avancés, par exemple le CRDI et la FES;

- d'importantes ONG oeuvrant dans le domaine du développement, par exemple Concern Worldwide, OXFAM et Trócaire, dont plusieurs ont déjà été contactées;
- les pouvoirs publics de différents pays, notamment les instances de réglementation et les décideurs en matière de radiodiffusion, de média et de développement.

Le PNUD (en particulier son programme des médias pour un développement durable);

l'UNESCO, (Secteur des communications, de l'information et de l'informatique);

l'UIT (ses trois Secteurs ainsi que le projet interorganisations relatif à l'accès universel);

la Banque mondiale (Programme InfoDev).

7 Destinataires de l'étude

7.1 Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude.

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Dans une certaine mesure	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Dans une certaine mesure	Oui	Oui
Fabricants	Dans une certaine mesure	Dans une certaine mesure	-

Dans la perspective du service universel, le renforcement des activités de développement des ONG intéresse vivement les gouvernements ainsi que les instances de réglementation. Bien sûr, les principaux prestataires de services commerciaux sont désireux de fournir des services, mais les plus intéressés seront les petits opérateurs axés sur le développement, tels que les prestataires d'accès à Internet. Les fabricants, eux, peuvent s'intéresser à certaines activités très spécialisées, par exemple aux normes de radiodiffusion numérique applicables aux petits projets locaux de radiodiffusion.

7.2 Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats

Cette étude s'adresse principalement aux ONG nationales et internationales qui travaillent en étroite collaboration avec les décideurs politiques et prennent part à des programmes d'aide au développement, et plus précisément aux acteurs de la politique du développement, des télécommunications et de la radiodiffusion. Les recommandations de politique générale et les mesures qui en découlent s'efforceront tout particulièrement de répondre à leurs besoins, en traitant des problèmes pratiques qu'ils rencontrent pour réaliser leurs objectifs et de leur environnement de travail quotidien.

Les organisations internationales, notamment les institutions du système des Nations Unies comme l'UIT, le PNUD et l'UNESCO, seront également sollicitées pour recommander des stratégies et des mesures pratiques susceptibles, contre un financement minimal, d'améliorer sensiblement l'utilisation des communications par les ONG.

7.3 Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Plus de 20 ONG internationales actives dans les domaines des médias, de la communication et du développement participent aujourd'hui au programme en matière de communication et de démocratisation. Il est ainsi possible de diffuser rapidement des informations auprès des groupes cibles, des collaborateurs, des partenaires et d'autres parties intéressées dont plusieurs font paraître à intervalles réguliers des revues et des bulletins, organisent des conférences et des réunions et participent à d'autres activités de diffusion des informations. Les participants au programme entreprendront également de faire connaître leurs conclusions lors des nombreuses réunions nationales et internationales auxquelles ils participent.

Les résultats feront également l'objet d'un ou plusieurs colloques ou ateliers.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème proposé

Il est proposé d'appliquer à l'étude de cette question la démarche suivante:

- envoi d'un questionnaire à certaines ONG sélectionnées, l'objectif étant d'obtenir au moins 200 réponses de la part de celles qui travaillent en faveur des pays les moins avancés;
- analyse de la documentation existante, y compris de la documentation non officielle (rapports non publiés, actes de conférences, etc.) dans le domaine universitaire, ainsi que dans le cadre des ONG, des organismes des Nations Unies et des entreprises commerciales;
- analyse des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine, et éventuellement de celles de certains pays, notamment des pays les moins avancés;
- entretiens avec des personnalités de premier plan représentant les ONG, des organismes des Nations Unies et d'autres agences, des pouvoirs publics nationaux, des opérateurs de télécommunications et des prestataires de services;
- organisation d'au moins un colloque/atelier, ou éventuellement d'un colloque et d'un atelier dans deux régions, afin de débattre des conclusions et des propositions préliminaires.

Il reste à déterminer quels seront les mécanismes les plus adaptés à cette étude. On peut provisoirement envisager de traiter cette question comme suit:

Dans le cadre d'une commission d'études

- | | |
|---|----------|
| - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) | oui |
| - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) | possible |

Dans le cadre des activités courantes du BDT

- | | |
|---|-----------|
| - programmes | oui |
| - projets | peut-être |
| - étude confiée à des consultants spécialisés | oui |

Ces travaux seront menés à bien en étroite collaboration avec le *Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation* et avec les organisations qui y participent. Dans le cadre de ce programme, on s'efforcera en particulier d'accorder la priorité à ce problème et on ne ménagera aucun effort pour mener à bien ces travaux et en divulguer les résultats.

b) Pourquoi? indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Il semblerait judicieux que l'étude de cette question incombe à une commission d'études, qui rassemble les intérêts représentés au sein de l'UIT et dispose d'un laps de temps suffisant pour mener à bien ses travaux. Peut-être conviendrait-il d'établir un groupe spécialisé une fois qu'une certaine étape des travaux aura été franchie.

Il pourrait être utile d'étudier cette question dans le cadre d'un programme (c'est-à-dire conjointement avec d'autres questions connexes) dans la perspective de l'organisation de colloques et de l'encadrement d'éventuelles mesures à prendre à la fin de la période d'études.

Peut-être faudra-t-il avoir recours aux services de consultants spécialisés chargés de mettre au point des méthodes adaptées, d'analyser les ouvrages disponibles et d'organiser des entretiens.

9 Besoins de coordination de l'étude

Une coordination sera nécessaire avec les commissions d'études et les programmes connexes de l'UIT-D. Dans le cadre des deux Commissions d'études actuelles, les Questions suivantes présentent un intérêt: CE 1/1, CE 2/1, CE 3/1, CE 4/1, CE 1/2, CE 2/2, CE 4/2, CE 6/2, CE 7/2 et CE 8/2. Les Programmes du PABA les mieux adaptés à l'étude de cette question sont les Programmes 1, 6, 9, 10 et 12.

Une étroite collaboration peut également être nécessaire relativement à des sujets précis examinés dans le cadre de Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R, notamment en ce qui concerne les attributions de fréquences, la technologie et la normalisation.

Il faudra également coordonner les travaux avec plusieurs organisations extérieures à l'UIT, dont les institutions des Nations Unies mentionnées plus haut, des groupements d'ONG, des organisations régionales de télécommunication, etc.

10 Autres informations utiles

Les ONG participant au Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation souhaitent s'engager sur la voie de la coopération concrète avec les Membres de l'UIT et les institutions des Nations Unies, leur but étant, après identification des obstacles, d'élaborer des propositions visant à faire en sorte que les ONG utilisent plus efficacement les moyens de communication au service de leurs objectifs de développement.